

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

ORGANE OFFICIEL DE L'U. C. C.

Vol. X, numéro 24

Les huiles végétales

On sait que la consommation des huiles végétales s'accroît sans cesse au Canada, au détriment du cultivateur. Quelle que soit leur valeur alimentaire, elles remplacent de plus en plus les graisses animales et le beurre. Entrant en franchise, elles se vendent à meilleur marché et trouvent acquéreur. Elles prennent la place de nos produits et leur font une concurrence facile et ruineuse.

Cet état de choses a poussé déjà le Conseil canadien de l'Industrie laitière et diverses sociétés agricoles à demander au gouvernement d'Ottawa d'imposer des droits de douanes sur les huiles végétales. Les Etats-Unis, d'ailleurs, n'ont pas tardé à donner cet exemple.

Rien n'a été obtenu encore. Le Parlement sera de nouveau saisi de l'affaire cette année, et nous espérons qu'il la règlera de façon plus satisfaisante pour nos agriculteurs.

On réclame que soit déterminé un tarif de 4 sous et demi par livre, sur les huiles végétales. La demande n'est pas exagérée.

Ceux qui s'y opposent sont précisément ceux qui bénéficient de ce commerce rémunérateur. Voyons brièvement leur argumentation.

Le Canada, disent-ils, ne produit pas d'huiles végétales. Argument de paille! Les huiles végétales prennent au pays la place de produits de meilleure qualité, c'est tout.

On dit encore : "Gardons-nous de nuire à notre commerce avec l'Angleterre" ! En quoi, s'il vous plaît ? Il y a deux ou trois maisons de Grande-Bretagne peut-être qui vont chercher les huiles végétales en Afrique, aux Indes, en Malaisie ou ailleurs, et nous les expédient ici en bateaux-citernes. Allons-nous sacrifier tous les cultivateurs canadiens pour faire plaisir à une vingtaine d'Anglais ?

On ajoute aussi que le consommateur exige maintenant des huiles végétales. Il n'est pas prêt à payer plus cher. L'argument a une apparence robuste. Il n'a que cela. Le consommateur, où qu'il soit, s'il ne veut pas acheter les produits des fermes canadiennes, sera taxé pour aider les fermiers de l'Ouest dans la misère ou pour soutenir des chômeurs que la terre n'a pas pu garder.

L'agriculteur achète les produits de l'industrie canadienne parce que souvent, ils sont protégés par de hauts tarifs contre la concurrence étrangère. N'en prend-il pas son parti et ne rend-il pas là service à son frère, l'ouvrier ?

Le cultivateur fait sa part. N'a-t-il pas droit aussi à certaines mesures de protection ?

D. B.

Un juste prix ; pas davantage!

Une enquête parlementaire a démontré que nous payons trop cher les machines aratoires. — Qu'attend-on pour agir ?

L'EXTENSION du machinisme agricole, qu'on le veuille ou non, apparaît comme un fait inéluctable, par suite de l'évolution sociale...

Ainsi s'exprime un journal de France. Et c'est vérité des deux côtés de l'Atlantique.

Tandis que, là-bas, pourtant, certains techniciens remarquent que le paysan n'emploie pas suffisamment la machine, n'importe qui peut constater que la situation est tout autre ici.

Il suffit de visiter une ferme canadienne et de se souvenir du passé pour se rendre compte que le roulant représente aujourd'hui un capital fortement accru.

Le plus modeste de nos cultivateurs ne peut se passer de la charrue, de la herse, de la semeuse, de la faucheuse, etc. A ceux qui sont plus à l'aise ou qui dirigent des entreprises plus importantes, il faut encore toute une série d'autres machines, que ce soit pour la grande culture, la culture maraîchère ou pour le verger.

Il y a là un fait que nul ne songe à nier. L'agriculteur du Canada, soit pour s'établir, soit pour exploiter sa ferme, doit investir de fortes sommes sur le seul achat des machines devenues indispensables. S'il faut prévoir quelque changement, on assistera plutôt à un développement sans cesse croissant du machinisme.



Le cultivateur de chez nous se trouve dans l'obligation de faire des achats aussi nombreux que coûteux. Il ne s'oppose pas à payer le juste prix, mais il proteste à bon droit si l'on tire de sa bourse des profits exagérés.

...Tel est bien le cas présentement.

Nous n'inventons rien. Nous ne parlons pas de soupçons qui, peut-être, pourraient être fondés...

Nous nous basons sur l'enquête poursuivie par un comité parlementaire d'Ottawa. Osant parler net pour une fois, des députés ont déclaré que la plupart des fabricants de machines aratoires obligeaient les cultivateurs à payer un peu fort.

Nous admettons bien le prix de revient et une marge légitime de profit. Mais comment désigner ce qui outre-passe les deux ? ... La situation connue, comment concevoir qu'elle persiste et même s'aggrave ?

La patience de nos parlements serait admirable si elle n'était autre chose que de la lenteur, de l'indifférence rémunérée ou quelque obligeance secrète envers les fournisseurs de la caisse électorale, le symbole le plus parfait de la démocratie.

Si un pauvre fermier s'était avisé d'aller dérober un manche de hache au marchand général, on l'aurait coffré dès le lendemain.

Mais si une puissante compagnie rogne les petits revenus de plusieurs milliers de fermiers, on étudie le cas très longuement, on prépare d'interminables rapports, on les soumet au parlement qui recommence à étudier le cas, puis quand la meilleure solution est choisie, les députés recommandent au ministère de prendre des mesures "draconiennes" pour que justice soit rendue...

Ces mesures "draconiennes", nous les attendons depuis deux ans. Dans l'intervalle, les prix montent toujours. A preuve ce qu'en disait la semaine dernière la "Terre de Chez Nous" en troisième page.

Le crédit agricole, les octrois de tous genres et ceux-là surtout qui peuvent être accordés pour acheter des machines, les secours de toutes sortes que les gouvernements fournissent à l'agriculture, peuvent être d'excellentes choses.

Le plus pressant, cependant, c'est bien d'empêcher que le cultivateur ne soit exploité par des quasi-monopoles ou des nuées d'intermédiaires.

Il faut commencer par là. L'arbre que l'on n'écorce pas pousse de lui-même.

Dominique BEAUDIN

Front Catholique

Le 19 mars

La fête de saint Joseph

L'EGLISE honore toujours saint Joseph avec Marie et Jésus, spécialement aux fêtes de Noël, aussi l'Evangile de sa fête est celui du 24 décembre. Elle lui rendit un culte liturgique spécial, à la date du 20 juillet, dès le VIII^e siècle, nous dit un calendrier copte. A la fin du XV^e siècle, sa fête fut placée le 19 mars et en 1621 Grégoire XV l'étendit à l'Eglise universelle. En 1870, Pie IX proclama saint Joseph protecteur de l'Eglise universelle.

Ce saint "de la race royale de David" était un homme juste (Ev.). Comme, par le fait de son mariage avec la sainte Vierge, saint Joseph a des droits sur le fruit béni du sein virginal de son épouse, une affinité d'ordre moral existe entre lui et Jésus. Il exerça sur l'enfant-Dieu un certain droit paternel, que le Préface de saint Joseph désigne délicatement par ces mots de "paterna vice". Sans avoir engendré Jésus, saint Joseph par les liens qui l'unissent à Marie est, légalement et moralement, le Père du Fils de la Sainte Vierge.

Il s'en suit qu'il faut par un culte tout spécial reconnaître cette dignité ou excellence surnaturelle de saint Joseph. Il y avait dans la famille de Nazareth, dit Cornélius à Lapide, les trois plus grandes et plus excellentes personnes de l'univers, le Christ Homme-Dieu, la Vierge Mère de Dieu, Joseph père matrimonial du Christ.

C'est pourquoi au Christ est dû le culte de latrie, à la Vierge le culte d'hyperdulie, à St-Joseph, le culte de "suprême dulie". Dieu lui révéla le mystère de l'Incarnation (id.) et le choisit entre tous" (Ep.) pour lui confier la garde du verbe incarné et de la Virginité de Marie (1).

L'hymne des Laudes dit que : "Le Christ et la Vierge l'assistèrent à son heure suprême et veillèrent auprès de lui, le visage empreint d'une douce sérénité". Saint Joseph alla au ciel pour y jouir à tout jamais de la vision face à face du verbe dont il contempla si longtemps et de si près l'humanité sur terre. Ce saint est donc considéré à juste titre comme le patron et le modèle des âmes intérieures et contemplatives. Et dans la patrie céleste, saint Joseph garde un puissant pouvoir sur le cœur du Fils de sa Très Sainte Epouse (Or).

Imitons en ce saint Temps la pureté, l'humilité, l'esprit de prière et de recueillement de Joseph à Nazareth, où il vécut avec Dieu comme Moïse dans la nuée. (Ep.).

Dom Gaspard LEFEBVRE

(1) Il revenait au père d'imposer un nom à son fils. L'Ange en donnant de la part de Dieu cette mission à Joseph montre qu'il a à l'égard de Jésus les mêmes droits que s'il était son fils.

CHEZ NOUS et ailleurs...

Heure catholique

Les causeries de l'Heure catholique, organisée par le Comité des oeuvres catholiques de Montréal, sous le patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, sont consacrées cette année à l'encyclique "Divini Redemptoris" sur le communisme. Celle du 20 mars sera donnée par le R. F. Robert Fortin, S.S., professeur de théologie. Il parlera du rôle du clergé. Cette causerie commence à 5 h. 45, à CKAC. Elle dure vingt minutes. A 6 h. 05, programme musical exécuté par le chœur Pie X, dirigé par l'abbé Ethelbert Thibault, P.S.S.

Archevêque fusillé

Le correspondant à Riga de la Commission des directeurs de journaux catholiques apprend d'Irkoutsk que l'archevêque orthodoxe de Sibirie, Mgr Mefodiy, qui se trouvait en état d'arrestation depuis octobre 1937, a été condamné

à mort par un tribunal militaire pour espionnage au profit du Japon. La sentence a déjà été exécutée.

L'accusateur public présentait comme preuve une lettre adressée par l'évêque, en 1936, à un prêtre du Japon, dans laquelle il décrivait la situation lamentable des églises chrétiennes en Russie soviétique.

En même temps que l'évêque, les deux prêtres orthodoxes Popov et Dorugov, ses collaborateurs âgés, ont aussi été condamnés à mort.

Moscou et les libres penseurs

Le "Kirchenbund" annonce de Moscou que les unions de Libres-Penseurs du Brésil, de l'Uruguay et du Paraguay, ont adressé à la centrale sans-Dieu de Moscou un pressant appel, leur demandant un secours financier. Moscou leur a consenti une avance de 5,000

livres sterlings remboursable dans vingt ans, sans intérêts; la centrale moscovite des sans-Dieu se déclare prête en outre à former à ses frais en U.R.S.S. des propagandistes athées américains.

Troisième révélation

Après les révélations concernant la livraison, par les Soviets de Russie, du pétrole aux armées italiennes et japonaises, et du minerai de fer destiné, au réarmement de l'Allemagne, le journal du Front populaire français "L'Oeuvre" annonce que ce n'est pas fini...

Et qu'est-ce qu'on apprend? Que le Syndicat russe du Naphte ravitaillait en pétrole les troupes du général Franco!

Avouez qu'il est difficile de mieux se moquer de son monde!

YAMACHICHE DONNE L'EXEMPLE



Du 22 au 25 février 1938, 43 hommes et jeunes gens d'Yamachiche sont allés faire une retraite fermée au Cap-de-la-Madeleine. Conseillers, commissaires, membres de l'U.C.C., anciens retraitants étaient du nombre. On remarque, de gauche à droite, sur la première rangée : MM. Oscar Leclerc, Alphonse Milot, Honorat Lamy, Charles Girardin, maire, le Rév. Père Ovide Meunier, directeur des retraites fermées, M. l'abbé E.-S. de Carufel, curé, MM. Eugène Maillette, président des anciens retraitants, Alide Desaulniers, maire, Odilon Bellemare, Georges Gagnon, Léon Desaulniers, président de la Commission scolaire, Adolphe Gauthier. L'on voit sur la deuxième rangée : MM. P. Bellemare, M. Lamy, Ernest Lapointe, A. Milot, A. Isabelle, Donat Milot, Omer Milot, C.-E. Bellemare, Henri Maillette, F. Perron, J. Jacob, A. Villeneuve, A. Héroux, O. Trahan, H. Milot. Apparaissent à la troisième rangée : MM. A. Panneton, Philéas Isabelle, Noël Milot, G. Bergeron, Hector Chainé, Amédée Desaulniers, Roméo Isabelle, T. Gélinas, A. Hélie, H. Garceau, Onil Ferron, A. Vaillancourt. Enfin, à la quatrième rangée, se trouvent : MM. Romuald Gélinas, A. Richard, Joseph Landry, A. Millette, Welly Grenier, Gaston Houle et Lucien Bour-nival.

Les cultivateurs approuvent la loi du cadenas

La campagne est fortement opposée à tout ce qui sent le communisme. D'un mouvement naturel, le cultivateur du Québec approuve donc les mesures qui tendent à maintenir l'ordre et à réprimer la propagande des agents de Moscou.

Les résolutions qu'on nous soumet parlent d'elles-mêmes. Voici celle que vient d'adopter le conseil municipal de L'Annonciation :

"A une session régulière du conseil municipal du village de L'Annonciation, le sept mars 1938, il a été proposé par le conseiller Onésime Noël, appuyé par le conseiller Côme Robidoux, qu'après avoir pris connaissance des démarches qui se font auprès du gouvernement fédéral pour obtenir le désaveu de "LA LOI DU CADENAS" de la province de Québec :

Il est unanimement résolu que ce conseil appuie fortement cette loi et en désapprouverait le désaveu.

En conséquence, nous supplions ardemment le très honorable ministre de la Justice de ne pas laisser porter atteinte à cette loi tout à fait bienfaisante.

Copie de cette résolution devra être envoyée à l'honorable ministre de la Justice et aux journaux."

(Signé) : H. BERTRAND, sec.-trésorier.

Le cercle de l'U.C.C. de St-Pierre de Montmagny, ne pense pas autrement que les agriculteurs de L'Annonciation. Il nous transmet

la résolution suivante qu'il a adressée à l'honorable Lapointe, ministre de la Justice.

"Attendu que le communisme est une organisation anti-sociale; Attendu que les gouvernements sont eux-mêmes menacés par ces agents de trouble;

Attendu que la sécurité de notre peuple canadien a besoin d'être protégée et qu'elle ne l'est plus depuis le rappel de l'article "98";

Attendu que la loi dite : "du cadenas" sans être complète, est une très grande protection de la paix et du bon ordre dans notre province;

Nous, membres de l'U.C.C., à titre de président et de directeurs de la section locale de Montmagny, représentant ainsi l'opinion générale de notre Association, prions l'honorable ministre de la Justice de ne point céder devant les injustes requêtes faites en vue de la désapprobation de la dite loi passée à la Chambre législative du Québec. Bien plus, nous suggérons de bien vouloir en préparer une autre semblable, voire même plus efficace, pour le bien de tout le Dominion.

Espérant que notre requête recevra, auprès de notre très honorable ministre de la Justice, un accueil favorable.

Le président et les directeurs de l'U.C.C. à St-Thomas de Montmagny, Québec."

Par: Eugène-G. FOURNIER, secrétaire local de la section.



La croix du chemin

Le cercle de l'U.C.C. de St-Hilaire, nous apprend un rapport de date récente, s'est chargé d'ériger une croix dans la paroisse. Il convient de l'en féliciter.

On sait qu'il est de tradition chez nous d'élever une croix par rang. Cette coutume séculaire a été transportée de la Vieille France et nos ancêtres l'ont toujours maintenue. Elle s'inspire de l'esprit de foi et il n'est pas sans besoin, d'ailleurs, que la croix du chemin nous explique sans cesse le sens de nos vies.

La croix de Cartier, le hardi et fier découvreur, étendait son ombre sur le berceau de la Nouvelle-France. Pendant quatre siècles, nos pères ont colonisé le pays en répétant son geste de Gaspé. Nous croyons à la fois très significatif et très opportun qu'il soit repris par les membres de l'U.C.C. Il leur convient, en effet, de maintenir dans les campagnes les traditions catholiques et françaises et nous souhaitons que le cercle de St-Hilaire trouve en toutes nos paroisses des imitateurs.

"Se faire rouler"

L'expression s'emploie pour ceux qui font de mauvais marchés. Ceux qui ne la connaissent pas, même s'ils ne manquent pas d'habileté, sont plutôt rares... Ceux qui se "font rouler" par plaisir le sont davantage. Généralement si un beau parleur réussit à nous vendre des riens à prix fort, on jure qu'il n'y réussira plus.

"La Terre de Chez Nous" voudrait bien prévenir tous les cas. C'est pourquoi, en dépit de ses mises en garde précédentes, elle revient aujourd'hui sur la vente de certaines variétés d'avoine. Voici donc, basé sur des expériences précises, un nouvel avertissement qui vient cette fois du ministère fédéral de l'Agriculture :

"Des agents parcourant les campagnes actuellement dans l'Est et dans l'Ouest du Canada pour offrir en vente au prix de \$5 le boisseau, ou de 3 livres pour \$1 une variété d'avoine non autorisée appelée "Don de Dieu" et qui, d'après ce que prétendent les promoteurs de cette variété, rendrait jusqu'à 300 boisseaux par acre; en réalité, il n'en est rien, car les essais conduits aux fermes expérimentales d'Ottawa, de Lennoxville, Qué., et de Ste-Anne de la Pocatière, Qué., ont démontré tout le contraire. Ces essais effectués en 1936 et 1937 ont révélé que l'avoine "Don de Dieu" rapporte beaucoup moins que les espèces autorisées établies et depuis longtemps cultivées au Canada, comme la Bannière et la Victoire, qui se vendent couramment à Ottawa de 85 à 90 c. le boisseau pour la semence de la catégorie commerciale No. 1.

"A la ferme expérimentale centrale d'Ottawa, l'avoine Victoire a rapporté 65.5 boisseaux à l'acre et la marque "Don de Dieu" 44.7 boisseaux. A Lennoxville, la Bannière a

produit 58.9 boisseaux à l'acre et la "Don de Dieu" 49.3 boisseaux. A Ste-Anne de la Pocatière, la Bannière a rapporté 95.4 boisseaux par acre et la "Don de Dieu" 83.8 boisseaux.

"Sur la base de ces essais, le Céréaliste du Dominion a donc recommandé qu'aucun permis ne soit accordé pour la variété "Don de Dieu", et puisqu'il en est ainsi c'est une infraction à la loi fédérale des semences que d'offrir cette avoine en vente."

Si cela n'est pas clair, le mal est sans remède !

"Paysana"

On vous offre une nouvelle revue. Elle s'appelle "Paysana". "Habitana", dites-vous, aurait été aussi bien choisi... Je respecte vo-

tre avis, mais c'est son nom ! Il faut donc qu'elle le porte pour la vie, pour une vie que nous souhaitons à la fois longue et féconde. Ces deux mots peuvent aller de pair !

"Paysana" veut être la revue de la femme de la campagne. Elle remplit donc une place jusqu'ici inoccupée. Si elle s'en tient à son rôle et le remplit bien, personne ne pourra lui reprocher de lui faire concurrence.

La nouvelle publication a pour directrice Mme Françoise Gaudet-Smet. Celle-ci est connue. Toutes les lectrices du "Journal d'Agriculture" se souviennent d'elle. On sait qu'elle est entièrement dévouée à ses sœurs de la campagne, qu'elle recherche leur bien à tout point de vue et que "Paysana" lui permettra

LES COURS AUX SS. ANGES (Beauce)



Groupe de jeunes agriculteurs qui ont suivi les cours post-scolaires donnés dans la paroisse des Saints-Anges (Beauce). On remarque avec les élèves, M. l'abbé Omer Lapointe, curé et M. Fernand Rioux, professeur.

d'exercer une influence bien-faisante pour elles et avec elles.

Voici, d'ailleurs, comment elle parle elle-même de sa revue: "Paysana" n'ambitionne pas seulement de vous

défendre, de vous aider, mais de vous apporter une distraction saine, aérée, intelligente qui vous reposera de votre dur labeur. Vos filles en seront fières, et vos grands gars aussi. Il nous faut une belle place sous le soleil du bon Dieu. Nous l'aurons!..."

Ce souhait qu'exprime Mme Gaudet-Smet, il va sans dire qu'ici nous le faisons nôtre. Bienvenue et succès à la nouvelle revue !

Très étrange !

Nous trouvons très étrange qu'un tas de députés des autres provinces s'acharnent à faire désavouer par Ottawa la loi dite du cadenas. En quoi cela les regarde-t-il ?

Il n'est pas une séance des Communes où l'un d'eux ne revienne là-dessus. C'est M. Pelletier, de l'Alberta, c'est M. Ralph Maybank, de Winnipeg, c'est M. Church, de Toronto... De quoi se mêlent-ils ?

Nous qui sommes du Québec, nous envoyons aussi des députés à Ottawa. Il leur appartient, il semble, de parler en notre nom. Quelques uns l'ont fait, d'ailleurs, et avec assez d'à-propos. Tel M. V. Mallette, député libéral de Jacques-Cartier, qui a déclaré que la loi du cadenas répondait assez bien à ce que pensait la province de Québec du communisme.

Ce n'est pas nous qui avons demandé à M. King de désavouer les lois albertaines. Qu'avec l'historique "fair-play", on suive notre exemple !

Le ministre de la Justice, même s'il a une flamme pour la démocratie, doit savoir que le communisme répugne à la province de Québec et qu'il se mettrait dans le plus joli pétrin de sa carrière s'il s'avisait de faire désavouer la loi du cadenas.

D. B.

Chez les agronomes

M. l'abbé Philippe Perrier était l'hôte d'honneur de la Corporation des agronomes du Québec à un dîner-causerie qui a eu lieu, le samedi 12 mars, au salon vénitien du Queen's, à 1 h. 30. M. l'abbé Perrier a parlé du syndicalisme catholique dans le Québec. La séance régulière de la filiale mont-réale de la Corporation a eu lieu à 10 h. 45, le matin. Les agronomes ont étudié un plan de "corporations agricoles" préparé par M. Gustave Toupin, professeur à l'Institut agricole d'Oka.

Enquête sur les cours post-scolaires

Nous attendons votre réponse

COMME nous le disions la semaine dernière, l'Union catholique des cultivateurs poursuit une enquête sur l'organisation des cours post-scolaires à travers la province. Son but est de recueillir une foule de renseignements et de suggestions utiles. Il faut prévoir dès maintenant que d'autres cours seront donnés l'an prochain et s'y préparer sans retard.

Le questionnaire, que nous reproduisons de nouveau, s'adresse plus particulièrement aux secrétaires de cercles, aux professeurs, aux élèves ou aux lecteurs obligeants s'il n'y a pas de cercle dans la paroisse.

QUESTIONNAIRE

- 1—Les cours post-scolaires ont-ils été donnés dans votre paroisse ?
R. —
- 2—Qui s'est occupé de leur organisation ?
R. —
- 3—Combien d'élèves se sont-ils régulièrement inscrits ?
R. —
- 4—Combien d'autres cultivateurs se sont-ils joints à eux ?
R. —
- 5—Quel est le pourcentage de l'assiduité par rapport au nombre d'élèves régulièrement inscrits ?
R. —
- 6—Les élèves font-ils partie d'un cercle de l'U. C. C. ou d'un cercle de J. A. C. (Jeunes agricoles catholiques) ?
R. —
- 7—Ont-ils formé un cercle pour continuer des études analogues à celles qu'ils ont suivies pendant les cours ?
R. —
- 8—Est-on d'avis, dans votre paroisse, que des cours agricoles post-scolaires doivent être de nouveau donnés l'an prochain ?
R. —
- 9—Quelle période vous semble la mieux choisie pour les cours ?
R. —
- 10—Pouvez-vous déterminer exactement quelles dépenses a occasionnées l'organisation des cours dans votre paroisse ?
R. —
- 11—Estimez-vous que l'on devrait continuer à donner \$0.25 par jour à chaque élève ?
R. —
- 12—Votre paroisse a-t-elle envoyé un jeune agriculteur aux cours de coopération de Ste-Anne, d'Oka, de Rimouski ou de Sherbrooke ?
R. —
- 13—Si les cours n'ont pu être donnés dans votre localité, exposez brièvement les raisons qui ont empêché de les organiser ?
R. —
- 14—Croyez-vous que la part prise par les dirigeants et les cercles de l'U.C.C. dans l'organisation des cours devrait être plus grande ?
R. —
- 15—Donnez tout autre renseignement que vous jugerez utile et toute suggestion que vous estimez serviable à la classe agricole.
R. —

Québec, le 16 mars 1938

UNIONS DIOCESAINES

Pour

Les EQUIPES D'ETUDES

de

I.U.C.C.

"Il vaut mieux prêter que donner, parce qu'en prêtant, on encourage à travailler pour rembourser".
Notaire E. POIRIER.

IV — LES PRINCIPES COOPERATIFS ET LES CAISSES POPULAIRES

"Ristourne au pro-rata des transactions"

Après avoir payé ses dépenses d'administration, telles que l'intérêt sur l'épargne déposée à la caisse, la papeterie, le salaire du gérant, etc., et après avoir versé un pourcentage convenable au fonds de réserve, la caisse paiera les "bonis" (intérêt sur les parts), en tenant compte du nombre de parts et du temps qu'elles sont restées à la caisse.

Les caisses populaires ne donnent donc pas de ristourne proprement dite sur les transactions.

Dans les premières années, les bénéfices réalisés par la caisse servent à lui constituer un fonds de réserve, qui lui appartiendra en propre. Ce fonds de réserve assurera l'avenir de la caisse, à mesure qu'il augmentera, parce qu'il rapportera des bénéfices nets.

Après quelques années, quand la caisse sera devenue plus solide, grâce à ce fonds de réserve, on pourra diminuer les profits réalisés par la caisse, en diminuant la marge entre le taux payé sur l'épargne et le taux chargé sur les prêts; c'est-à-dire on élèvera le taux payé sur les dépôts faits à la caisse et on abaissera le taux chargé sur les prêts faits aux membres emprunteurs de la caisse.

"Intérêt fixe sur le capital"

Nous entendons ici par "capital", l'argent déposé à la caisse, soit en "parts actions" payées ou en dépôts à l'épargne.

Il s'agit encore d'un autre principe coopératif très important: c'est-à-dire qu'il faut fixer d'avance le taux qui sera payé durant l'année, sur le capital déposé à la caisse.

Ce taux pourra être changé de temps en temps, à l'assemblée générale annuelle, en se basant sur les bénéfices réalisés par la caisse durant l'année écoulée.

Le taux payé sur le capital ne devra jamais être trop élevé; il ne faut jamais oublier que l'argent n'est qu'un outil dont on ne doit payer qu'un loyer raisonnable.

Plutôt que de payer des taux élevés, il vaut mieux établir la caisse sur des bases solides, en lui créant, le plus vite possible, un fonds de réserve suffisant et abaisser ensuite le taux chargé aux emprunteurs.

Il ne faut pas oublier que la caisse populaire est une "coopérative d'épargne" mais aussi de "crédit". Dans une caisse, il y a trois facteurs importants:

1—La caisse elle-même, qui doit organiser ses finances de manière à n'être jamais en danger de ne pouvoir rembourser ses actionnaires et ses déposants, lorsqu'ils veulent faire un retrait d'argent.

2—Le déposant, qui veut placer ses épargnes en sûreté, tout en les faisant servir, par l'intermédiaire de la caisse, à ceux de son entourage qui ont besoin de crédit et qui n'en ont pas.

3—L'emprunteur, qui fera travailler les capitaux que la caisse lui confie, et qui fera vivre son organisme de crédit, qu'est la caisse populaire, en payant des intérêts sur l'argent emprunté d'elle.

Le facteur le plus important, dans une caisse, est donc l'emprunteur solvable. Il faut qu'il soit protégé.

Une caisse devenue solide par un fonds de réserve suffisant, doit donc diminuer le taux sur les prêts, afin de favoriser ce facteur important dans le fonctionnement d'une caisse populaire: l'emprunteur.

Paul-Emile DUBE, ptre.

A LA RESIDENCE VICE-ROYALE DE SPENCER WOOD



Le lieutenant-gouverneur est un homme de goût. Il aime les choses du terroir. M. Patenaude a tenu à faire orner la résidence vice-royale de Spencer Wood, de ces jolis porte-bouquets faits de bois de bouleau. La vignette de droite nous fait voir un magnifique petit canot — on dirait à la vérité un canot d'écorce. A gauche, c'est une table à fleurs d'un très bon goût encore. Les cercles que l'on voit à terre sont simplement des vases à fleurs. Ces objets d'ornementation sont bien en vue à Spencer Wood aux jours de réception. Comme on le voit, M. Patenaude encourage la petite industrie dans son domaine. Ces pièces proviennent de bouleaux abattus à Spencer Wood.

LA FIN DES COURS POSTSCOLAIRES

A St-Isidore d'Auckland.

Commencés le 21 février, les cours postsecondaires se sont terminés tout récemment en notre paroisse. Comme 75 hommes et jeunes gens les ont suivis, on peut dire que ce fut un succès. M. Jean Martin, agronome de Lennoxville, a donné les cours d'agriculture, et la Rde Soeur Emile, des Filles de la Charité du Sacré-Coeur, les cours de français. Les prix offerts aux meilleurs élèves ont été remportés par M. Ernest Badeau (assiduité), M. Philippe Perron (assiduité et concours). Ce dernier a conservé 24.8 pts sur total de 25.

M. le curé Marcoux, M. Bruneau, agronome de Sherbrooke, M. Vincent, inspecteur de beurre, M. Thibodeau, agronome, assistaient à la séance de clôture qu'a présidée M. l'agronome Jean Martin. Tous ont prononcé des allocutions bien écoutées et fort applaudies.

A St-André d'Argenteuil.

La séance de clôture des cours postsecondaires organisés par l'U.C.C. dans notre paroisse a eu lieu le 11 février, sous le patronage de M. le curé J.-A. Dulude. Ces cours ont été suivis assidûment par 35 élèves inscrits et par nombre d'autres auditeurs. Mlle Germaine Fournier, jeune institutrice qui a 15 ans d'expérience, a enseigné le français avec beaucoup de dévouement. Quant aux cours

d'agriculture, ils ont été donnés par M. Boudreau, M. Lafrance, M. Proulx, M. Desjardins, M. Parenteau. Ce dernier, qui est agronome régional, a parlé de coopération tandis que les autres ont tour à tour parlé du troupeau laitier, de la culture des fruits et légumes, de l'élevage des volailles, de l'exploitation de la ferme, etc. Ce n'est que justice de reconnaître que l'organisation des cours a parfaitement réussi et que notre paroisse la doit au zèle intelligent du président et du secrétaire du cercle de l'U.C.C.

REELU PREFET

M. Antoine Riverin, maire de la paroisse de Chicoutimi et président diocésain de l'U. C. C., a été réélu à l'unanimité préfet du comté de Chicoutimi.

A qui la chance ?

JUTRAS

"Gréments de Sucreries"

Endommagés par l'eau et la fumée

**A VENDRE
A PRIX SPECIAUX**

Voyez votre agent local ou écrivez-vous. Quantité limitée, hâtez-vous.

La Compagnie Jutras, Ltée
VICTORIAVILLE, Qué.

Wm. Rennie Seeds Ltd

456, rue McGill

MONTREAL

Graines de Semence

L'assortiment le plus complet au Canada

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE FRANCAIS.

UN ELEVEUR MERITANT



Cette coupe a été gagnée par M. Edmond Pilote, de St-Félicien, Lac St-Jean, et lui a été remise lors du congrès des éleveurs, tenu à St-Hyacinthe, le 24 février dernier. C'était un trophée offert par la société des éleveurs de bovins canadiens, pour une vache canadienne de 3 ans qui a donné 14,359 livres de lait et 605 lbs de gras 4.21. M. Pilote a obtenu l'année dernière une autre coupe avec une autre vache canadienne qui a donné 14,412 livres de lait et 661 de gras, 4.59. Ses deux vaches sont respectivement 2e et 3e grande championne de la race.

LES OPERATIONS REPRENENT AUX USINES JUTRAS

Les travaux de reconstruction aux usines de la compagnie Jutras Limitée, dévastées récemment, par un violent incendie, se poursuivent déjà avec la plus grande activité. Actuellement, la partie centrale de l'usine à 2 étages a été restaurée et est déjà prête pour la reprise des opérations. Les travaux de relèvement du corps de bâtisse qui renfermait la fonderie, les ateliers de forge, mécanique et ferblanterie, seront aussi mis en marche dès que les matériaux requis seront sur les lieux, soit dans quelques jours.

Les bureaux et tous les entrepôts ont été épargnés par l'incendie, de sorte que la compagnie peut continuer à remplir la plupart des commandes normalement.

La compagnie Jutras Limitée se spécialisait, depuis 1898, dans la fabrication des équipements de granges-étables modernes, équipements de sucrerie, et épandeurs d'engrais. Ses produits sont renommés par tout le Canada et l'Est américain.



MEMBRES DE L'U. C. C.

Vous voulez profiter des avantages de votre Union ?

Groupez vos commandes

Adressez-les au

Comptoir Coopératif de l'U. C. C.

515, Avenue Viger
Montréal.

Vous aurez les meilleurs prix dans toutes les lignes.

Faites-en l'essai.

ACHETEZ VOS POUSSINS

DES

QUALITE



CERTIFIÉE

Tous les sujets reproducteurs, coqs et poules, sont sélectionnés individuellement par un instructeur avicole. Ils sont ensuite marqués avec un anneau officiel scellé par ce dernier.

Un très grand nombre de troupeaux des membres des COUVOIRS COOPÉRATIFS ont à leur tête des coquets ENREGISTRÉS et des coquets R.O.P.

Protégez-vous

POUSSINS CERTIFIÉS

PRODUITS SOUS LA SURVEILLANCE
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
QUÉBEC

L'épreuve du sang contre la pullorose (diarrhée blanche) est faite sur tous les sujets. Les troupeaux donnant plus de 8% de réaction à la première épreuve et plus de 4% aux épreuves additionnelles sont refusés.

Les couvoirs coopératifs fonctionnent sur une base strictement coopérative.

En achetant

des COUVOIRS COOPÉRATIFS CERTIFIÉS

ci-dessous mentionnés

Couvoir Coopératif de ILE D'ORLEANS

comté de Montmorency

Capacité 32,000 oeufs
Races P
Epreuve Standard Tube
Réaction 1.2%
Rémi Plante, gérant

Couvoir Coopératif de LAURIERVILLE

comté de Mégantic

Capacité 42,000 oeufs
Races P
Epreuve Standard Tube
Réaction 0.7%
Nap. Normand, gérant

Couvoir Coopératif de MONTMAGNY

comté de Montmagny

Capacité 42,000 oeufs
Races P
Epreuve Standard Tube
Réaction 1.9%
J.-C. Hébert, N.P., gérant

Couvoir Coopératif de RIMOUSKI

comté de Rimouski

Capacité 21,000 oeufs
Races P-R
Epreuve Standard Tube
Réaction 3.4%
L.-P. Proulx, gérant

Couvoir Coopératif de ST-ANSELME

comté de Dorchester

Capacité 42,000 oeufs
Races P-R
Epreuve Standard Tube
Réaction 0.3%
J.-E. Lavallée, gérant

Couvoir Coopératif de ST-ANTOINE

comté de Verchères

Capacité 42,000 oeufs
Races P-L
Epreuve Standard Tube
Réaction 2.7%
Ths Marchessault, gérant

Couvoir Coopératif de ST-AUGUSTIN

comté de Portneuf

Capacité 21,000 oeufs
Races P-L-W
Epreuve Standard Tube
Réaction 0.7%
Aurélien Côté, gérant

Couvoir Coopératif de ST-FELICIEN

comté du Lac St-Jean

Capacité 42,000 oeufs
Races P-L
Epreuve Standard Tube
Réaction 2.2%
Edgar Bouchard, gérant

Couvoir Coopératif de ST-FERDINAND

comté de Mégantic

Capacité 21,000 oeufs
Races P
Epreuve Standard Tube
Réaction 2.0%
Emilien Côté, gérant

Couvoir Coopératif de STE-GERMAINE

comté de Dorchester

Capacité 15,000 oeufs
Races P-L-R
Epreuve Standard Tube
Réaction 2.3%
Mlle M.-L. Ouellet, sec.

Couvoir Coopératif de ST-ISIDORE

comté de Dorchester

Capacité 42,000 oeufs
Races P-B
Epreuve Standard Tube
Réaction 0.019%
J.-F. Guillemette, gérant

Couvoir Coopératif de ST-RAYMOND

comté de Portneuf

Capacité 16,000 oeufs
Races P-L
Epreuve Standard Tube
Réaction 3.5%
Ant. Plamondon, gérant

Couvoir Coopératif de SHERBROOKE

comté de Sherbrooke

Capacité 29,400 oeufs
Races P-L-R-N-W
Epreuve Standard Tube
Réaction 1.9%
G. Fortin, gérant

Couvoir Coopératif de VICTORIAVILLE

comté d'Arthabaska

Capacité 26,376 oeufs
Races P
Epreuve Standard Tube
Réaction 1.7%
J.-Wilfrid Luneau, gérant

Couvoir Coopératif de LES CEDRES

comté de Soulanges

Capacité 21,000 oeufs
Races P-L-B
Epreuve rapide
Réaction 2.5%
Omer Clément, gérant

Couvoir Coopératif de MARIEVILLE

comté de Rouville

Capacité 99,000 oeufs
Races P-L-R-C-D
Epreuve rapide
Réaction 1.8%
Yvon Paquette, gérant

Couvoir Coopératif de ST-BARTHELEMI

comté de Berthier

Capacité 42,000 oeufs
Races P
Epreuve rapide
Réaction 0.7%
Ernest Marchand, gérant

Couvoir Coopératif de VAUDREUIL

comté de Vaudreuil

Capacité 42,000 oeufs
Races P-L-R-B-N-O
Epreuve rapide
Réaction 0.06%
Hector Castonguay, gérant

Races : — B—Plymouth Rock blanche, C—Chanteclerc, D—Dindonneaux, L—Leghorn, M—Minorques, N—New Hampshire, O—Orpington, P—Plymouth Rock barrée, R—Rhode Island rouge, W—Wyandotte blanche.

LES COUVOIRS COOPÉRATIFS QUI REMPLISSENT LES CONDITIONS EXIGÉES REÇOIVENT, chaque année du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, le certificat de

COUVOR COOPÉRATIF CERTIFIÉ

L'amélioration des pâturages

Le secours des engrais chimiques. — L'application des engrais de ferme. — La création d'un pâturage permanent. — Divers conseils pratiques. — Un sujet d'étude pour les cercles de l'U.C. C.

Le "Guide" de mars recommande aux cercles de choisir les pâturages comme sujet d'étude du mois. Pour les aider dans leur travail, nous publions ici un certain nombre de renseignements et de conseils. Nos membres y puiseront des données essentielles sur l'entretien des pâturages.

De bons pâturages sont indispensables à la production économique du lait.

- 1—On pourrait, sur la majorité des fermes, réduire de 1-3 ou de 1-2 la superficie consacrée aux pâturages et produire encore plus de lait qu'on n'en produit actuellement.
- 2—Le terrain ainsi économisé permettrait d'augmenter la production du foin et surtout des grains de ferme (avoine, orge, blé).
- 3—L'herbe des pâturages fertilisés étant plus riche en éléments minéraux et souvent même en protéine, le jeune bétail au pâturage se développerait beaucoup mieux.
- 4—Bref, de bons pâturages sont à la base de la santé et de la bonne conformation des animaux et d'une industrie laitière profitable.

AMÉLIORATIONS DES PÂTURAGES PAR LES ENGRAIS CHIMIQUES

Il est très souvent possible d'augmenter considérablement le rendement et la valeur d'un pâturage, sans le labourer ni l'ensemencer, mais en ayant simplement recours à l'emploi d'engrais chimiques et à de meilleures méthodes d'utilisation.

Choix du terrain à fertiliser:—
C'est un problème spécial à chaque ferme. Un vieux pâturage dont le gazon est moyennement fourni et qui renferme des plantes vivaces comme, le paturin, l'agrostide, le trèfle blanc, conviendrait très bien.

On pourra aussi choisir une prairie de 2 ou 3 ans, préférablement située près des bâtiments. Il faudrait que le champ choisi soit convenablement drainé, qu'il soit pourvu d'ombrage et d'eau courante ou donne accès à un abreuvoir. Les terrains qui baignent dans l'eau ou qui sont complètement envahis par les mousses, l'épervière orangée ou autres mauvaises herbes vivaces, ne devraient pas être fertilisés avant d'être travaillés et améliorés.

Superficie à fertiliser:—

Pour obtenir de bons résultats avec la fertilisation des pâturages, il faut que la puissance soit inten-

sive. La superficie à fertiliser sera basée sur le nombre de têtes animales du troupeau. On pourra commencer par fertiliser la première année ½ arpent par vache ou par tête animale, et porter les années suivantes cette superficie à 1 acre par tête.

Sur une ferme bien organisée, un pâturage de 15 à 18 acres devrait suffire à l'entretien d'un troupeau de 15 têtes animales, en comptant sur les regains des prairies pour la période habituelle de sécheresse en fin de juillet et août.

Effet des engrais chimiques sur la flore des pâturages:—

Les engrais chimiques n'augmentent pas seulement la valeur nutritive de l'herbe; ils favorisent l'apparition et la croissance des plantes utiles qui peu à peu prennent la place occupée par les mauvaises herbes.

On considère entre autres comme plantes utiles et désirables les herbes suivantes: mil, fétuques, paturins, trèfle alsike, trèfle blanc, etc.

Le trèfle blanc sauvage, et c'est là un très grand avantage, pousse naturellement sur un grand nombre de nos fermes. Le cultivateur doit prendre tous les moyens possibles pour en favoriser la croissance. Des engrais chimiques ap-

propriés feront très souvent apparaître en grande quantité le trèfle blanc sauvage sur des pâturages où l'on n'en trouvait généralement que quelques plants.

Choix des engrais:—

- 1.—Sur les sols où pousse naturellement le trèfle blanc sauvage.
 - a) sur les terres fortes et franches (sols argileux et francs argileux) appliquez à l'automne 400 à 600 lbs de superphosphate à 20%, par acre. L'effet de cette application se fera sentir pendant trois ou quatre ans. Une nouvelle application devra être faite au bout de 3 ans ou 4 ans, selon la fertilité naturelle du sol et les besoins de la végétation.
 - b) sur les terres sablonneuses et graveleuses (sols légers), appliquez à l'automne 400 à 600 lbs de superphosphate à 20% et 75 à 100 lbs de muriate de potasse, par acre. On peut aussi employer l'engrais composé 0-16-6 à raison de 600 lbs par acre.

2.—Sur les sols où ne pousse pas le trèfle blanc sauvage.

- a) Appliquez à l'automne 400 à 500 lbs de superphosphate à 20% et 75 à 100 lbs de muriate de potasse, par acre. Ces engrais simples peuvent être remplacés par l'engrais composé 0-16-6, à raison de 600 lbs par acre.
- b) Appliquez au printemps de la 1ère année, 100 lbs de nitrate de soude par acre ou son équivalent azoté (80 lbs de sulfate d'ammoniaque, 80 lbs de cyanamide, etc.).
- c) Appliquez la même quantité d'azote au printemps de la 2ième et de la 3ième année, s'il est nécessaire de stimuler la végétation.
- d) Une nouvelle application de superphosphate et de potasse doit être faite au bout de deux ou trois ans.

Epoque de l'application des engrais:—

Les engrais phosphatés et potassiques s'appliquent de préférence à l'automne, dans le cours du mois de septembre.

Les engrais azotés (sulfate d'ammoniaque, nitrate de soude, nitrocrée) sont appliqués au printemps, quand l'herbe commence à verdoyer, ou, si l'on ne juge pas nécessaire de hâter le départ de la végétation, on les appliquera en juin, après que le pâturage aura été rasé une première fois. Si possible l'épandage sera fait la veille d'une pluie.

Si l'on emploie de la cyanamide, il est suggéré de l'épandre deux semaines avant le départ de la végétation.

Chaux (Pierre à chaux moulue):—
La chaux donne ses meilleurs résultats lorsqu'elle est appliquée

sur la terre labourée, ensemencée et fertilisée, en vue de créer un pâturage permanent.

Sauf en cas d'acidité très prononcée, l'emploi de la chaux en couverture n'est recommandable que si le sol peut être travaillé en surface, par des hersages.

Lorsque le chaulage doit être pratiqué, il est recommandé d'épandre la chaux plusieurs mois avant l'application des engrais chimiques.

Engrais de ferme:—

L'emploi du fumier est recommandé sur les sols très pauvres en matière organique et qui ne poussent pas naturellement le trèfle blanc sauvage.

Appliquez à l'automne 8 tonnes par acre de fumier avec 250 lbs environ de superphosphate à 20% par acre.

Cette quantité de superphosphate peut être avantageusement augmentée si le terrain doit être laissé en pâturage pendant plusieurs années.

Cependant, le fumier ne produit pas une herbe aussi appétissante que celle obtenue avec les engrais chimiques seuls. Il est rare que le cultivateur puisse disposer d'un tel surplus de fumier et règle générale, en sols suffisamment pourvus de matière organique, il sera préférable de réserver l'engrais de ferme pour les cultures sarclées et les autres récoltes de la rotation.

CREATION D'UN PÂTURAGE PERMANENT

En l'absence d'une prairie ou d'un pâturage suffisamment bien engazonné pour justifier l'application d'engrais chimiques, ou lorsqu'on désire se préparer un bon champ de pacage près des bâtiments de ferme, il pourra être nécessaire de recourir au semis.

Préparation du sol:—

Le sol devant recevoir une semence d'herbes à pâturage ne peut être trop bien préparé. L'idéal serait de semer après une culture sarclée: pommes de terre, maïs, choux de Siam, betteraves, etc. Un labour d'été suivi de plusieurs hersages jusqu'à l'automne serait aussi une bonne préparation pour l'ensemencement d'un pâturage.

Chaulage:—

En cas de grande acidité, le chaulage serait ici nécessaire. Généralement une application de 2 tonnes de chaux par acre sera suffisante.

Mélange pour pâturage permanent:—

Paturin du Kentucky . . . 5 lbs
Paturin du Canada . . . 5 "
Mil 9 "
Trèfle blanc sauvage . . . 1 "

Par acre 20 lbs

C'est le mélange recommandé par le Comité provincial des pâturages. Dans les régions où le trèfle blanc sauvage pousse naturellement avec abondance, il n'est pas nécessaire d'en semer. Le trèfle blanc entrant dans ce mélange n'est pas le trèfle blanc de Hollande, mais une véritable semence de trèfle blanc sauvage vivace, d'ailleurs assez rare sur le marché, et dont la principale source d'approvisionnement est en Angleterre.

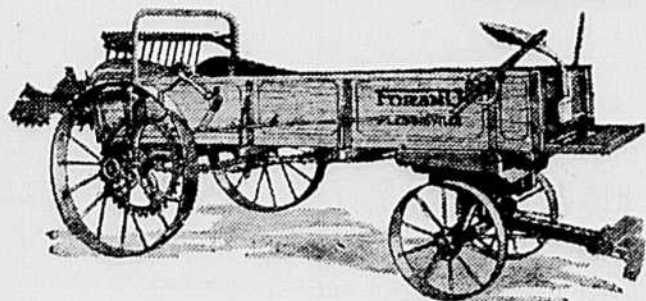
Ensemencement:—

On peut semer ce mélange au printemps, à raison de 20 lbs par acre, avec une céréale (blé, orge, avoine), mais le grain doit être semé clair, soit 1 minot à 1¼ par acre.

(Suite à la page 21)

**POURQUOI LE
est-il toujours préféré ?**

FORANO



Il est léger et facile de traction pour 2 petits chevaux. Ceci est dû au commandement à chaîne des coussins, pivotés, et un bon système de graissage.

DEMANDEZ UNE CIRCULAIRE

LA FONDERIE DE PLESSISVILLE

1873 PLESSISVILLE, P. Q. 1938

GRAINES DE SEMENCE

Plus de 30 années d'expérience dans le commerce de graines de semence et de plantes de toutes sortes. Nouveau catalogue gratuit sur demande.

Nouveau Catalogue Grats

COUPON

Messieurs:—
S.V.P. m'envoyer gratuitement votre nouveau catalogue de semences, 86 pages, tout en français.

Nom.....

Adresse.....

HECTOR L. DÉRY & CIE, LTÉE
Grainetiers et Pépiniéristes

Déry

DE CHOIX

Nouvelle adresse

931, Blvd St-Laurent, Montréal



Ce qui manquait

**à tous vos animaux,
vous l'avez enfin !**

Les volailles, les vaches laitières, les veaux, les porcs, l'étable et le poulailler ont besoin des

ALIMENTS ÉQUILIBRÉS
BLEDDOR

Une nourriture saine, forte, profitable, A DES PRIX AVANTAGEUX.

Demandez des informations au secrétaire de votre cercle ou de votre syndicat. S'il n'en a pas, écrivez au

COMPTOIR COOPÉRATIF DE L'U. C. C.

515, avenue Viger, Montréal.

Les Habitants

CHEZ EUX

officiers DE L'U. C. C.

Président : M. Abel Marion,
Ste-Edwidge
Aumônier : R. P. Léon La bel,
S. J.
1er vice-président : M. Alfred
Hardy, St-Basile;
2ème vice-président : M. G.-H.
St-Cyr, Nicolet;
Secrétaire général et gérant
du Comptoir coopératif : M. Gé-
rard Pillion, L.S.C.;
Directeur général de la Mu-
tuelle-Vie : M. Thurbie Belzile,
L.S.C.;
Rédacteur de la "Terre de
chez Nous" : M. Dominique
Beaudin;
Conseillers juridiques : Me
Wilfrid Guérin, N.P.; Me C.-H.
Lalonde, C.R.

St-Zéphirin

Le cercle a procédé à ses élec-
tions à la réunion du 6 mars.
En voici le résultat : M. Mau-
rice Fréchette, président; M. Hen-
ri Lahaye, vice-président; M.
Hamilton Courchesne, secrétaire.
Ce dernier succède à M. Ed-
mond Lahaye. Les mêmes di-
recteurs ont été réélus. M. l'ab-
bé Tétrault, curé et aumônier,
a bien voulu adresser la parole
ainsi que M. J.-Edouard Tasche-
reau, professeur des cours pos-
t-scolaires. Celui-ci a rappelé
que les cultivateurs devaient,
dans leur propre intérêt acheter
leurs engrais chimique du Com-
ptoir Coopératif de l'U. C. C.

Hamilton Courchesne,
secrétaire.

Beaudry

(Témiscamingue)

Soixante personnes assistaient
le 6 mars à la réunion du cercle
tenue sous la présidence de M. J.-
Arthur Bergeron. Ce dernier
ayant commenté la lettre pasto-
rale de Nos Seigneurs les évêques,
M. Emile Vadeboncoeur et Con-
rad Falardeau ont présenté des
travaux sur la spécialisation des
cultures et d'élevage. L'achat en
coopération a fourni un autre su-
jet d'étude. Nous comptons par-
mi nous cinq nouveaux membres.
Lors de notre séance du 3 avril,
MM. Joseph Frappier et Joseph
Béland seront les conférenciers.

Willie Bacon,
secrétaire.

St-Calixte

(Montcalm)

A sa séance du 7 mars, tenue
sous la présidence de M. Joseph
Tourangeau, le cercle a discuté
l'achat des engrais chimiques, le
fonctionnement des syndicats de
vente et d'achat, le bon ren-
dement des pâturages, etc. Quel-
ques commentaires ont aussi été
faits de la lettre pastorale de
Nos Seigneurs les évêques, puis
la prochaine séance a été fixée au
4 avril.

Le secrétaire.

ENGRAIS CHIMIQUES

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. fournira en-
core cette année les engrais chimiques aux membres
de ses cercles et de ses syndicats coopératifs.

Les secrétaires ou les gérants qui n'ont pas encore
reçu nos prix courants devront nous écrire dans le plus
bref délai. Nous les leur ferons parvenir par retour
du courrier.

Ecrivez au :

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.

515, avenue Viger, Montréal, P. Q.

Québec, le 16 mars 1938

CONVOICATIONS

DIMANCHE, LE 20 MARS :

Chartierville,
Padoue (Matapédia),
Palmarolle,
St-Benoît (Témiscouata),
St-Camille (Wolfe),
St-Gabriel (Rimouski),
St-Honoré (Chicoutimi),
St-Mathias,

Armagh

(Bellechasse)

Sous la présidence de M. Al-
fred Marceau, nous tenions le 27
février une intéressante séance.
Invité à parler tout d'abord, M.
Benoît Lemelin a traité de la
coopération et a réfuté les ob-
jections qui ont cours contre
l'association professionnelle. M.
Eutrope Turgeon, propagandiste,
a ensuite exposé les services que
rend à la classe agricole la Mu-
tuelle-Vie de l'U.C.C. A ces
travaux et à la discussion qui
suivit, M. le curé Boucher a aj-
outé quelques commentaires. Il
se dit heureux de voir les culti-
vateurs décidés à s'unir pour de
bon. Il a depuis expliqué par
quels moyens l'on pouvait fonder
et maintenir avec succès une
coopérative d'achat et de vente.
Suivant son exemple, près de 50
membres ont payé leur contri-
bution.

Le secrétaire.

St-François-Xavier

(Rimouski)

M. l'aumônier a mis à profit
la séance du deux mars pour don-
ner à nos membres des conseils
à la fois instructifs et pratiques.
Il importe, a-t-il dit, que les
cultivateurs s'unissent entre eux
et prennent en mains la conduite
de leur propres affaires. Ils se
doivent donc de faire partie de
l'U.C.C. et de constituer une for-
te association professionnelle. Il
a encouragé les membres à étu-
dier sans retard le fonctionne-
ment des caisses populaires. La
discussion a porté sur divers
questions, puis MM. Emile Cla-
veau et Jean-Bte Soucy ont été
chargés de préparer des travaux
pour la prochaine séance. Qua-
tre nouveaux membres ont été
admis dans le cercle. La réunion
a été tenue sous la présidence de
M. Antoine Boucher et 50 culti-
vateurs y assistaient.

Alphonse Boucher,
secrétaire.

La Mothe

(Abitibi)

Réunion du cercle le 13 fé-
vrier 1938 sous la présidence de
M. Johnny Guya. Devant les 20
membres présents, ce dernier
commenta la lettre pastorale de
Nos Seigneurs les Evêques. On
discute sur ce point de même que
sur les Caisses Populaires et l'a-
chat des engrais chimiques en
coopération. Le cercle se pro-
pose de faire une enquête sur la

culture des patates dans la pa-
roisse.

Eugène Ouellet,
secrétaire.

La Visitation

(Yamaska)

M. Albany René, a présidé la
réunion du 25 février. Il a d'a-
bord fait quelques remarques sur
l'achat d'un char d'engrais chi-
miques, puis le cercle a étudié et
a adopté deux résolutions. Dans
le premier cas, nous demandons
que la Commission du Prêt Agri-
cole accélère son travail de fa-
çon à ce que les emprunteurs re-
çoivent leur argent sans trop de
délai. D'autre part, le cercle
proteste contre l'échelle actuelle
des poids et des prix fixés pour
les peaux vertes; il demande que
justice soit rendue aux cultiva-
teurs.

Alphonse Jutras,
secrétaire.

St-Liguori

(Montcalm)

Une réunion du bureau de di-
rection du cercle local a eu lieu
le 3 mars. Nous avions parmi
nous M. l'abbé Henri Beaudoin,
nouveau curé de la paroisse, qui
succède comme aumônier à l'abbé
V.-M. Deschênes, maintenant
curé de St-Ambroise. Il a été
convenu de tenir une assemblée
générale le 7 mars et d'y in-
viter M. Charles Flamand, gérant
de la Coopérative de tabac de
St-Jacques, et M. Sylvestre, agri-
nomme du comté. Il a aussi été
question de l'achat des engrais
chimiques. M. Joseph Rivest a
présidé la séance.

Le secrétaire.

St-Côme

Au cours de sa dernière séan-
ce, tenue sous la présidence de
M. Pierre Morin, le cercle a dis-
cuté la question de l'achat des
grains de semence. Il a finale-
ment adopté une résolution par
laquelle il demande au bureau
central de l'U.C.C. d'intervenir
auprès des gouvernements pour
obtenir qu'une prime de deux
cents la livre soit accordée sur
les grains de semence qui seront
achetés par l'entremise des cer-
cles de l'U.C.C.

Joseph Paquet,
secrétaire.

La-Croche

(Lavolette)

La séance du 18 février a été
consacrée à l'étude de l'industrie
laitière et de la culture des pa-
tates. Après avoir entendu divers
exposés sur ces sujets, les mem-
bres du cercle ont adopté des ré-
solutions tendant à améliorer la
situation dans notre localité et
dans la région. En ce qui concer-
ne l'industrie laitière, le cercle,
sur proposition de MM. David
Brossard et Edmond Blais, de-
mande au ministère de l'Agricul-
ture d'envoyer ici sans retard un
ou plusieurs instructeurs pour
nous indiquer les soins à donner
au troupeau laitier, les moyens
d'améliorer les pâturages, les cul-
tures à choisir, etc. A la sugges-
tion de MM. David Brossard et
Louis-G. Tremblay, il a été aus-
si résolu de prier le ministère de
l'Agriculture de nous envoyer des
instructeurs pour nous appren-
dre comment procéder pour ob-
tenir les meilleurs résultats pos-
sibles de la culture des patates.
Constatant que, par suite du col-
portage de porte en porte, le

Ste-Blandine,
Ste-Rose de Poularies,
Wotton.

LUNDI, LE 21 MARS :

Ste-Rose-de-Lima.

VENDREDI, LE 25 MARS :

St-Malachie.

Le marché de La Tuque est assez peu
fréquenté par les citadins, une
autre résolution demande au con-
seil de ville de cette localité d'a-
bolir le colportage pour des rai-
sons d'hygiène publique et d'in-
térêt général. Avant l'adoption de
ces résolutions, M. l'aumônier
nous avait recommandés de sou-
tenir notre association profes-
sionnelle. M. le président Louis Chou-
nard et M. Henri Pascal avaient
aussé parlé de diverses questions.

Robert Tremblay,
secrétaire.

Notre-Dame-du-Sacré- Coeur

Lors d'une réunion récente, le
cercle local a adopté plusieurs ré-
solutions. 1—Sur proposition de
MM. Joseph d'Astous et Auguste
Michaud, il demande que des me-
sures soient prises pour que le
marché des pommes de terre ne
soit pas monopolisé par les pro-
ducteurs des autres provinces.
Nous avons pu voir cette année
passer les chars de patates du
Nouveau-Brunswick en route pour
la côte nord tandis que les nôtres
ne se vendaient pas. 2—Par une
deuxième résolution votée à la
suggestion de MM. Joseph Lau-
zier et Joseph d'Astous, le cercle
réclame qu'un prix raisonnable
soit payé pour leurs produits aux
cultivateurs par les compagnies
forestières et les entrepreneurs de
chantiers et il croit qu'en cette
matière l'intervention du gouver-
nement est nécessaire. 3—Consta-
nt, d'une part, que le prix des
engrais chimiques est très élevé,
que, d'autre part, les octrois accor-
dés par le gouvernement aux cul-
tivateurs qui en achètent sont ré-
duits, le cercle demande au gou-
vernement de discontinuer les oc-
trois individuels et d'attribuer les
sommes ainsi économisées aux
cultivateurs qui achètent des en-
grais chimiques.

Romuald Lavoie,
secrétaire.

St-Lin

Sur les 84 membres que compte
actuellement notre cercle, 60 assis-
taient à la réunion du 23 février,
la plus imposante à date. Au nom-
bre des sujets traités, il faut men-
tionner l'achat d'engrais chimi-
ques, de grains de semence, la
formation de coopératives et de
syndicats. Outre le président, M.
Irénée Auger, ont pris la parole :
MM. Joseph-P. Bélanger, vice-
président, Paul Brisson, et Zénon
Lamarche. Par suite du surcroît
de travail que lui impose ses oc-
cupations personnelles, notre dévoué
secrétaire, M. Albini Drainville, a
dû démissionner. Un jeune et ac-
tif organisateur d'oeuvres agrico-
les, M. Bruno Gariépy, lui succède.

Rod. Gariépy,
secrétaire adjoint

St-Emile d'Auclair

A notre séance du 17 février,
nous recevions M. l'abbé A. Belzile,
aumônier diocésain, et M. l'ab-
bé Damours, missionnaire-coloni-
sateur. Tous deux ont vivement
intéressé une assistance composée
de tous les cultivateurs et colons
de la paroisse. Le premier a suc-
cessivement traité des caisses po-
pulaires, de la Mutuelle-Vie de
l'U.C.C., de l'association profes-
sionnelle. Le deuxième a dit com-
ment la coopération s'imposait pour
rendre la classe agricole plus libre
et plus prospère. La séance a été
présidée par M. Philippe Caron.

Armand Faucher,
secrétaire.

LA TERRE DE "CHEZ NOUS"

organe officiel de
L'Union Catholique des
Cultivateurs,
fondée en 1929.
Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration,
Publicité.

515, avenue Viger

Montréal

Tél. : LA 6273

ABONNEMENT

Au Canada :

\$1.00 par année

\$2.50 pour 3 ans

A l'étranger :

\$1.50 par année

Imprimée par

L'Action Sociale, Ltée.

3, Boul. Charest, Québec.

Nécrologie

L'Union Catholique des cul-
tivateurs et les cercles pa-
roissiaux recommandent aux
prières de leurs membres le
bres le repos des âmes de

Mlle Florina Anger, décédée ré-
cemment. Elle était la fille de M.
Amédée Anger, l'un des fonda-
teurs du cercle de l'U.C.C., de St-
Denis. A la famille éprouvée, le
cercle de St-Denis présente ses
sincères condoléances.

Mlle Cécile BOUTHILLIER, fille
de M. Camille Bouthillier, de
St-Valérien.

M. BOUCHER, de St-Valérien.
Aux familles Boucher et Bou-
thillier, le cercle local offre ses
profondes condoléances.

St-Guillaume d'Upton

Les membres de l'U.C.C. n'ont
pas peur du froid. Ils assistent en
bon nombre à la séance du cercle
que préside M. Donat Côté. Ce
dernier insiste sur la nécessité de
propager l'U.C.C. dans la paroisse.
M. l'abbé Faille, aumônier, parle
d'engrais chimiques. Comme l'an
passé, les cultivateurs les achète-
ront en commun par l'entremise
du cercle. Pour encourager les
membres à assister aux séances,
un prix de présence, donné par M.
l'aumônier, sera tiré au sort.

Lorenzo Morvan,
secrétaire.

St-Camille

(Wolfe)

La séance du 27 février s'ouvre
sous la présidence de M. Napoléon
Bellerose. Les questions de routi-
ne réglées, ce dernier lit et com-
(Suite à la page 18)

Les Produits

G A R D O

sauegardent la santé
de vos animaux

Essayez notre

Poudre Tonique et
Vermifuge No 3,
pour chevaux seulement.

Elle détruit et chasse les
vers ronds ou effilés. Donne
de l'appétit au cheval et
fait reluire son poil. \$1.00
par la poste.

GRATIS — Demandez notre
Guide vétérinaire.

Produits Gardo, Ltée.

Dépt A,
Waterloo, P. Q.

Séance de clôture des cours postsecondaires à Ste-Monique

LE 25 février, à 8 h. du soir, dans la salle publique de notre paroisse, a eu lieu la séance de clôture des cours postsecondaires. A cette séance étaient présents: M. le curé Chs-Edouard St-Germain, M. le vicaire Dubuc, M. l'agronome J. Joyal, M. Antonio Des-côteaux, maire du village, M. Benjamin Manseau, président du cercle local de l'U.C.C., M. Jos.-H. Rousseau, secrétaire de l'U.C.C., tous les élèves au nombre d'une trentaine, quelques parents des élèves et aussi quelques autres.

Sur proposition de M. l'agronome Joyal, M. le curé a présidé cette séance. "Puisque je suis président, dit-il aussitôt, je vais commencer immédiatement". Il exprime sa grande joie de constater qu'un aussi grand nombre de jeunes ont répondu à l'appel et sont venus s'instruire des choses de leur profession. Il se dit très heureux que le gouvernement ait accédé à la demande de l'U.C.C., en instituant ces cours dans la province. Trop souvent, dit-il, nos jeunes gens, après la sortie de la petite école, ne lisent plus et perdent ainsi le peu d'instruction qu'ils ont reçue. Durant ces cours, on vous a enseigné, sans doute, un peu d'agriculture, mais on vous a enseigné aussi du français, c'est-à-dire à lire à écrire et à compter, et ce n'est pas le moins important. En effet, combien parmi vous, furent peut-être surpris de constater que vous ne saviez plus lire comme au sortir de la petite école, de même que pour écrire et compter. Vous qui comprenez plus aujourd'hui qu'au sortir de la petite école, l'importance de l'instruction, vous allez continuer de vous instruire. Lisez, il y a tant de bonnes choses à lire: en lisant, vous frapperez d'une pierre deux coups: vous vous renseignerez et, en même temps vous apprendrez à écrire les mots tels qu'ils doivent être.

Maintenant, il faut bien, et c'est un plaisir pour moi de féliciter et remercier ceux qui se sont dévoués pour ces cours. D'abord, M. J. Joyal, à qui revient la plus grosse part, parce qu'enfin, il a bien été l'âme de ces cours. Je remercie aussi tous les professeurs qui sont venus prêter leur concours; mais il convient de remercier, tout spécialement, M. le vicaire qui a bien voulu se donner à l'enseignement du français. Je vous félicite, mes chers en-

fants, qui avez bien voulu faire les sacrifices nécessaires, et vous en avez fait de nombreux, je le sais, pour suivre ces cours. Et vous aussi, mes chers parents, vous en avez fait des sacrifices pour permettre à vos enfants de suivre ces cours: je vous en félicite et soyez-en bien contents. Vos enfants auront des difficultés encore plus grandes que vous, dans la vie; avec de l'instruction, ils auront plus de chance de réussir. En connaissant mieux les problèmes de leur profession, ils l'aimeront davantage; ils seront heureux de vivre la vie des champs.

Le conférencier suivant est M. J. Joyal, agronome. Je vis les plus beaux jours de ma vie depuis quelque temps, débuta M. Joyal, depuis que ces cours sont commencés, ici et là, dans mon territoire: car en effet, dans les 12 paroisses de mon district, 12 ont eu les cours postsecondaires, c'est donc à dire que, dans toutes les paroisses de mon district, les jeunes veulent s'instruire et s'instruisent aussi, comme vous le verrez lorsque je vous donnerai le résultat de leur examen écrit et aussi, lorsque vous les entendrez répondre aux questions orales que je leur poserai tout à l'heure. Je tiens à remercier publiquement l'U.C.C. qui obtenu cela du gouvernement. Je la remercie donc en mon nom et aussi au nom de M. Milette, notre agronome régional, qui ne pouvant se rendre ici ce soir, tel que convenu, me pria de vous communiquer ses remerciements, tout en vous demandant de bien vouloir excuser son absence. Mes chers élèves, vous nous faites espérer de beaux jours pour la classe rurale en désirant ainsi vous instruire, car en plus des travaux des champs, il y a bien des fonctions à remplir dans une paroisse: conseillers, commissaires d'écoles, dirigeants de l'U.C.C., de caisse populaire, etc., et vous serez des élites toutes désignées pour cela.

M. le vicaire, invité à parler, félicita à son tour, les jeunes du sérieux avec lequel ils ont suivi les cours et aussi de leur succès.

Les élèves ont ensuite répondu aux différentes et nombreuses questions que M. J. Joyal leur a posées; tous répondirent et la plupart sans hésitation. C'était magnifique.

Ce fut alors le moment de la récréation, petites histoires, chansons, musique, gigue, etc. M. Joyal fut bien le principal acteur, en chantant quelques chansons et en racontant quelques petites histoires, tous s'amuserent très bien.

M. le curé présenta ensuite à l'auditoire, le président de l'U.C.C., en disant: On vous a recommandé à tour de rôle la lecture; eh bien, M. Manseau va vous dire quoi lire.

Après avoir félicité les élèves de s'être imposés les sacrifices nécessaires pour suivre ces cours et de leur succès, le président de l'U.C.C., au nombre des parents, se joignit à M. le curé pour remercier les différents professeurs qui se sont dévoués pour ces cours, il remercia aussi, M. le curé d'avoir inci-

té nos jeunes à plusieurs reprises, à suivre ces cours qui leur étaient offerts. M. le curé m'a demandé, dit-il, de vous dire quoi lire, eh bien! il y a bien des brochures qui sont bonnes à lire, mais la première, la plus importante, celle qui peut nourrir votre intelligence de principes sains, tant religieux que moraux et en même temps vous instruire de votre profession agricole, c'est la "Terre de

Chez Nous". Si vos moyens vous le permettent et que vous désirez lire davantage, eh bien! lisez l'"Action Catholique".

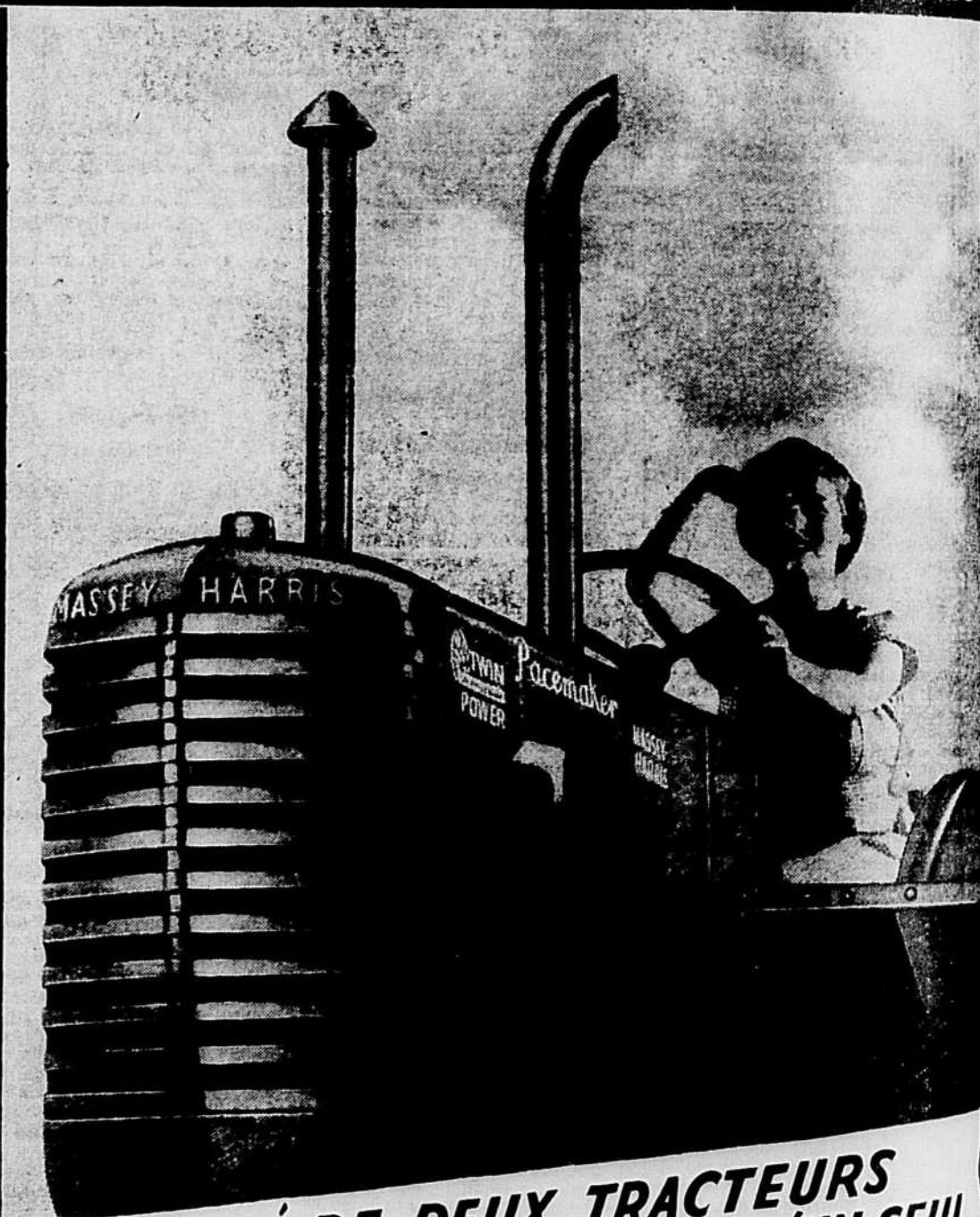
A la suggestion de M. le curé, M. J. Joyal proposa la création d'un cercle d'études formé des élèves des cours postsecondaires, qui pourraient se réunir tous les mois. M. le vicaire convoqua immédiatement les jeunes ainsi que M. J. Joyal, pour le mois pro-

chain.

Comme il se faisait tard, M. le curé nous exprima son regret d'être obligé de clore cette soirée si belle et si intéressante, il entonna notre bel hymne national, "O Canada", que tous chantèrent en chœur. Après quoi, tous se retirèrent pour retourner chacun dans leur foyer, heureux et contents d'avoir goûté une aussi agréable soirée.

B. MANSEAU.

BI-FORCE LA NOUVELLE ET SENSATIONNELLE CARACTÉRISTIQUE DES TRACTEURS MASSEY-HARRIS



L'UTILITÉ DE DEUX TRACTEURS POUR LE PRIX D'UN SEUL.

POUVOIR POUR TIRER TROIS CHARRUES SUR LA TIGE DE TRACTION
POUVOIR POUR TIRER QUATRE CHARRUES SUR LA COURROIE.

Avec un des nouveaux tracteurs Massey-Harris Bi-Force vous avez sur la tige de traction le pouvoir pour tirer trois charrues, comparé avec la force pour tirer deux charrues qu'il y avait sur les modèles précédents. Cette augmentation de pouvoir sur la tige de traction veut dire que vous pouvez accélérer les opérations de votre ferme — par exemple en tirant trois charrues au lieu de deux, vous obtenez 50% plus de labour.

Ensuite, simplement en poussant le levier de contrôle de Bi-Force à "haute vitesse" vous obtenez instantanément le pouvoir égal à celui nécessaire pour tirer quatre charrues, pour faire le travail avec la courroie. Sans aucune dépense supplémentaire, vous avez la capacité pour faire le travail sur la courroie d'un puissant tracteur, pour faire fonctionner les grosses moulures à marteaux, les coupe-ensilage et les batteuses, etc.

Bi-Force rend le tracteur de la ferme plus profitable que jamais — Bi-Force vous donne l'utilité de deux tracteurs pour le prix d'un seul — Faites-vous un devoir d'obtenir toutes les particularités au sujet de Bi-Force, de votre Revendeur Local Massey-Harris.

LA COMPAGNIE MASSEY HARRIS LIMITÉE

FONDÉE EN 1847

TORONTO MONTREAL MONCTON WINNIPEG BRANDON REGINA SASKATOON SWIFT CURRENT
YORKTON CALGARY EDMONTON VANCOUVER

OBTENEZ PLUS DE RENDEMENT DE VOS CHEVAUX

Employez la pure
MÉLASSE de canne



Vos chevaux pourront travailler plus dur sans perdre de poids et plus longtemps sans s'épuiser si, chaque jour, vous arrosez leur fourrage avec la pure mélasse de canne W. I. B. Tonifiant la nourriture, la rendant plus douce, plus riche, plus appropriée. W. I. B. est recommandée pour tous les animaux de la ferme par les vétérinaires et les experts des gouvernements.

CANADA WEST INDIES
MOLASSES COMPANY, Ltd.

5400 B. rue Notre-Dame Est, Montréal.

Le marnage des terres dans Gaspé et Bonaventure

Il se trouve dans cette région de l'extrême bas Saint-Laurent quantité de lacs dont le lit est, en grande partie, formé de marne calcaire. La marne est un mélange intime mais très complexe de diverses substances dans lesquelles dominent le carbonate de calcium et l'argile. Elle fait effervescence avec les acides et jouit de la propriété de se déliter à l'air sous l'influence de la chaleur, de l'humidité et de la gelée.

Incorporée au sol, cette substance tient le même rôle que la pierre à chaux moulue. En fait la marne, dans la plupart des cas contient un pourcentage allant jusqu'à 97 p. c. de carbonate de calcium.

Les cultivateurs des comtés de Gaspé et Bonaventure ont recours à cette substance calcaire pour amender la texture du sol, rendre celui-ci plus friable et en corriger l'acidité. Au cours de 1937, on nous signale que les fermiers ont charroyé, dans le seul comté de Bonaventure, 16,898 verges cubes de marne des lacs, soit l'équivalent de 10,634 tonnes de carbonate de calcium. Si l'on tient compte que dans ce même comté il s'est appliqué, de plus, 1751 tonnes de pierre à chaux, cela porte à 12,385 tonnes le volume d'amendements calcaires utilisés dans ce comté.

... Gaspé est dans le même cas. Avec 136 tonnes de pierre à chaux, il s'est appliqué sur les fermes l'équivalent de 7,500 tonnes de carbonate de calcium en marne, soit exactement 12,529 verges cubes.

Si, dans un relevé de l'emploi de la pierre à chaux récemment publié par le service de la grande culture, section des engrais et amendements, ces deux comtés n'apparaissent pas aussi avantageusement que leurs émules pour ce qui est de la quantité de pierre à chaux utilisée, c'est qu'on n'a pas tenu compte du marnage des sols dans cette région.

Les chiffres ci-haut mentionnés démontrent que ce district agronomique, quoique ses moyens d'action soient différents de ses émules, n'a pas moins coopéré à cette campagne générale de rajeunissement des sols en les mettant en état de mieux utiliser les engrais naturels et commerciaux qui ont pour objet d'en accroître la fertilité.

Inauguration des cours aux inspecteurs de mauvaises herbes à Joliette

JOLIE est en résumé le programme d'éducation que se sont tracés les inspecteurs municipaux de mauvaises herbes des comtés de l'Assomption, Joliette, Montcalm et Berthier, au cours des réunions d'études tenues à Joliette les 3 et 4 mars. Les conseils municipaux des diverses paroisses de ces comtés n'avaient pas été sans comprendre l'importance économique des dégâts causés par les mauvaises herbes, sans saisir la gravité de la situation et l'urgence d'y porter remède. En conséquence, ils avaient, pour la plupart, nommé un ou plusieurs inspecteurs chargés de s'attaquer au fléau et de diminuer les pertes énormes accumulées chaque année dans chaque paroisse.

Les inspecteurs municipaux ont répondu nombreux à l'appel. Sur 52 inspecteurs que compte cette région agronomique, 42 se sont réunis à Joliette sous la présidence active du Dr Georges Maheux, directeur du service de la protection des plantes et de la présidence d'honneur de l'agronome régional A. Charbonneau. Ils écoutèrent avec le plus vif intérêt, les causeries spécialement préparées pour eux par MM. Omer Caron, botaniste, W. Corrivault, G. Michaud et L. Verret, inspecteurs divisionnaires. Chacun était anxieux de se

renseigner sur les dispositions de la Loi des mauvaises herbes, son application, sur le mode de vie, les dégâts et les moyens de contrôle du plus dangereux des ennemis de l'agriculture dans la province de Québec. Les causeries ont été suivies de fort intéressantes discussions au cours desquelles professeurs et élèves firent des échanges de vues très fructueux.

Au cours des deux dernières décades, la menace des mauvaises herbes s'est faite de plus en plus grave. A l'insu des cultivateurs, les mauvaises herbes ont graduellement envahi la plupart des terres cultivées. D'année en année, de nouvelles espèces se sont introduites sur les fermes, se sont fixées en permanence, avec une incroyable facilité, et favorisées par l'insouciance générale. Qui donc se souciait, à part quelques rares unités, d'enrayer la marche envahissante des mauvaises herbes vers les terrains en culture ? Un ennemi aussi général et possédant une telle puissance de multiplication, ne peut être mis en échec que par la coopération intense de tous les intéressés : cultivateurs, conseils municipaux, inspecteurs, agronomes, tous tendant vers un même but, à savoir la répression immédiate du fléau des mauvaises herbes. La coopération de tous, forme une puis-

sante machine capable de mettre l'ennemi en déroute; mais si un des rouages fait défaut, la machine se détraque et les mauvaises herbes en profitent pour augmenter leurs méfaits.

La réunion de Joliette, la première du genre tenue dans la province de Québec, a été couronnée d'un franc succès. C'est de bon augure pour les réunions du même genre qui seront tenues, d'ici au printemps, à Ste-Martine, St-Hyacinthe, Nicolet et Chicoutimi. Le rôle de l'inspecteur municipal des mauvaises herbes fut étudié sous ses angles. L'idée maîtresse qui se dégage de la réunion de Joliette, c'est que l'inspecteur municipal n'est pas un policier féroce cherchant sans cesse à inquiéter ses co-paroissiens, mais qu'il est, avant tout, un éducateur chargé de renseigner ses confrères, un modèle qui donne à tous l'exemple de la vigilance et du bon ordre, une sentinelle vaillant à éloigner graduellement le spectre menaçant des mauvaises herbes, avec le concours actif du conseil municipal, du ministère de l'agriculture et des cultivateurs de sa paroisse. C'est un beau rôle et qui est d'importance primordiale pour assurer la prospérité de l'agriculture.

Au cours des discussions, plusieurs inspecteurs émettent des

(Suite à la page 16)

Projet de fusion

accepté

L'ASSOCIATION provinciale des éleveurs de bétail holstein lors de sa réunion annuelle, tenue lundi dernier, à Montréal sous la présidence de l'honorable M. Antonio Elie a fait approuver par ses membres une résolution par laquelle ce groupement accepte de faire partie de la société générale des éleveurs de la province de Québec.

L'Association compte quatorze clubs de districts dans la province de Québec, dont les activités dans le domaine de l'amélioration des troupeaux laitiers sont nombreuses et fécondes. La société compte actuellement 900 membres; elle entend poursuivre avec célérité son programme d'action.

Le congrès a également adopté, à l'instar de la société générale des éleveurs, une résolution demandant à Ottawa de maintenir le paiement des primes sur achat de taureaux classés. La société holstein sera représentée dans la délégation qui se rendra à Ottawa présenter cette résolution à M. Gardiner.

L'hon. M. Bona Dussault a assisté au banquet des éleveurs à l'hôtel Queen's et adressé la parole. L'honorable ministre a recommandé aux cultivateurs la prudence dans le choix des races d'animaux. Il y a de la place pour toutes les races de bons animaux dans la province de

(Suite à la page 10)

LA DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES



Groupe d'inspecteurs de mauvaises herbes réunis à Joliette, à l'occasion des cours spéciaux organisés par le Service de la protection des plantes, du ministère de l'Agriculture provincial. On remarque au centre, M. Anthyme Charbonneau, agronome régional, directeur de ces journées d'études; M. le Dr Georges Maheux, chef du Service de la protection des plantes; et M. Omer Caron, botaniste du même Service.

Le musée scolaire agricole

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Psychologie et pédagogie.



N vue d'humaniser et d'adapter l'enseignement élémentaire de l'agriculture dans les écoles primaires, le musée scolaire rend plus vivantes et compréhensives les leçons de choses agricoles.

Le musée scolaire devient, pour l'institutrice, un auxiliaire précieux, attendu qu'il illustre de façon concrète la leçon théorique d'agriculture exigée par le programme des études primaires de la province de Québec.

Ce musée, simple et à la fois varié, renferme des objets collectionnés ou fabriqués de longue haleine : céréales, graines de légumes, éléments du sol, minéraux de la région, engrais chimiques, bois de la forêt, insectes nuisibles, de la laine, du miel, de la cire, un herbier, des tableaux agricoles, etc., etc. ; le tout classé et étiqueté avec soin. L'amour de la terre, la pédagogie, le sens des réalités, bonne volonté et persévérance, voilà ce qu'il faut pour organiser un musée scolaire.

Lors d'une leçon au musée, il faut voir l'intérêt et la curiosité des élèves, très éveillés par sa sensation visuelle qui explique et fait comprendre. L'art d'enseigner, il me semble, n'est que l'art d'éveiller la curiosité, le désir de connaître, la faculté de juger et de conclure. L'enfant surtout, de même que le savant, est curieux : ils savent tous deux qu'ils en ont encore à apprendre... ! Nécessairement, l'école doit être à la mesure de l'enfant, à cet âge questionneur où les "pourquoi" et les "comment" ont besoin d'être satisfaits.

Selon le programme des études agricoles, faisons une heureuse digression : sortons l'enfant des cadres de la leçon obligatoire, abstraite, sans images, pour le plonger dans un bain rustique. Au musée scolaire, c'est la vie rurale en petit, sa propre vie, où il est chez lui ; c'est l'atmosphère des champs retrouvée. Après la leçon orale d'agriculture, plongeons les élèves dans le concret, replongeons-les, par le musée, dans le réel de la vie des champs, déjà si familière à leur esprit.

Au surplus, et ne l'oublions pas, l'enfant est un actif : il agit, c'est sa nature : il vit dans le présent et la réalité. Et, le maître, digne de ce nom, sait bien que les sens de l'enfant sont les interprètes et les messagers des choses. C'est par eux que l'esprit des élèves se met en communication avec le monde extérieur et prend connaissance.

L'activité de l'enfant s'exerce sous l'influence d'impressions sensibles ; et, aussi, les sens, considérés comme source d'instruction et d'éducation, méritent toute l'attention de l'instituteur. Le musée scolaire agricole, bien organisé et justement utilisé, peut devenir ce que j'appellerais volontiers le centre d'une systématisation psychologique qui convoquerait toutes les facultés de l'élève rural sur son propre terrain champêtre. Baigné dans cet-

te ambiance sympathique, le petit campagnard subit fructueusement cette éducation agricole qui provoque chez lui des sympathies complices envers la vie rurale. Ce faisant, les choses de la nature lui sont ainsi rendues plus claires, plus agréables, plus compréhensibles. De grâce, ne soyons pas de ces barbares inconscients qui refusent à l'enfant des campagnes le pain des champs dont il doit se nourrir... !

Si le musée agricole aide le maître à créer, dans sa classe, l'atmosphère agreste où s'épanouiront les jeunes intelligences à cul-

tiver, il ne pourra y dépenser trop de soins, car, en vertu d'un mimétisme inconscient, une âme humaine tend toujours à se mettre en harmonie avec ce qui l'entoure. Musée, tableaux agricoles, "ruralisation", tous ces moyens sont loin d'être indifférents à l'esprit et au cœur des élèves ; au contraire, ils impressionneront leur imagination et orienteront leur conception de l'idéal de la vie agricole. Ces moyens excellents n'atteindront leur plein effet que si l'attention des élèves conspire avec le maître et seconde ses efforts, dans un vrai sentiment pro-terrien.

En somme, que le musée scolaire soit l'oeuvre de l'instituteur ; qu'il l'organise lui-même avec le concours de ses élèves, sous la direction de l'agronome et de l'inspecteur d'écoles. Peu de matériaux pour commencer. Collectionnons, améliorons, à mesure que le temps et les ressources le permettront. Evitons de faire du musée un ramassis de curiosités sans valeur éducative ou encore un étalage de "choses" inutiles. Que ce musée soit le résultat de l'ingéniosité du maître, plus encore que celui des crédits de l'Etat... Et, avant d'y introduire un objet, demandons-nous toujours s'il est susceptible d'être profitable à la leçon de choses et s'il peut prêter à d'intéressantes observations.

Enfin, souvenons-nous que l'éducation agricole demeure aussi importante, sinon plus, que l'instruction élémentaire de l'agriculture. A cette fin, donnons au futur cultivateur le goût et l'habitude de l'ordre, l'amour du beau, sources de richesse et de joie dans la vie. Par des exemples, des paroles, "le tout choisi et approprié", mettons les enfants de la campagne en mesure de recevoir des impressions de beauté, des idées de justesse, des plis de mesure et d'harmonie. Hélas, il y a un âge où la poésie semble un luxe, mais pour l'enfance et la jeunesse, la poésie est une sorte d'aliment, un pain quotidien.

Dans notre enseignement, — attendu que tout se tient dans la vie, — la notion du beau et du vrai, jetée dans l'âme de l'enfance rurale, aura peut-être chance demain de soulever notre agriculture inerte, presque sans foi, sans espérance, et de l'orienter vers le chemin du savoir, de la confiance et du bonheur... !

O maîtres de notre pays français du Québec, gardez aux champs nos enfants du sol, initiez-les, de votre mieux, aux principes d'une saine agriculture ; donnez-leur l'amour de la terre et le goût du travail bien fait ; donnez-leur aussi, avec la joie de connaître, la fierté de la profession ; dans leur cœur, mettez hardiment l'étincelle qui allumera en eux des sentiments supérieurs qui fortifieront et grandiront les agriculteurs de demain !

Jean-Chs MAGNAN,

Chef du service de l'enseignement agricole de la province de Québec.

ENCOURAGEONS NOS

PEPINIERISTES

Pourquoi acheter des arbres dans la province ?

Première raison, c'est que charité bien ordonnée commence par soi-même.

En encourageant les pépiniéristes québécois, nous faisons circuler notre argent chez nous.

EN SECOND LIEU :

Et c'est peut-être la principale raison à considérer, c'est que notre rude climat de même que changeant demande aux plants importés des qualités d'adaptation que tous ne possèdent pas.

AU CONTRAIRE

Les arbres et les plants élevés chez nous, possèdent toutes les qualités qu'il faut pour croître, produire et bien se développer sur nos terres.

TROISIEME ET DERNIERE RAISON :

C'est que nos pépiniéristes licenciés, suivis par nos instructeurs et inspecteurs, offrent toutes les garanties désirables.

OU RESIDENT NOS PEPINIERISTES?

La liste des pépiniéristes de la province serait trop longue à publier, mais sur demande, cette liste sera adressée à tout acheteur désireux de se procurer des plants ou des arbres de qualité.

Le service de la protection des Plantes, ministère de l'Agriculture de Québec.

Projet de fusion

(Suite de la page 9)

Québec, à condition que celles-ci soient adaptées à leurs milieux propres.

MM. S.-J. Chagnon, Adrien Morin, W.-M. Clemons, ainsi que M. Boyd, vice-président de l'Association Holstein-Friesian du Canada étaient présents aux séances, plusieurs d'entre eux ont prononcé de courtes allocutions.

Le secrétaire et le propagandiste de la société ont présenté un rapport fort détaillé sur les entreprises de ce groupement au cours de l'année 1937.

Le secrétaire général de l'Association Holstein-Friesian du Canada, M. W.-M. Clemons a

fait un voyage en Europe au cours de l'année dernière. Il s'est rendu en Hollande, pays d'origine de la vache holstein aussi dénommée la vache hollandaise.

Il a rapporté de là-bas une pellicule cinématographique sur la vie paysanne hollandaise, pays dont le terrain est excessivement plat et au-dessous du niveau de la mer. Tandis que nous ravissons la terre à la forêt par le défrichement, là-bas c'est pour ainsi dire à la mer que le génie civil s'est attaqué. Par un système d'irrigation quasi fantastique on est arrivé à rendre fertile, des terrains constamment submergés et qui fournissent aujourd'hui de superbes fourrages et pâturages permanents.

La terre dans la généralité des cas est sous location. On paie jusqu'à \$26.00 l'acre, plus des taxes élevées et cependant à cause de l'excellence des vaches gardées sur ces exploitations agricoles, le cultivateur parvient à vivre des revenus de son exploitation.

Les congressistes ont fort apprécié cette représentation cinématographique qui leur a fourni l'occasion d'étudier les trois types de vaches laitières hollandaises développées dans ce pays. En général on tend à la vache à deux fins comme l'usage le veut en Europe d'une façon assez générale. Les bêtes sont plutôt trapues, fournissent beaucoup de viande ainsi qu'une production laitière de bonne moyenne.

Contre le hoquet

Bien que le hoquet ne présente que très rarement un certain caractère de gravité, c'est toujours un malaise fort gênant, qui finit au bout de quelques minutes par vous mettre littéralement "les nerfs en pelote".

Pour faire passer une crise de hoquet les moyens préconisés ne manquent pas, malheureusement les plus répandus sont aussi les moins efficaces et leur nombre considérable suffit d'ailleurs à lui seul à démontrer la faiblesse de leur valeur thérapeutique. Le seul remède qui soit vraiment d'une efficacité certaine consiste à prendre une cuillerée de sucre en poudre ou un morceau de sucre arrosé de quelques gouttes de vinaigre ou d'eau-de-vie, si vous en avez sous la main.

Voilà au moins un "médicament" peu coûteux, agréable au goût et facile à prendre.

Coopératives albertaines

EDMONTON. — Le projet de loi visant à l'établissement de coopératives d'épargne et de crédit a été adopté à l'Assemblée législative.

Dans le district no 7

Le 2 mars, des cours postsecondaires, en vertu de l'entente Bildeau-Rogers, commencèrent dans les 6 paroisses suivantes : St-Samuel, St-Raphaël, Ste-Angele, St-Zéphirin, St-Elphège et St-Robert.

L'inscription totale à ces cours est de 240. L'assistance moyenne est de 375. C'est dire que notre classe d'agriculteurs s'intéresse activement à ce genre d'enseignement.

Ces cours prendront fin le 19 mars prochain et seront les derniers des 36 paroisses qui se sont enrôlées cette année à ce genre d'école, dans le district no 7, sous la direction de l'agronome régional, M. J.-B. Millette.

Les GILANIEUSIES

LE "GRAND MENAGE"

Le printemps approche et les maîtres de maison songent déjà, j'en suis sûre, au "grand ménage".

Inutile de commencer à peindre ou à vernir avant qu'il soit possible d'ouvrir portes et fenêtres, à loisir. L'on peut très bien se pourvoir maintenant, de peinture, thérbentine, pinceaux, etc.

Les rideaux neufs peuvent être cousus à l'avance et mis en place une fois le nettoyage terminé. Les rideaux défraîchis peuvent être rajeunis par un bain de teinture.

Si vous désirez posséder des coussins dont personne "n'a peur", confectionnez-les en cretonne et garnissez-les d'un biais en couleur, ou, combinez un reste de cretonne et de tissu uni.

Avec les sacs de coton, vous pouvez faire soit des nappes, des taies d'oreillers, des draps ou même des rideaux ; ces derniers sont très jolis si l'on a soin de les agrémenter d'une bordure en couleur.

Si vous avez une ample provision de fil-celles, tricotez-les en morceaux de 14 pouces carrés. Vous verrez comme ces linges seront utiles et durables soit pour épousseter, laver la table, l'évier, etc.

Enfin, la méthode idéale est de se faire un plan indiquant les réparations ou les changements à effectuer dans chaque appartement : de cette manière, vous avez le temps de songer au choix des couleurs, vous avez le temps de découvrir cent et une manières de rajeunir votre intérieur sans qu'il vous en coûte beaucoup !

MARGOT.

La mission principale de la famille

Une des missions les plus hautes de la famille est l'éducation du caractère des enfants d'après les principes dont elle a le choix ; conséquemment les futurs parents doivent être rendus aptes à leur mission éducative. Autrefois, l'éducation au foyer se faisait empiriquement mais dans des conditions plus normales. Aujourd'hui, elle devrait devenir plus technique, plus adaptée aux circonstances actuelles et même devancer les autres facteurs de la civilisation.

Voici son importance :

1°— L'enfant passe à la maison sous la surveillance de ses parents un temps dix fois plus long qu'à l'église ou à l'école.

2°— La formation du caractère se fait mieux individuellement ; qu'elle ne peut se faire dans la plupart des cas en série. C'est là un fait reconnu.

3°— Les parents sont cinquante fois plus nombreux que les autres éducateurs ; ils sont les éducateurs primordiaux de leurs enfants.

4°— Les parents disposent de sanctions plus efficaces.

5°— Le caractère de l'enfant se forme en grande partie avant le moment où celui-ci se rend à l'église ou à l'école.

6°— La vie à la maison met l'enfant aux prises avec des conditions normales de l'existence plus variées, moins artificielles que la vie à l'école. Les occasions pour la formation du caractère sont donc nombreuses, plus adéquates aux nécessités.

7°— La science a prouvé que la mortalité infantile est plus élevée lorsque les enfants sont nourris au lait artificiel. Si la mère fait quelques erreurs, il convient de lui donner les indications voulues et règle, générale on ne peut pas la remplacer sans inconvénients. Comme l'âme de l'enfant est inséparable de son corps, elle doit donc être élevée en même temps par la mère. Si les parents sont exposés à faire certaines erreurs au point de vue de la formation de l'âme de l'enfant, une initiation suffisante réduira ces erreurs au minimum.

8°— On peut objecter qu'un certain nombre de parents se trouvent dans une ambiance défavorable pour remplir leur mission éducative. Il en résulte que les oeuvres sociales doivent s'employer à faire disparaître ces situations exceptionnelles. Mais il ne faut pas en faire état pour ne pas engager les autres parents qui se trouvent dans les conditions favorables ou qui peuvent s'y trouver et — c'est la grande majorité — à ne pas se perfectionner dans les méthodes d'éducation.

P. DEVUYST.

NOTRE CONCOURS

Les réponses continuent d'arriver en assez grand nombre ; n'attendez pas à la dernière minute pour envoyer la vôtre. Consultez le journal du 16 février !

Couverte pour carrosse de bébé

Dimensions : 25 x 30 pouces.

Aiguilles no 7.

Monter 129 mailles ; tricoter 15 rangs à l'endroit. Tricoter ensuite en patron :

1er rang : Tr 10 m à l'endr. "1 m endr, faire 1 maille, 2 m ens, glisser 1 m, 1 m endr., passer la maille glissée par-dessus, tr 2 m ens, 2 m endr, faire 1 maille, répéter à partir de "pour tout le rang, excepté les 11 dernières mailles que l'on tricote à l'endroit.

2e rang : Tricoter 10 mailles à l'endroit, puis le reste du rang à l'envers excepté les 10 dernières mailles qui sont tricotées à l'endroit.

Répéter ces 2 rangs jusqu'à ce que l'ouvrage mesure 28 pouces. Tricoter 15 rangs à l'endroit, puis rabattre les mailles.

RECETTES

BISCUITS AUX DATTES

- 2 tasses de farine,
- 2 tasses d'avoine roulée (grau)
- 1 tasse de saindoux,
- 1 tasse de sucre,
- 1-2 c. à thé de sel,
- 1 c. à thé de soda,
- 1-2 tasse de lait sur.

Chant printanier

Dans l'arbre où tout l'hiver ont soufflé les vents froids,
Un merle est revenu chanter comme autrefois,
Pendant que le soleil d'avril naissant se couche
Le ciel est doux aux yeux, l'air est pur à la bouche.
Un parfum de jeunesse est dans le soir épars,
Et l'on sent le printemps qui rôde quelque part...
Des hauts clochers lointains et des églises proches
S'envole en rythmes lents la sainte voix des cloches.
Et l'on entend les sons un par un s'endormir.
Puis, en un grand silence harmonieux frémir...
Sur la ville, un instant apaisée et muette,
A l'occident, pâlit une ombre violette.
Et l'oiseau qui sifflait dans le soleil couchant,
Au dernier feu du jour a terminé son chant.

Albert LOZEAU

Mélanger la farine, le gruau, le sucre, le sel et le saindoux ; jeter le soda dans le lait sur et l'ajouter au mélange précédent ; mettre 1-2 de la pâte dans une lèchefrite beurrée, ajouter le mélange de dattes, recouvrir avec l'autre moitié de la pâte et faire cuire à fourneau modéré (350°F) pendant 25 minutes ; après refroidissement, découper en carrés.

Mélange de dattes : prendre 3-4 de lb de dattes hachées, ajouter 1 tasse d'eau, faire cuire jusqu'à consistance épaisse, lorsque les dattes semblent ramollies, ajouter 1-2 tasse de sucre granulé et laisser bouillir de nouveau pendant 1 minute, laisser refroidir légèrement avant d'étendre sur la pâte.

Le sevrage des lapins

(Suite de la page 17)

simple rhume. Surveillez, tenez vos cases bien sèches et à l'abri des courants d'air.

Si le nez se barbouille, que les muqueuses "jettent" une sorte de mucus blanc, isolez vite le sujet, désinfectez à fond votre clapier. Soignez votre malade avec de l'huile Thymelée dont vous lui introduisez 2 ou 3 gouttes dans chaque narine, matin et soir.

Veillez à ce que les murs de votre clapier ne suintent pas, c'est fréquent au printemps. Ventilez... Ventilez...

Edmond IVART

Nos oeufs à Londres

Les exportateurs canadiens ont lancé une offensive fructueuse contre le Danemark qui approvisionne presque seul, depuis très longtemps, le marché des oeufs du

Royaume-Uni. A titre expérimental, le ministère de l'Agriculture du Canada et plusieurs associations coopératives ont expédié récemment en Grande-Bretagne des oeufs canadiens. Cette expérience a connu un tel succès que l'on va prendre des mesures pour la renouveler d'une façon permanente. Des importateurs londoniens ont déjà entamé des pourparlers avec la province de Québec afin que celle-ci leur envoie régulièrement, et en quantité importante, des oeufs frais.

Les "Vikings du sol"

(Suite de la page 15)

bannir la production médiocre. Une grande émulation naît du fait que chacun se sent une responsabilité devenant le lot de tous. On sait très bien qu'une transaction déloyale faite par un individu a sa répercussion sur toute la collectivité.

Le Danemark met sur le marché mondial des produits auxquels il lie sa réputation. Un baril de beurre, un jambon, une boîte d'oeufs, qui portent une marque danoise traduisent l'effort de tout un peuple qui travaille en vue de l'exportation. On peut presque affirmer que le tout est livré avec une certaine fierté sur le marché, vu que quantité et qualité sont atteintes au plus haut point de perfection.

L'esprit de solidarité qui règne dans nos coopératives est le grand trésor spirituel qui nous fait respecter et je dirai même admirer à l'étranger.

Une commission d'enquête a été ordonnée par le président des Etats-Unis pour faire une étude de nos méthodes coopératives agricoles. Il semblerait que tous leurs rapports se résument aux mots suivants : "Les fermiers danois tirent d'eux-mêmes la source de leur prospérité".



Un remède aux maux de la femme

L'envoi de 10 sous vous donne droit au traitement de 10 jours.

Les suppositoires Orange Lily du Dr D.-M. Coonley apportent un remède adéquat aux maux de la femme. Bien appliqués, ils soulagent la souffrance, font disparaître l'inflammation et la congestion qui peuvent fréquemment causer la leucorrhée ; ils débarrassent femmes et filles de l'irritation et l'affaiblissement, de l'irrégularité, de la souffrance et des retards, des douleurs aux côtés, au dos et à l'abdomen, de tous les maux inhérents aux périodes de la vie et de tous les maux de même genre. Toute femme ou fille souffrante, qui n'a pu se rendre compte encore des effets bienfaisants de "ORANGE LILY", pourra jouir du traitement d'essai de 10 jours en nous envoyant 10 sous. Toute indisposition de la femme est promptement soulagée.

Vendus partout par les principaux pharmaciens
MME LYDIA W. LADD, (Dépt. 24) boîte 191, WINDSOR, ONTARIO

L'HON. DUSSAULT à OKA

Le ministre de l'Agriculture était à Oka le jeudi 3 mars. Empêché de présider lui-même, comme il l'eût souhaité, l'ouverture des cours de coopération, le 17 janvier dernier, il tenait à rencontrer les quelque 65 jeunes gens inscrits à ces cours avant leur clôture officielle qui eut lieu le 12 mars.

Le ministre fut accueilli, dans le grand amphithéâtre de l'école, par Dom Pacôme Gaboury, abbé mitré de La Trappe d'Oka, entouré de tout le personnel de l'institut, professeurs et étudiants des deux facultés. Voici, en résumé, l'allocution que le ministre a prononcée en cette circonstance :

Il parla, ou plutôt causa familièrement pendant près d'une heure, développant spécialement les trois principaux buts visés par son ministère depuis bientôt deux ans : l'établissement de nos gens sur les terres, grâce aux bienfaits du crédit agricole; le perfectionnement de l'enseignement agricole et l'organisation de la production et de la vente. Pour développer ces trois sujets, l'honorable Bona Dussault sut trouver ces comparaisons vraiment typiques qui font entrer l'idée dans la tête des auditeurs et la conviction dans leur esprit. Il eut un mouvement oratoire particulièrement vibrant lorsqu'il compara le soldat européen, défenseur de son pays, avec le cultivateur canadien-français, défenseur lui aussi de sa race, mais ne récoltant souvent, pour prix de son dévouement que l'indifférence et parfois même l'hostilité et la mésestime, alors que le peuple français tout entier salue avec fierté, le passage des troupes qui défendent ses frontières, fut-ce même au prix du sang et du carnage.

Le ministre promit d'accomplir le second point du programme visé par son gouvernement relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur dans la province de Québec, en disant qu'il avait l'espoir que, sous peu, nos trois écoles d'agriculture seraient dotées de tout le perfectionnement qui les mettrait à même de porter en réalité la qualification d'écoles supérieures au point de vue personnel, local et outillage scientifique. "Nous ne voulons rien négliger, conclut M. Dussault, pour répondre à ce désir d'instruction et de perfectionnement que nous avons constaté tant chez les élèves des cours postsecondaires que chez ceux des cours de coopération, et dont la lettre pastorale de nos évêques nous a démontré la nécessité". Et ici, M. B. Dussault demanda à Dom Pacôme Gaboury de vouloir bien lui permettre d'offrir, en souvenir de sa visite, à chacun des étudiants de l'institut agricole d'Oka, un exemplaire de la lettre pastorale collective de l'épiscopat de la province de Québec.

LES COURS POSTSCOLAIRES A SAINTE-GERMAINE



Photo des élèves qui ont suivi les cours postsecondaires, à Ste-Germaine de Dorchester, du 7 au 26 février. Quarante élèves s'y étaient inscrits. Il y eut 4 heures de cours par jour. Les professeurs furent MM. les abbés Fern. Bérubé (le français) et Jos.-D. Bergeron, vicaire (l'arithmétique), cependant que le R. Frère Adrien-Auguste, I.C., enseigna l'agriculture. Des récompenses furent décernées aux plus méritants. A l'instigation de M. E. Pelletier, agronome, et de M. le curé H. Chouinard, un cercle de jeunes agriculteurs est maintenant en voie de formation.

NOS CAISSES POPULAIRES

Les Caisses populaires, qui sont, dans le pays une institution d'épargne et de crédit propre à la province de Québec, ont reçu un bel éloge hier, au Comité de la Banque et du Commerce de la Chambre des Communes, où il était question d'elles. En apprenant que ces caisses avaient, depuis leur établissement, prêté plus de 200 millions avec des pertes inférieures à un vingtième de un pour cent, un député anglais d'Ontario n'a pu s'empêcher de faire la réflexion que c'était "bien mieux que les banques". Et d'autres membres du Comité d'applaudir cette remarque.

On entendait le gérant de la Fédération provinciale des Caisses donner des renseignements sur elles. Renseignements qu'il est utile de répandre, de faire rayonner partout.

La première caisse a été établie à Lévis, en 1900 par feu le commandeur Desjardins.

Celui-ci restera dans l'histoire comme le fondateur de nos caisses populaires, titre qu'on lui décerne déjà. Sa caisse de Lévis a aujourd'hui un actif de plus de 1 million 700 mille dollars et jamais l'endosseur d'un billet n'a dû le payer, parce que les prêts ont été faits à bon escient, en tenant compte de la valeur morale de l'emprunteur.

Il y a maintenant 393 caisses dans la province de Québec. Elles invitent et encouragent les petites gens à y déposer leurs épargnes, que l'on prête à d'autres membres à un taux d'intérêt, variant de 4 à 7 pour cent, avec moyenne de 5 pour cent. L'intérêt est exigé sur la seule balance mensuelle du montant encore dû, les prêts pouvant être remboursés mensuellement.

Au 31 décembre 1937, les Caisses avaient un actif de \$16,958,132, des prêts à leurs membres pour \$7,326,293, des obligations fédérales, provinciales et municipales pour \$6,395,980, un capital social de \$2,119,750, des réserves accumulées de \$1,452,111, et une somme en banque de \$3,166,381. Il y avait 67,297 sociétaires, 58,456 déposants et 15,605 emprunteurs.

Les prêts sont consentis aux seuls sociétaires et même les municipalités emprunteuses doivent prendre au moins une part sociale, laquelle est de \$5, seulement, payable, si l'on veut, à raison de 10 cents par mois. Un membre peut obtenir un prêt après trois mois de sociétariat.

Jusqu'à concurrence de \$100, en matière de prêts, on n'exige généralement pas d'endosseur des billets, parce qu'on s'enquiert ou tient compte de la valeur morale déjà établie de l'emprunteur. Pour plus de \$100, il faut des endossements, et rarement a-t-il été dit, hier, au Comité des Banques et du Commerce, un endosseur a été obligé de payer.

En 1932, le gouvernement provincial a accordé un octroi annuel de \$20,000 à la fédération des unions des Caisses populaires, octroi qui fut porté à \$40,000 l'an dernier. L'argent est destiné exclusivement à l'inspection des Caisses et à la vérification de leurs livres.

Voilà un clair et instructif tableau d'ensemble de la situation de nos Caisses populaires. Celles-ci, bien qu'au nombre de près de 400, ne sont pas encore assez nombreuses. Elles devraient exister dans toutes nos paroisses des villes et des campagnes, appelées qu'elles sont à favoriser l'épargne et à faciliter le crédit dans nos milieux agricoles et ouvriers, à empêcher l'exode des capitaux qui s'y trouvent et qui doivent normalement servir aux besoins individuels et locaux. Aussi les Caisses n'ont-elles pas de meilleurs amis et propagandistes occasionnels que l'Union catholique des cultivateurs de la province et nos Syndicats catholiques ouvriers.

Elles sont un organisme qui, avec certaines autres institutions financières qui nous sont propres, travaille à l'avènement graduel de notre émancipation économique.

Henri LESSARD.

Enquête sur les machines aratoires

M. J.-F. Johnston député libéral de Lake-Centre et vice-président de la Chambre des communes a proposé l'adoption du rapport du comité d'enquête sur les instruments agricoles déposé à la

Chambre des communes, à la fin de la dernière session. M. Johnston était le président de ce comité.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont dépensé des millions de dollars pour maintenir les cultivateurs sur leurs terres. Les compagnies d'instruments aratoires retirent directement des bénéfices de cette

"Aujourd'hui plus qu'hier et moins bien que demain..."

Pendant les 5 premiers mois de 1937-38, l'Union catholique des Cultivateurs a perçu 6,389 cotisations de plus que pendant la période correspondante de 1936-37. — Entre le 24 février 1937 et le 2 mars 1938, le tirage de la "Terre de Chez Nous" monte de 3,286 copies. — Durant les 5 derniers mois, le chiffre d'affaires du Comptoir coopératif s'est accru chaque mois selon un taux qui varie de 12% en octobre à 675% en février.

Ce sont les chiffres eux-mêmes qui proclament que l'U.C.C. et ses services sont disposés à faire "aujourd'hui plus qu'hier et moins bien que demain..." L'association professionnelle, "La Terre de Chez Nous", le Comptoir coopératif vont de l'avant avec un ensemble remarquable.

Ce succès ne nous appartient pas. Il est celui de toute la classe agricole, de ses propagandistes, de ses unions diocésaines, de ses cercles, du clergé de campagne. Mais chaque agriculteur a le droit de se réjouir, en apprenant que l'union gagne chaque jour en force et en rendement.

L'U. C. C.

Nous avons comparé entre elles la période 1936-37 (mois d'octobre, de novembre, de décembre, de janvier, de février), et la période 1937-38. Le renouvellement des cotisations — chose bien rare ! — s'est fait avec enthousiasme. L'augmentation pour cette année, transcrite en langage mathématique, est de 6,389. Le pourcentage est donc de 76 %. Qui disait que l'U.C.C. végète, qu'elle piétine sur place, qu'elle ne répond pas au besoin d'union des cultivateurs ? A celui-là, les chiffres répondent et avec aplomb !

"La Terre de Chez Nous"

"La Terre de Chez Nous" conquiert de plus en plus la faveur des campagnes. De février 1937 à mars 1938, elle a recruté 3,286 lecteurs de plus. Toujours reçue avec plaisir, lue avec intérêt, elle est devenue le véritable journal de l'agriculteur. C'est elle qui alerte l'opinion rurale en notre province et en reste toujours le plus fidèle écho.

Le Comptoir coopératif

Sous la gérance attentive de M. Gérard Filion, le Comptoir coopératif de l'U.C.C. a pris un développement remarquable. Ce n'est pourtant qu'une étape, mais elle est parfaitement significative. En octobre, le chiffre d'affaires a été relevé de 12%; il l'a été de 114% en janvier et de 675% en février !

Brillant début d'un succès croissant !

Et pour conclure

Les chiffres ont tout dit. On reconnaît que leur éloquence est irrésistible. Ils démontrent hors de tout doute, que l'U.C.C. et ses multiples services font leur trouée. Ne fut-ce qu'à cause de cela, on peut déjà dire que la situation agricole en notre province, est en voie d'amélioration.

D. B.

te situation, mais cependant les seules choses qu'elles font c'est d'augmenter leurs prix. C'est un avantage injuste car les cultivateurs ne peuvent pas passer à leurs clients l'augmentation des prix qu'ils sont obligés de subir. Le comité a aussi demandé que les écremeuses importées soient placées sur les articles admis en franchise. Ce sera le meilleur moyen de faire réduire les prix au Canada.

M. Johnston dit qu'il y a eu une réduction de prix sur les machines agricoles de 1931 à 1935, mais cette réduction n'était pas suffisante et ne correspondait pas à la moitié de la réduction du coût de production. M. Johnston fait appel à la Chambre pour l'adoption du rapport et demande au gouvernement d'en mettre les recommandations en vigueur.

La Mutuelle-Vie de l'U.C.C.

SIEGE SOCIAL - MONTREAL

Société de secours mutuels, fondée en 1936 par l'Union Catholique des Cultivateurs et autorisée par le gouvernement de la province de Québec à émettre des polices d'assurance-vie dans cette province.

La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. émet les polices d'assurance-vie décrites ci-après sur la vie des membres de l'U. C. C. et des membres de leurs familles.

Police d'assurance vie entière.

En vertu de cette police, l'assuré verse des primes pendant toute sa vie. Le capital assuré est payable au décès.

Cette police est émise sur la vie des enfants de tout âge et des adultes de 65 ans ou moins.

Elle répond aux besoins :

1. Des enfants qui pourraient plus tard n'avoir pas la santé requise pour obtenir de l'assurance;
2. Des jeunes qui ont besoin de protection mais n'ont pas les moyens de payer des primes élevées;
3. Des chefs de famille qui sont endettés et veulent laisser leurs familles libérées de toute dette.

Prime annuelle :

Pour un enfant de 5 ans	\$10.70
Pour un jeune homme de 25 ans . . .	\$15.55
Pour un homme de 45 ans	\$29.85

Toute assurance effectuée ou sollicitée dans la province de Québec concernant la vie des enfants au-dessous de dix ans est sujette aux restrictions contenues dans l'article 217 de la loi des assurances de Québec.

Police d'assurance temporaire à l'âge de 65 ans.

En vertu de cette police, l'assuré verse des primes jusqu'à ce qu'il atteigne ses 65 ans. Le capital assuré est payable au décès si l'assuré meurt avant d'atteindre ses 65 ans. La police peut être convertie, sans examen médical, en n'importe quelle autre police avant que l'assuré atteigne ses 60 ans.

Cette police est émise sur la vie des hommes de 20 à 50 ans inclusivement. Elle n'est destinée à couvrir que les risques de choix. Elle répond aux besoins :

1. De celui qui, ayant besoin de beaucoup de protection, ne peut payer des primes élevées;
2. De celui qui ne veut pas risquer d'être incapable plus tard d'obtenir de l'assurance.

Prime annuelle :

Pour un proposant de 20 ans	\$10.30
Pour un proposant de 35 ans	\$13.40
Pour un proposant de 50 ans	\$21.10

Bénéfices facultatifs.

Sauf exception, tout assuré de 15 à 55 ans peut faire annexer à sa police les bénéfices ordinaires en cas d'invalidité totale et de double indemnité en cas de mort accidentelle.

Police d'assurance vie 20 paiements.

En vertu de cette police, l'assuré verse des primes pendant 20 ans. Le capital assuré est payable au décès.

Cette police est émise sur la vie des personnes de 15 à 45 ans inclusivement.

Elle répond aux besoins :

1. De celui qui ne veut pas s'engager à payer des primes pendant toute sa vie;
2. De celui dont le revenu est susceptible de décroître lorsqu'il atteindra un certain âge.

Prime annuelle :

Pour un proposant de 15 ans	\$20.25
Pour un proposant de 30 ans	\$26.15
Pour un proposant de 45 ans	\$38.00

Pourquoi l'on s'assure dans La Mutuelle-Vie de l'U. C. C.

Parce que, les réserves de cette Société étant établies sur une base légale, la sécurité des polices se compare avantageusement à celle des polices émises par les sociétés les plus anciennes.

Parce que, La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. étant une entreprise de coopération et non pas une entreprise commerciale, tous les bénéfices qu'elle réalise appartiennent aux seuls assurés et leur sont versés sous forme de ristournes ou dividendes.

Parce que La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. n'a pas pour objet d'enrichir quelques financiers, mais de rendre service à ses membres et à leurs familles.

Parce que, les personnes qui vivent à la campagne atteignant en moyenne un âge plus avancé que celles qui vivent dans les villes, le coût de l'assurance est nécessairement moindre dans une société comme La Mutuelle-Vie de l'U.C.C., qui n'assure que des personnes vivant à la campagne.

Parce que les frais d'acquisition et d'administration de La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. sont moins élevés, toute proportion gardée, que ceux des compagnies d'assurance-vie à capital-actions.

Parce que, bénéficiant du prestige dont jouit l'Union Catholique des Cultivateurs, La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. est en mesure de se constituer un groupe d'assurés plus stable, moins susceptible de lui imposer des frais inutiles, que n'importe quelle autre société d'assurance-vie.

Parce que La Mutuelle-Vie de l'U.C.C., société essentiellement canadienne-française, garde les capitaux canadiens-français chez les Canadiens français.

Parce que La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. enseigne exclusivement agricole, est administrée par des cultivateurs dans l'intérêt des cultivateurs.

Police d'assurance dotation 20 ans.

En vertu de cette police, l'assuré verse des primes pendant 20 ans. Le capital assuré est payable au bout de 20 ans si l'assuré est vivant, ou au décès si l'assuré meurt au cours des vingt ans en question.

Cette police est émise sur la vie des enfants de tout âge et des adultes de 45 ans ou moins.

Elle répond aux besoins :

1. De l'enfant qui dans 20 ans aura besoin d'argent pour compléter ses études ou pour s'établir;
2. De l'adulte qui désire se constituer une pension de vieillesse;
3. De toute personne qui désire toucher de son vivant le produit de son assurance.

Prime annuelle :

Pour un enfant de 5 ans	\$39.55
Pour un jeune homme de 25 ans . . .	\$40.45
Pour un homme de 45 ans	\$45.50

Toute assurance effectuée ou sollicitée dans la province de Québec concernant la vie des enfants au-dessous de dix ans est sujette aux restrictions contenues dans l'article 217 de la loi des assurances de Québec.

Police d'assurance dotation à l'âge de 65 ans.

En vertu de cette police, l'assuré verse des primes jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans. Le capital assuré est payé lorsqu'il atteint ses 65 ans, ou à son décès s'il meurt avant d'atteindre ses 65 ans.

Cette police est émise sur la vie des personnes de 20 à 55 ans.

Elle répond aux besoins :

1. De celui qui désire toucher une pension de vieillesse sans recourir à la charité publique;
2. De celui qui ne veut pas être obligé de payer des primes lorsqu'il sera devenu vieux;
3. De celui qui tient à bénéficier de son vivant du produit de son assurance.

Prime annuelle :

Pour un proposant de 20 ans	\$16.45
Pour un proposant de 35 ans	\$27.55
Pour un proposant de 50 ans	\$63.45

Ristournes.

Toutes les polices de La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. participent aux bénéfices de la Société. Ces bénéfices leur sont crédités tous les cinq ans sous forme de ristournes ou dividendes.

Membres de l'U. C. C. et cultivateurs ou bûcherons qui songez à devenir membres, sachez que le titre de membre de l'U. C. C. vous permet d'obtenir pour vous-même, pour votre épouse, pour vos filles, pour vos fils mineurs, des polices de La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. Bref le titre de membre de l'U. C. C. vous permet d'obtenir de l'assurance-vie à des conditions exceptionnellement avantageuses.

La Mutuelle-Vie de l'U. C. C.

Causerie légale

UN CONTRAT DIFFICILE

Il n'est pas si difficile que cela votre contrat, il est simple, peut-être trop.

Quant à la clause concernant l'hypothèque du crédit foncier : Ce prêteur garde les titres à la propriété tant que l'hypothèque n'est pas payée. Alors quand l'hypothèque sera payée vous aurez droit d'avoir ces titres.

Quant à vendre à un autre ; on peut vendre ses droits à un tiers s'il n'y a pas de défense expresse à ce sujet.

Quant à la coupe de bois, je ne crois pas que vous puissiez être aussi exigeant avant une mise en demeure régulière d'avoir à enlever le bois ou encore de faire fixer un délai par la Cour.

SALAIRES ET HEURES DES SERVANTES

Plusieurs membres de ma famille travaillent dans des maisons privées, comme servantes.

J'aimerais savoir s'il y a quelques lois se rapportant au salaire des servantes et aussi aux heures de travail qu'on peut exiger de ces personnes ?

Il n'y a rien actuellement.

L'ordonnance numéro 4 que la commission avait passée pour être en force le mois dernier avait justement pour but de fixer un salaire minimum.

Elle a été ajournée à l'automne.

ASSURANCE MUTUELLE DE FEU, BEURRIERIE ET ECOLE

Nous avons ici une corporation agricole et une compagnie d'assurance de paroisse contre le feu, nos cultivateurs, en général, sont membres des deux mutuelles.

L'assurance-feu contrevient à la loi des assurances de paroisse en assurant la beurrerie de la coopérative, et y contrevient-elle en assurant les petites maisons d'écoles ?

Je ne sais si votre assurance est municipale ou de particuliers.

Tout de même, le statut semble faire une différence entre les deux, bien que la phraséologie soit presque la même pour les deux sortes d'assurances.

Le statut déclare à l'article 40 :

Le conseil de toute municipalité rurale peut passer un règlement pour établir une compagnie d'assurance mutuelle à l'effet de tenir assurés contre les accidents du feu, ou du feu de la foudre, ou du feu, de la foudre et du vent, des bâtiments érigés sur tous bien-fonds imposables dans la municipalité, les animaux de ferme, ainsi que les grains, foin, fourrages, instru-

ments aratoires et meubles de ménage contenus dans lesdits bâtiments.

Il faut donc pour pouvoir l'assurer qu'un bien-fonds soit imposable.

Les écoles n'étant pas imposables, il y aurait des doutes quant à elles mais non pas quant à la beurrerie.

L'article 56 du même statut déclare :

Vingt-cinq francs tenanciers, résidant dans une paroisse ou municipalité locale quelconque en cette province, dont cinq étant directeurs provisoires d'une association formée dans le but d'établir une compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, peuvent établir telle compagnie aux fins d'assurer les propriétés situées dans les limites de telle paroisse ou municipalité locale, et aussi les propriétés hors de ces limites, pourvu qu'elles soient situées entièrement dans le comté où se trouve le siège principal d'affaires de la compagnie dans telle paroisse ou municipalité, les animaux de ferme, ainsi que les grains, foin, fourrages, instruments aratoires et meubles de ménage sur ou dans les propriétés susdites.

Ce genre d'assurance permettrait d'assurer les écoles.

MAISON VENDUE—NON PAYÉE COMMENT LA REPRENDRE

J'ai vendu ma maison il y a dix mois, et l'acheteur s'engageait à me donner \$50.00 comptant et ensuite \$3.00 par mois, jusqu'au dernier versement.

L'acte dit que par faute de remplir cette obligation, je reprendrai ma maison sans aucun trouble, etc. ?

Comme votre contrat est un contrat de vente il va falloir employer un avocat pour reprendre votre propriété. Cela occasionne des frais dont vous pourriez vous faire rembourser par votre débiteur.

Il aurait fallu un contrat à réméré qui vous aurait laissé la propriété tout en donnant la possession à l'autre ou un bail conditionnel.

Quant à votre question de bureau de poste, écrivez au ministre des Postes, à Ottawa, qui remédiera à l'état de chose dont vous vous plaignez.

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER. — CHEMIN DOUBLE.

La loi des chemins doubles pour l'entretien des chemins d'hiver a été passée au conseil de comté.

Cette loi passée le conseil entretenait les chemins de toute la paroisse.

Mais depuis six à sept ans par raison d'économie, le conseil fait entretenir les chemins de front par chaque propriétaire, mais entretient les routes à ses frais.

Je n'ai qu'un cheval. Le conseil peut-il m'obliger à entretenir mon chemin double ?

La corporation, sous la direction de laquelle se trouve un chemin quelconque, peut ordonner, par résolution, que ce chemin soit tracé et entretenu, l'hiver par voie double, dont l'une pour les voitures qui vont dans une direction, et l'autre pour celles qui vont dans la direction opposée.

A défaut d'une ordonnance de la corporation, il doit être fait et entretenu sur tout chemin municipal d'hiver un tracé en voie double de vingt-cinq pieds de longueur, à des distances de pas plus de quatre arpents les uns des autres.

Toute corporation peut, par résolution, donner les instructions qu'elle croit convenables touchant le mode d'entretenir les chemins d'hiver qui sont sous sa direction. Ces instructions obligent les officiers de la corporation et toute partie intéressée aux travaux du chemin qu'elles concernent.

S'il y a une côte dans le chemin, elle doit être entretenue comme le reste du chemin.

Que vous ayez un cheval ou deux cela ne compte à rien.

AVOINE DON DE DIEU OU AUTRE. — CONDAMNATION PAR JUGE DE PAIX.

Dans votre numéro de la "Terre de Chez Nous" du 16 février 1933, vous publiez un article intitulé "Cultivateur en garde" contre les vendeurs d'avoine "don de Dieu" ou "Merveilleuse".

Je me suis empressé de les mettre en garde contre ces vendeurs. Car, aujourd'hui, précisément un vendeur est passé.

Le maire et un juge de paix sont venus, à ma demande, et on a étudié la possibilité de le mettre aux arrêts et d'empêcher ce vol chez nos gens ignorants.

Pouvez-vous me dire ce que peut en l'occurrence un juge de paix et s'il se base sur l'article par moi cité, article 5, ch. 40 de 1 Geo. VI, quelle condamnation il peut porter, et s'il peut le faire étant une loi fédérale.

Le statut déclare :

Quiconque personnellement ou par l'entremise d'une autre personne, vend, annonce, offre ou a en sa possession pour la vente des semences ou plantes en contravention avec l'une des dispositions de la présente loi ou avec ses règlements d'exécution est coupable d'une infraction et après déclaration sommaire de culpabilité est passible pour la présente infraction d'une amende de \$5.00 à \$25.00 et pour la 2ième infraction de \$25.00 à \$50.00 et la prison pour un mois à défaut du paiement de l'amende.

L'expression "Déclaration Sommaire de Culpabilité" se traduit en anglais par "Summary Conviction".

Or à l'article 707 du Code criminel (qui est aussi la partie XV appelée conviction par voie sommaire) autorise un seul juge de paix en vertu du paragraphe 2, qui déclare :

S'il n'existe aucune prescription à cet égard dans aucune loi, la plainte ou dénonciation peut être entendue, instruite, décidée ou jugée par l'un des juges de paix de la circonscription territoriale où

le sujet de la plainte ou de la dénonciation a pris naissance.

Quant aux vendeurs de bibles, on ne saurait les atteindre de même qu'ils peuvent passer conformément à la loi concernant les colporteurs qui vendent et colportent sous la direction d'une société de tempérance ou d'une société religieuse de cette province.

DROITS DE LA FEMME MARIEE SANS CONTRAT DE MARIAGE

Une femme mariée sans contrat de mariage a-t-elle le droit de faire des transactions sans la permission de son mari ?

La femme mariée sans contrat est en communauté de biens avec son mari.

A défaut de conventions ou en l'absence de stipulations contraires, les époux sont présumés vouloir se soumettre aux lois et coutumes générales du pays, et notamment qu'il y ait entre deux communauté légale de biens et douaire coutumier ou légal en faveur de la femme et des enfants à naître.

Le mariage une fois célébré, ces conventions présumées font irrévocablement loi entre les parties et ne peuvent plus être révoquées ni échangées.

Une femme ne peut s'obliger ni gager les biens de la communauté, même pour tirer son mari de prison, ou pour l'établissement de leurs enfants communs en cas d'absence de mari, sans y être autorisée par justice.

Le mari a l'administration de tous les biens personnels de la femme.

Il peut exercer seul toutes les actions mobilières et possessoires qui appartiennent à la femme.

Il ne peut aliéner les immeubles personnels de sa femme sans son consentement. Il est responsable de tout dépensement des biens personnels de sa femme causé par défaut d'actes conservatoires.

Les actes faits par la femme sans le consentement du mari, même avec l'autorisation de la justice, n'engagent les biens de la communauté que jusqu'à concurrence de ce qu'elle en profite, à moins que la femme n'ait contracté comme marchande publique et pour le fait de son commerce.

La femme, si elle est marchande publique, peut, sans l'autorisation de son mari, s'obliger pour ce qui concerne son négoce, et en ce cas, elle oblige aussi son mari, s'il y a communauté entre eux.

Elle ne peut être marchande publique sans cette autorisation expresse ou présumée.

Sous tous les régimes, et à peine de nullité de toute convention au contraire, les produits du travail personnel de la femme, les économies en provenant et ses meubles et immeubles qu'elle aura acquis en en faisant emploi ainsi que l'indemnité reçue par elle sur action d'injure en vertu de l'article 1298a, sont réservés à l'entière administration de la femme.

La femme peut, sans autorisation, réclamer, même en justice, les biens ainsi réservés et les aliéner, à titre onéreux.

Ces biens ne comprennent pas les gains résultant du travail commun des époux.

INSTITUTRICE. — LEUR DEVOIR. — NETTOYAGE DES CLASSES

Le devoir des commissaires est de payer des personnes spécialement pour faire le ménage quotidien dans les classes.

Ces commissaires s'occupent seulement de faire faire un ménage semestriel. Alors les institutrices doivent s'occuper de faire le ménage journalier, hebdomadaire et même mensuel.

Pouvaient-elles exiger un salaire pour leur travail à la fin de l'année ?

L'article 236 du code scolaire déclare :

Il est du devoir des commissaires

Résidence : St-Eustache
Bureau : 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde
C.R. — K.C.

AVOCAT BARRISTER

Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

res ou des syndics d'écoles, dans chaque municipalité :

De s'adjoindre, permanemment ou temporairement, des régisseurs pour les aider à administrer, bâtir, réparer, chauffer et nettoyer leurs maisons d'école, et tenir en bon état les biens meubles appartenant à leur corporation.

C'est donc un devoir des commissaires et des régisseurs de nettoyer leurs maisons d'école.

L'institutrice n'a rien à voir à cela.

Si l'école n'est pas tenue en bon état de propreté elle peut se plaindre aux commissaires et s'ils n'agissent pas se plaindre au surintendant.

Les commissaires peuvent indemniser la maîtresse qui consentirait à nettoyer, mais seulement après entente.

CONSEILLER NE SIEGEANT PAS POUR 3 MOIS. VACANCE—AVIS POUR TAXES

Un conseiller qui n'a pas occupé son siège pendant trois sessions qui se suivent, peut-il servir pour avoir le quorum pour une session spéciale pour envoyer les terres au conseil de comté ?

Est-ce suffisant de donner un avis public à la porte de l'église, pour envoyer les terrains au conseil de comté ?

Trois sessions ne sont pas suffisantes pour déqualifier un conseiller. Il faut trois mois et que ce soit sans permission du conseil.

L'article 237 du Code municipal déclare :

La charge de maire ou de conseiller devient vacante :

Lorsque, sans permission du conseil, il y a, pendant trois mois consécutifs, absence de la municipalité locale, ou impossibilité d'agir par maladie, infirmité ou autrement.

(Suite à la page 20)

Je m'en remets à SEMESAN BEL

pour augmenter ma récolte de patates



Il diminue la perte des morceaux semés. Il élimine la maladie des germes et la Rhizoctonia. Il accroît la qualité et le rendement.

Réduisez le coût de production par minot, et faites plus de profits sur vos patates. L'adjonction de SEMESAN BEL à la semence vous permet de le faire ! Il ne coûte que 33 sous à l'arpent environ. Il diminue la perte des morceaux semés, la maladie des germes et la rhizoctonia ; en des expériences pratiquées sur la ferme, il a accru de 13.6% la récolte moyenne. Rapide, facile d'emploi, ne se perd pas ; apporte la sécurité à la semence. Demandez la brochure gratuite sur la patate.

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Fertilizer division : Montréal, P. Q.



Toronto, Ont.
Halifax, N.-E.
Winnipeg, Man.
Calgary, Alta.

New-Westminster, C.B.

Traitez la semence tous les ans. Cela paye.

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de boeufs, 50 lbs et moins 6 cts la lb, moins 2 lbs par peau, sans queue ni cornes. Peaux avec fumier, 2 lbs de moins par peau.

Les peaux de 52 livres et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de veaux engraisés, 8 à 12 lbs 7 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux engraisés, moins de 8 lbs 50 cts la lb.

Peaux de kips et veaux et champ, de 8 à 12 lbs 6½ cts la lb moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux de campagne, de 20 cts à 40 cts la peau.

Peaux de CHEVAUX, de 75 à 1.50 la peau.

Peaux de chevaux sans queue ni crigne 25 cts de moins.

Peaux de MOUTONS, de .05 cts à 60 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 19 mars 1933.

A. PION & CIE,
547, rue St-Vallier, Québec.

"LES VIKINGS DU SOL"

Par P.-A. KRUISE, Odense, Danemark

Le Danemark, l'une des plus petites nations, se classe parmi les premières de la terre par ses exportations agricoles. -- Nous en trouvons la raison dans la coopération.

A maintes reprises, le ministère de l'Agriculture a cité les fermiers danois en exemple aux fermiers de notre province. Il a délégué des enquêteurs dans ce pays et fait publier dans divers journaux une foule d'articles sur l'essor merveilleux qu'a pris la coopération au sein d'un peuple rural qu'on cite partout comme le plus avancé en agriculture. Il nous semble instructif de mettre aujourd'hui sous les yeux du public un article rédigé par un industriel danois exposant, du point de vue danois, les causes de la prospérité de son pays. Cet article rédigé par M. P.-A. Kruise, d'Odense, a été publié dans le numéro de septembre de la revue "Le Rotarian" — organe du club Rotary — La direction de cette revue ne saurait nous en vouloir de reproduire quelques passages essentiels de cet article où l'auteur met si habilement en lumière les moyens d'action d'un petit peuple bien déterminé à vaincre les difficultés d'ordre économique nuisant à son développement. Depuis que l'Angleterre a signé des traités commerciaux avec ses colonies, le Danemark se trouve restreint dans son commerce d'exportation. Il en ressent durement le contre-coup. En fait, il traverse en ce moment une crise dont il est difficile de prévoir la portée ou plutôt l'issue. Un malaise règne du haut en bas de l'économie danoise. Mais une chose reste sûre : c'est que si ce tout petit pays, grâce à la vulgarisation très extensive de la science agronomique et à un système coopératif hors pair, a réussi à sortir d'une crise autrement terrible il y a soixante ans et, par la suite, à s'affirmer devant l'univers comme le pays agricole le plus prospère qu'il y ait, il n'est pas présomptueux d'affirmer que, grâce aux mêmes méthodes scientifiques et coopératives, il trouvera avant longtemps un remède aux maux dont il souffre présentement.

"C'est à poings nus que les Danois se sont assurés leur subsistance", déclarait un jour un célèbre auteur danois. Il ne pouvait réellement trouver d'expression plus juste que celle-là. La nature n'a en effet donné à ce pays aucune richesse minérale, aucune force hydraulique et rien en fait de produits pétroliers. Cette petite péninsule sur laquelle est bâti le Danemark — si petite que quatre heures de chemin de fer suffisent à me transporter de ma ville natale, Odense, située au centre du pays, à l'une ou l'autre de ses frontières — n'a même pas l'avantage d'avoir un sol particulièrement fertile. Et malgré tout, les Danois arrachent pour ainsi dire leur subsistance à ce sol depuis des centaines d'années.

Etant presque une île, le Danemark a vu sans doute bien de ses habitants s'adonner aux travaux de la pêche et autres occupations de ce genre ; l'industrie s'est développée dans le même sens, particulièrement la construction des bateaux, la fabrication des moteurs électriques ou marins et autres industries capables de répondre à l'économie

monde, ce n'est pas si mal, n'est-ce pas ?

A la lumière de ces statistiques, le lecteur attentif discernera un mot — un mot qui veut dire beaucoup dans l'économie des peuples et qui a une signification toute particulière : c'est le mot COOPÉRATION.

Un critique qui n'est pas de notre nationalité a dit que les peuples scandinaves sont les plus civilisés du monde. Que nous méritions ou non ce gracieux compliment, nous pouvons tout de même nous rendre le témoignage d'avoir fait notre possible pour établir une "conscience publique" dans nos pays ; et qu'est-ce, après tout, que la conscience publique sinon le développement de l'esprit des individus qui composent une nation. ?

La coopération a été la pierre de base sur laquelle on a édifié le royaume constitutionnel du Danemark — coopération entre les citoyens eux-mêmes et entre les citoyens et le gouvernement. C'est peut-être ici que nous trouvons l'explication de ce phénomène qui fait d'un si petit pays un leader mondial en agromonie et en industrie laitière.

Autre fait intéressant à noter : un tiers seulement de nos travailleurs s'adonnent à l'agriculture, à l'industrie laitière et à l'élevage du bétail. C'est ce tiers de notre population qui produit 80% des exportations totales du Danemark. Puissante minorité en réalité que cette minorité agricole !

Pour les gens au courant des conditions agronomiques à travers le monde, voici un simple énoncé plein de signification : au Danemark plus de 95% de toutes les fermes (il y en a un quart de million, formant une superficie de 9 1/2 millions d'acres), sont cultivées par leurs propriétaires. On trouve là l'explication du haut degré de coopération entre les fermiers et du fort rendement des terres.

9 1/2 millions d'acres de terre sur 10 millions sont en culture

Et puis, nos fermiers n'ont rien de sauvage, de rustique. En proportion de sa population, c'est le Danemark qui compte le plus grand nombre d'automobiles sur le continent européen et c'est aussi ce petit royaume qui abrite le moins d'illettrés au monde. On n'y trouve aucun adulte qui ne sache lire et écrire. En fait, la plupart de nos fermiers ont reçu une instruction qui équivaut à celle des high schools. Les écoles d'agriculture sont sous la surveillance du gouvernement et elles maintiennent de très hauts standards d'instruction. Chaque fermier danois reçoit au moins une des cinquante publications agricoles — hebdomadaires

pour la plupart — en langue danoise. Nous attribuons le succès de l'agriculture à la coopération du gouvernement et à l'intérêt qu'il porte à la science agricole.

L'esprit coopératif qui s'est si vite popularisé dans le Danemark doit être considéré comme un autre important facteur du succès. Bien que ce mouvement ne date que de cinquante ans à peine, 185,000 des 200,000 fermiers du Danemark font partie de coopératives agricoles. Quatre-vingt-quinze pour cent du beurre exporté par notre pays est produit par nos sociétés coopératives. Cinquante pour cent du porc de boucherie passe par nos abattoirs coopératifs.

Nous pouvons dire que notre peuple est entièrement gagné à ce



système d'organisation mutuelle comme base de vie économique. Nous avons la conviction que ce système place les intérêts de nos industries agricole et laitière entre les mains d'hommes fiables qui sont parfaitement au courant des problèmes des groupes qu'ils représentent.

Selon le principe démocratique, chaque membre de la société n'a droit qu'à un seul vote quelle que soit l'importance de ses intérêts ; les bénéfices sont partagés en ristournes et une méthode plus équitable d'évaluer les prix favorise le

ne pourraient longtemps tenir le coup. Aussi, au lieu de vendre à perte leurs grains, ils décidèrent de les vendre à leurs animaux en perfectionnant hautement la technique de la production et de ces grains et de ces animaux. Ces céréales américaines qui primitivement devaient causer leur ruine, les fermiers danois se mirent à les acheter pour les transformer en produits animaux alimentaires. Ce fut à cette période de notre histoire que fut introduite chez nous la culture de la betterave fourragère, culture qui s'intensifia rapidement et permit d'alimenter économiquement nos troupeaux en hiver. La nourriture d'été était constituée par des fourrages verts supplantant aux pâturages.

L'écrémuseuse mécanique (séparateur), qui fit aussi son apparition à cette époque, contribua énormément à développer l'industrie laitière.

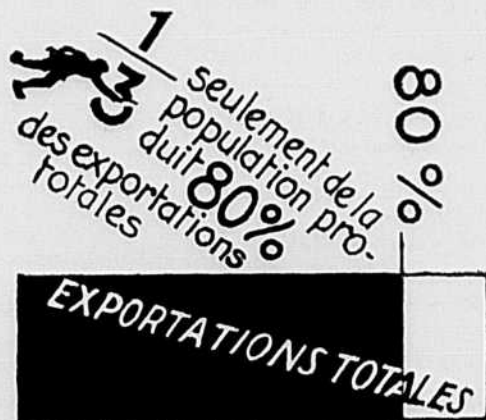
Aujourd'hui, il y a au Danemark, à peu près autant de vaches qu'il y a d'habitants. Il y a un porc et demi pour chaque personne et cinq poules ou poulets pour chaque personne. Un peu plus des trois quarts de la surface totale de notre pays est en culture.



Nos associations agricoles professionnelles — l'une d'entre elles fut fondée il y a au delà de cent ans — travaillent en harmonie intime avec le gouvernement pour régler les problèmes qui se posent en matière de technique agricole et de politique économique rurale. Méritent également une mention d'honneur, nos stations expérimentales qui sont administrées les unes par des groupements professionnels, les autres par l'Etat. Des expériences très élaborées sont conduites sur le problème des assolements, les méthodes de reproduction animale et végétale, les problèmes d'alimentation et les questions de génie rural. On peut dire que nos chimistes donnent une attention littéralement inlassable au problème de la fertilisation chimique des terres.

Sans méconnaître l'importance de l'aide financière de l'Etat, on peut affirmer que les progrès quantitatifs et qualitatifs réalisés par nos agriculteurs sont dans une très large mesure la résultante des efforts des cultivateurs eux-mêmes, c'est-à-dire de leurs nombreuses associations professionnelles. En d'autres termes, ce sont les fermiers danois qui ont fait la prospérité de l'agriculture danoise. Il fut progressivement facile de les grouper les uns les autres quand ils réalisèrent la force entraînante que représentent l'action collective et les victoires qui s'ensuivent. En toute transaction, les hauts prix vont seuls à la qualité et un effort quotidien par tout le territoire est fait pour

(Suite à la page 11)



producteur comme le consommateur. De plus, cette manière d'organiser la production évite cet illogisme, ce manque d'équilibre existant chez la classe ouvrière de maints pays capitalistes : l'extrême pauvreté côtoyant l'extrême richesse. Ce système plait au peuple ; il rend meilleures les conditions d'existence. Les différents facteurs de la production se trouvent coordonnés harmonieusement et fonctionnent avec régularité.

La première étape de notre relèvement agricole remonte à au delà de cinquante ans, alors que les premières et fabuleuses exportations de blé bon marché parvinrent d'Amérique en Europe. Nos fermiers se rendirent vite compte qu'ils



particulière de ce pays. Par ailleurs, la position géographique de ce petit royaume en a fait un port naturel pour le continent européen.

Et c'est ainsi que ce promontoire qui baigne dans la Mer du Nord et dont la superficie pourrait être comparée à la moitié de celle des Etats du Maine, ou de l'Indiana, ou de la Caroline du Sud, par exemple, assure la vie à plus de trois millions et demi d'habitants.

Depuis le 10^e siècle, les Danois ont su tirer le meilleur parti des maigres possibilités à leur disposition. Ne pouvant compter sur les richesses minérales, ils se sont tournés vers l'agriculture, la pêche et le commerce. La fertilité du sol faisant défaut dans quelques régions, les chimistes danois ont tourné la difficulté en trouvant les engrais appropriés.

Et aujourd'hui, bien que le Danemark ne soit que l'un des plus petits Etats de l'Europe, on voit notre pays fournir de 50 à 80% des produits laitiers à l'Angleterre, l'Allemagne et autres pays européens. De plus, le Danemark figure pour un tiers dans les exportations mondiales de beurre et pour une demie dans l'exportation mondiale des jambons. Pour un pays dont la population totale n'égale même pas celle des six plus grandes villes du

COUP D'OEIL SUR LA PRODUCTION DU PORC

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Par J.-R. Proulx, B.S.A.

LE cultivateur adonné à l'élevage du porc (et rares sont ceux qui ne devraient pas l'être) a raison de se demander parfois s'il doit diminuer ou intensifier cette production sur sa ferme. Ses occupations ne lui permettent guère de faire une étude des conditions des marchés et des perspectives d'avenir de l'industrie qui l'intéresse. Cet article n'a pas d'autre but que de l'aider à faire cette étude. Les chiffres que nous publions ont été puisés dans "La Revue Annuelle des Marchés".

Volume de notre production porcine

Chaque année depuis 1933, les cultivateurs de la province ont enregistré une augmentation considérable dans le volume de leur production de porcs. Le graphique qui apparaît dans cet article suffit à le démontrer. La hauteur de chaque colonne représente le nombre de porcs classifiés annuellement depuis 1932. A remarquer que ce nombre est au delà de cinq fois plus élevé en 1937 qu'en 1933. Il ne représente toutefois qu'une partie de notre production porcine ; car un certain nombre de porcs sont abattus chaque année pour la consommation locale.

Une augmentation aussi considérable est évidemment due à un élevage plus intensif et mieux organisé, mais aussi au fait qu'une forte proportion des porcs qui étaient écoulés par l'intermédiaire des bouchers locaux sont maintenant vendus classifiés aux cours à bestiaux. Les avantages du classement sont mieux compris, surtout par les cultivateurs qui ont travaillé à améliorer le type et à donner à leurs porcs un meilleur fini avant de les livrer au marché.

Il s'en faut de beaucoup cependant que la production porcine du Québec soit rendue à son point de saturation ; nous ne produisons en réalité qu'environ 8 1/2 % de tous les porcs classifiés au Canada, soit, en 1937, 342,694 porcs sur un total (Canada) de 3,985,504. De plus, il serait désirable que notre production soit répartie sur une plus longue période de l'année afin que nous soyons des fournisseurs réguliers du marché anglais. Les arrivages sont considérables à l'automne, mais légers au printemps.

Qualité des porcs provenant du Québec

Le pourcentage de "selects" et de basons produits augmenté régulièrement depuis 1932. C'est dire que l'accroissement de la production a été accompagné d'une amélioration analogue dans la qualité. Il suffira d'un coup d'oeil sur le graphique déjà mentionné pour avoir une idée de cette amélioration. Notons qu'en 1932 seulement 32 1/2 % de nos porcs étaient exportables (7.1 % selects + 25.4 % basons) ; en 1937, 60 % étaient de qualité suffisante pour être exportés en Angleterre. Ceci ne veut pas dire qu'il ne reste aucune amélioration à faire au point de vue uniformité de type et de poids.

Les concours de production de porcs à bacon, sous la surveillance du ministère provincial de l'Agriculture, contribuent beaucoup à l'amélioration de la qualité. Sur 69,447 porcs expédiés du 1er juillet 1936 au 1er juillet 1937, 82 %

étaient de la qualité désirée pour l'exportation, soit 36 % de selects et 47 % de basons.

Question de prix

Depuis 1934, le prix moyen des porcs a été très satisfaisant, celui des selects variant de \$9.06 à \$9.71. C'est là, évidemment, un des principaux facteurs qui ont incité les cultivateurs du Québec à augmenter leur production. Il semble cependant qu'en 1935, époque où les prix ont été des plus élevés, les cultivateurs n'étaient pas suffisamment prêts à bénéficier de ces prix avantageux parce qu'ils n'avaient pas encore eu le temps d'organiser leur élevage en conséquence. Diminuer le nombre de truies d'élevage lorsque le prix du porc est trop bas pour garantir un profit est tout à fait logique. Cependant, il est prudent, même dans ce cas, de ne pas désorganiser la production porcine sur la ferme ; autrement, on risquerait de n'avoir qu'un petit nombre de porcs à vendre lorsque les prix seront de nouveau à la hausse. Cela prend au moins 6 mois pour élever une truie jusqu'à l'âge de la reproduction. La truie porte 112 à 115 jours, soit 3 mois, 3 semaines et 3 jours. Pour développer la portée jusqu'au poids du marché, cela prend encore 5 1/2 à 6 mois, ce qui fait un total d'environ 15 mois avant d'avoir des porcs à expédier au marché.

Et nos exportations ?

Le cultivateur doit s'y intéresser. Bien qu'il n'exporte pas lui-même directement, il a tout intérêt à ce qu'un fort volume de sa production prenne le chemin de l'Angleterre. Cela décongestionne le marché domestique et favorise de meilleurs prix. La stabilité relative des prix durant les quatre dernières années est sans doute due en grande partie à l'augmentation des exportations de bacon canadien en Angleterre. En 1937, nos exportations totales représentaient environ 40 1/2 % des ventes commerciales du Canada.

Le Canada a repris sa place sur le marché du Royaume-Uni. Le Danemark a perdu du terrain tout en restant le principal fournisseur du marché anglais. Beaucoup d'autres pays ont aussi diminué leurs exportations en Angleterre. Le lecteur aura sans doute remarqué par l'examen de la dernière colonne du tableau ci-dessus que l'Angleterre loin d'avoir augmenté ses importations totales les a plutôt diminuées. On prétend que cela est dû à la hausse du prix de détail. C'est possible, mais il n'y a pas lieu de nous en alarmer : nous expédions un peu plus d'un million et demi de quintaux de viande de porc ; or, d'après l'entente d'Ottawa avec Londres, laquelle prendra fin en 1940, nous pourrions en expédier 2,500,000 quintaux. "Mais, écrit M. J.-S. McLean, président de la Canada Packers, cette entente n'est pas éternelle. Dès maintenant il faut que le Canada s'organise pour faire concurrence au Danemark quand l'heure aura sonné de la faire."

La production du porc sur nos fermes doit rester une organisation stable, permanente, si nous voulons conserver notre position sur le marché du Royaume-Uni. D'ailleurs, le cultivateur qui réussit dans cette élevage est celui qui y reste bon an mal an, tenant compte des modifications que peuvent nécessiter les provisions d'aliments disponibles, le prix des grains comparativement à celui des porcs. Autrement, il est encore à réorganiser son élevage lorsque le marché devient avantageux.

Perspectives d'avenir

Nous extrayons le sens de quelques-unes des prévisions faites par le ministère fédéral de l'Agriculture et celui de l'industrie et du commerce en coopération avec les représentants des ministères provinciaux (1) :

(1) Situation agricole et prévisions.

Prix moyens des porcs à Montréal — Importations de l'Angleterre

Année	Prix moyen des selects à Montréal	Prix moyen tous pores à Montréal	Quintaux (112 lbs) importés par l'Angleterre (bacon et jambon)	
			Du Canada	Total tous pays
1932	\$5.21	\$4.80	325,550	12,207,281
1933	6.38	5.80	695,765	10,468,125
1934	9.06	8.45	1,075,360	8,327,584
1935	9.41	8.70	1,108,715	7,602,433
1936	9.30	8.65	1,370,125	7,241,397
1937	9.71	8.98	1,701,612	7,600,387

A comparer : l'amélioration des prix avec l'augmentation de nos exportations

La production des porcs de marché sera moins considérable en 1938 à cause du nombre moins élevé des naissances en l'automne 1937 et au printemps 1938.

La diminution sera plus prononcée dans l'Ouest du Canada où la sécheresse a beaucoup nui aux récoltes.

La quantité de porcs sera moindre surtout durant les 9 premiers mois de l'année.

Dans le Québec, "l'avenir de cette industrie dépendra principalement de la provision visible d'aliments. Actuellement, on prévoit que la production se maintiendra pendant la première partie de 1938 et diminuera peut-être légèrement vers la fin de l'année."

"Le débouché du Royaume-Uni promet de continuer à être satisfaisant et il est possible que le marché des États-Unis reste sur une base d'exportation."

"En Grande-Bretagne et dans la plupart des pays européens, où la production des porcs se fait sur une grande échelle, on prévoit que les abattages de porcs seront moins considérables qu'en 1937."

Que faut-il en conclure ?

Que l'avenir est très rassurant pour le producteur de la province de Québec. Quoique le rendement et surtout la qualité de sa dernière récolte soit inférieur à la moyenne, il est en bien meilleure posture que celui de l'ouest, où dans certaines régions la récolte fut complètement manquée.

La demande pour la viande de porcs sera bonne si l'on en juge par les pronostics déjà mentionnés. Le producteur devrait utiliser de la façon la plus avantageuse possible la provision d'aliments dont il dispose. Il y aurait beaucoup à faire à ce sujet : "Il appert que le cultivateur danois, pour élever un porc de 200 lbs, n'a besoin que des deux tiers des aliments requis au Canada pour élever ce même porc." Au prix actuel des moulées, cela représenterait une différence de \$3.00 dans le coût de l'alimentation de chaque porc. Nous y reviendrons.

Disons en terminant que le cultivateur devrait faire une large part à l'orge dans son prochain programme de cultures. J'ose même affirmer qu'elle devrait être cultivée à l'égal de l'avoine. Ces deux céréales peuvent d'ailleurs être semées en mélange (1 1/2 minot d'avoine et 1 minot d'orge). Ce mélange a donné une augmentation de rendement d'environ 10 %. L'orge est le meilleur grain pour finir les porcs de marché. L'avoine est beaucoup moins efficace durant cette période parce qu'elle est trop volumineuse. De plus, l'orge donne à la chair une fermeté difficile à obtenir avec d'autres céréales.

La production du porc chez nous continuera sa marche ascendante en autant que la culture de l'orge sera intensifiée, c'est-à-dire, récoltée sur une plus grande échelle tant pour la superficie que pour le rendement.

"Nos vieilles terres ne poussent plus l'orge", objecteront les vieux. Voici la réponse de M. l'abbé F.-X. Jean, dans le Manuel d'Agriculture, Tome I, "Les champs" : "L'égouttement, la bonne conservation du fumier de ferme, l'emploi judicieux de la pierre à chaux

et des engrais chimiques sont les seuls moyens à la disposition du cultivateur pour rajouter ces terres et leur faire pousser le blé et l'orge là où ces céréales donnaient de bonnes récoltes autrefois." Nous conseillons au cultivateur de lire en entier dans le volume déjà mentionné le chapitre qui concerne l'orge et cela avant l'époque des semailles.

Inauguration des cours aux inspecteurs

(Suite de la page 9)

Idées marquées au coin de l'expérience et d'un jugement sain, sur les différents aspects de la question et bien de nature à éclairer les représentants du ministère sur les moyens pratiques d'amener les résultats les plus désirables dans le travail d'éducation.

Au départ, tous expriment leur satisfaction d'avoir profité de ces journées d'études et d'avoir acquis de solides connaissances pratiques sur le rôle de l'inspecteur municipal, sur les dommages causés par les mauvaises herbes et leurs moyens de dissémination, sur les méthodes de contrôle, culturales, mécaniques et chimiques, ainsi que sur l'importance des semences de première qualité ou parfaitement criblées.

D'une telle réunion, on peut attendre les meilleures résultats, car la semence a été jetée dans des cerveaux bien préparés à la recevoir. Le programme d'action, arrêté d'un commun accord pour l'année 1938, comporte deux points essentiels que tous les cultivateurs seront appelés à appliquer :

- 1—La destruction des mauvaises herbes autour des bâtiments, le long des clôtures, des chemins, des fossés, afin de faire disparaître ces sources de contamination.
- 2—Faire les foins à bonne heure, tant pour empêcher les mauvaises herbes de nuire, que pour assurer au cultivateur, un fourrage de meilleure qualité.

Les inspecteurs de la région de Joliette ont prouvé qu'ils comprenaient parfaitement la situation et ils ont montré leur détermination de faire faire en 1938, un grand pas vers l'éradication systématique des mauvaises herbes. Nous les félicitons comme ils le méritent largement et nous souhaitons de trouver partout, des collaborateurs aussi intéressés, aussi attentifs et aussi zélés.

G.-W. CORRIVAUT,
Section des Mauvaises Herbes

L'aide à la jeunesse

Tout indique que Québec et Ottawa concluront prochainement une nouvelle entente pour continuer l'aide à la jeunesse qu'ils poursuivent conjointement depuis l'an dernier en vertu du projet Bilodeau-Rogers. L'entente en cours expire le 31 mars.

L'hon. Joseph Bilodeau a eu une entrevue avec M. R.-F. Thompson, délégué du pouvoir central dans l'application du projet Bilodeau-Rogers. Le ministre du commerce nous a dit que M. Thompson avait félicité le provincial du travail accompli à date dans le domaine de l'aide aux jeunes. On a même commencé à préparer le renouvellement de l'entente.



Le sevrage des lapins

Il est extrêmement important que les jeunes lapereaux ne soient pas sevrés avant l'âge de 50 jours. Leur jeune estomac ne supporte jusque-là qu'une faible quantité d'aliments solides et, par ailleurs, le lait de la mère contient certains éléments qui leur sont indispensables.

Durant la dernière semaine de vous pouvez sans danger faire saillir la femelle.

Au moment du sevrage, les lapereaux sont parfois tristes, dépayés. C'est la période critique de l'élevage.

Ne perdez pas de vue que les lapereaux, tout en consommant la même nourriture que leur mère, s'abreuvaient d'un bon lait, que cette tiède boisson était un délicieux régal; que ce soit en petite ou en grande quantité, peu importe; ils buvaient le lait de leur mère. Or d'un seul coup, on leur supprime à la fois le lait et la mère. Il est donc nécessaire de procéder à ce remplacement.

Détail que tout le monde connaît: chaque fois qu'un animal doit changer de nourriture, il ne la prend qu'avec précaution, quelquefois même, n'y touche pas et fatalement dépérit.

Il importe donc de surveiller attentivement l'alimentation des lapereaux, surtout durant les premiers jours du sevrage.

Tantôt du son imbibé d'eau, tantôt du pain imbibé de lait, seront bienvenus. Et surtout, pas trop d'eau, juste assez pour que le lapereau ne soit pas altéré.

Progressivement le pain et le lait seront supprimés et remplacés graduellement par de petites rations d'orge et d'avoine.

Au sevrage, mettez les lapereaux, si vous le pouvez, par bandes, dans des petits parcs, après les avoir marqués par tatouage à l'oreille gauche (la droite étant réservée au numéro d'enregistrement s'il y a lieu). Ce tatouage n'est utile que pour les sujets que vous voulez identifier et conserver pour la reproduction. Inutile de tatouer ceux que vous destinez à la boucherie.

Si vous voulez prolonger le séjour dans les parcs, vers 4 mois séparez les sexes.

Donnez du muscle à vos jeunes élèves et développez leur squelette avec un peu de farine de poisson. Exposez-les au soleil directement de temps à autre. Un peu d'huile de foie de morue mélangée aux aliments est aussi de grande utilité dans l'élevage.

CONSEILS DU PRINTEMPS. — Vos lapins éternuent-ils? Si oui, il peut ne s'agir que d'un

(Suite à la page 11)

CLICHÉS
MARQUETTE
4549 JOUR-NUIT
LA PHOTOGRAPHIE NATIONALE
201, RUE D'ONTARIO (près Bleury)
MONTREAL

12^{ème} Cours à Domicile de l'U. C. C.

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

de

L'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne

2^{ème} Partie

Coopération et Marchés

Tous droits réservés

2^{ème} leçon

De la vente en coopération et de divers autres services coopératifs.

Par Charles GAGNE, B.S.A., M.S.A.

La coopérative de vente.

C'est la coopérative dont la fonction principale est la vente de certains produits, surtout produits de la ferme.

On peut avoir la coopérative de vente très spécialisée, comme c'est le cas le plus fréquent au Danemark, en Californie et dans l'Ouest canadien; on peut aussi avoir la coopérative vendeuse de quatre ou cinq produits agricoles différents.

Modes de vente

Pour qu'une vente soit coopérative, il suffit, à la rigueur, que les produits se paient suivant leur qualité et que chaque fournisseur soit rétribué en proportion de ses envois. Pour cela, les méthodes de ramassage et de contrôle de la coopérative doivent lui permettre de retracer le producteur de chacune de ses marchandises.

Les modes de vente d'une coopérative seront déterminés par les conditions du marché où elle aura à figurer: vente à l'enchère, vente à la bourse, vente à des courtiers, à des maisons de gros, à des coopératives de consommation, exportation, etc. Les grandes organisations coopératives sont parfois contraintes de maintenir des agences permanentes de vente sur les grands marchés et de faire une publicité intense en vue de s'assurer une clientèle importante et stable.

Des contrats.

On parle souvent de contrats, lorsqu'il s'agit de la vente en coopération. Le contrat coopératif est tout simplement un engagement écrit, signé par chaque sociétaire, en vertu duquel celui-ci s'engage, tout en suivant à la lettre les règlements, à vendre exclusivement par l'entremise de sa coopérative toute sa production ou seulement une partie de cette production. Si la coopérative est à la fois un organisme de transformation et un organisme de vente — ce qui arrive presque toujours pour les coopératives de produits laitiers — le contrat oblige le sociétaire à se servir de la fabrique de la coopérative.

L'usage du contrat coopératif semble être d'origine danoise et il a été introduit en Amérique avant la guerre. Au Canada, il est devenu à la mode après la guerre.

Le contrat coopératif offre les principaux avantages suivants :

- 1.—Permettre aux administrateurs de la coopérative de prévoir assez bien à l'avance les besoins ou les disponibilités de la société ou de ses membres. Cette prévision permet d'éviter l'encombrement et de préparer l'écoulement.
- 2.—Faciliter la réduction des frais de gestion pour l'avenir.
- 3.—Arrêter des plans de longue portée et organiser une publicité efficace.
- 4.—Consolider le crédit de la coopérative et lui rendre les emprunts plus faciles.
- 5.—Rendre la société moins vulnérable aux campagnes de dénigrement entreprises parfois par certains ennemis de la coopération. Le contrat élimine les indécis et les faux frères, et assure à une coopérative des adhérents réfléchis et convaincus.

6.—Aider à l'application intégrale des règlements, chose importante surtout dans la préparation des produits pour le marché.

Il ne faut nullement s'exagérer la portée d'un contrat coopératif. Celui-ci n'est en somme qu'un engagement de chaque coopérateur envers sa société, c'est-à-dire envers lui-même et envers les autres sociétaires. D'où il résulte

que l'assemblée générale de la coopérative peut décider de la suspension des contrats signés par les membres. La chose est déjà arrivée plus d'une fois.

De la mise en commun.

Presque toutes les coopératives de vente organisées avec des contrats pratiquent la mise en commun ou le "pooling", d'où l'appellation de "pool" donnée à ces sociétés.

La mise en commun est un mode d'écoulement selon lequel tous les produits de même qualité fournis par chaque membre d'une coopérative, au cours d'une période déterminée, sont confondus ou mélangés et vendus pendant cet intervalle, au fur et à mesure des demandes, de telle manière que les sommes touchées par chaque producteur se déterminent d'après la qualité des produits et la moyenne des prix décrochés par la société.

Un exemple aidera à mieux comprendre cette définition. Une coopérative avicole de vente procède-t-elle d'après la mise en commun; voici ce qui arrive : les oeufs des fournisseurs sont classés à leur arrivée au poste de la société. Le classement fait, chaque sociétaire expéditeur reçoit un rapport concernant la quantité et la qualité des oeufs qu'il a envoyés, avec, dans certains cas, une remise partielle. Plus tard, après 15 jours, 1 mois ou plus, — selon les conventions arrêtées quant à la durée de la période de mise en commun —, lorsque la production aura été écoulée, on fera un deuxième ou un dernier versement. Celui-ci sera le règlement final et il sera plus ou moins important, suivant le prix moyen obtenu par la coopérative, au cours de la période arrêtée pour la mise en commun et suivant ses frais d'opération.

Comme le contrat, la mise en commun semble être une invention des coopérateurs danois.

Les avantages de la mise en commun sont :

- 1.—De permettre à une coopérative de traiter chacun de ses adhérents avec le plus d'équité possible, en lui assurant l'égalité des prix.
- 2.—De faciliter la création de débouchés durables. La mise en commun répartit entre tous les membres les avantages et les inconvénients des marchés et régularise l'écoulement.
- 3.—D'uniformiser le partage des risques entre tous les membres.
- 4.—D'obliger au recours à la classification des produits.

Législation coopérative.

Dans la province nous avons en matière de législation coopérative les trois lois provinciales suivantes : la "loi de la Coopérative Fédérée", la "loi des coopératives agricoles" et la "loi des syndicats coopératifs". Un bulletin spécial du ministère provincial de l'Agriculture contient le texte de ces trois lois. La lecture de ce bulletin aidera grandement ceux que préoccupe le problème coopératif.

La loi des syndicats coopératifs prévoit la fondation de coopératives de tout genre, les autres n'existent que pour les coopératives agricoles.

Une société coopérative, fondée en vertu de la loi des coopératives agricoles, peut : 1.—améliorer ou développer l'agriculture ou des spécialités agricoles, 2.—fabriquer du beurre ou du fromage; 3.—acheter ou vendre, des animaux, des instruments aratoires, des engrais chimiques et tout ce qui peut servir à l'agriculture; 4.—acheter, conserver, transformer et vendre des produits de la ferme.

L'application de la loi des coopératives agricoles est surveillée par le ministère provincial de l'Agriculture.

Chaque année, pendant la première semaine de janvier, l'état des affaires de toute coopérative agricole doit être envoyé au ministère de l'Agriculture, après avoir été vérifié par la personne désignée à l'assemblée générale de l'année précédente.

Le ministre de l'Agriculture peut accorder des octrois des primes ou des subventions pour encourager les coopératives.

Les coopératives sont exemptées de payer la taxe sur les revenus, taxe perçue par le gouvernement fédéral sur les revenus des entreprises commerciales ou industrielles ordinaires.

Arbitrage.

Une saine pratique en coopération est de confier le règlement des différends entre les coopérateurs ou entre les coopératives à des corps d'arbitres désignés par les parties en cause et par un tiers autorisé d'avance à cette fin.

(Suite à la page 18)

Les habitants chez eux

(Suite de la page 7)

mente un article du "Guide" où il est question de grouper la jeunesse agricole. Une assemblée générale du syndicat coopératif suit celle du cercle. Les délibérations portent surtout sur des questions de régie interne. Prochaine réunion le 20 mars.

Lionel Ramier,
secrétaire.

St-Clément

(Rivière-du-Loup)

On pouvait compter une centaine de cultivateurs à la réunion que le cercle a tenue le 28 février sous la présidence de M. Charles-E. Belzile. M. l'abbé A. Belzile, aumônier diocésain, M. l'abbé O. Damours, missionnaire - colonisateur, et M. O. Fillion, propagandiste régional de la Mutuelle-Vie, étaient présents et ont tour à tour adressé la parole. Il a donc été successivement question de l'association professionnelle, de la Mutuelle-Vie de l'U.C.C., de son Comptoir coopératif, de colonisation, etc. La prochaine réunion a été fixée au 7 mars et coïncidera avec l'ouverture des cours post-scolaires dans la paroisse.

Albert Belzile,
secrétaire.

St-Gabriel

(Rimouski)

Les cours post-scolaires en notre paroisse se sont terminés le 25 février. Ils ont été donnés à des élèves nombreux et toujours intéressés. Les cours de français et d'arithmétique ont été donnés par M. l'abbé Jean-Bte Morin, vicaire. Le professeur d'agriculture était M. F.-X. Lavoie, agronome. L'un et l'autre ont montré autant de dévouement que de compétence. Les élèves ont été très satisfaits; ils remercient professeurs et organisateurs des cours et souhaitent que l'enseignement post-scolaire devienne une institution permanente.

Un élève.

St-Hilaire

M. le président étant absent, M. le vice-président Guillaume Poudrette dirige les délibérations et la séance de février. MM. les abbés Vézina et Chiasson se sont joints aux vingt-cinq membres présents. L'achat en commun des engrais chimiques se fera par le Comptoir Coopératif de l'U. C. C. On discute aussi sur l'achat d'engrais alimentaires, mais on cons-

tate qu'il est impossible de grouper suffisamment de commandes pour en faire venir un char. Un montant de \$25.00 est voté pour aider matériellement à l'organisation d'une Caisse populaire dans la paroisse. Le cercle accepte aussi de payer pour l'érection d'une croix du chemin dans la paroisse.

Jean-Noël Petit,
secrétaire

St-Rémi

(Napierville)

M. Eugène Vermette, agronome du comté, assistait à la réunion du cercle tenue le 14 février sous la présidence de M. Isidore Bourdeau. Devant les 90 cultivateurs présents, il a traité de l'industrie laitière. Bien qu'on s'occupe surtout de cultures maraîchères en cette paroisse, dit-il, il y aurait sûrement avantage à améliorer ici l'industrie laitière. Pour ce faire, il suggère la fondation d'un cercle de jeunes éleveurs parmi les élèves des cours post-scolaires. Au cours du mois de mars, l'on invitera M. Lussier à donner un rapport sur les activités de l'année et M. Conrad Toupin à présenter un travail. M. Joseph Pinsonneault gagne le prix de présence donné par M. le président Bourdeau et tiré au sort.

Rémi Yelle,
secrétaire.

St-Adrien-de-Ham

Une assemblée du cercle a été tenue le 13 février à l'issue de la messe. Une vingtaine de membres étaient présents et ont discuté des nouveaux règlements du ministère de l'Agriculture relativement aux octrois sur les engrais chimiques.

Rosaire Larrivée,
secrétaire.

Ste-Eulalie

(Nicolet)

Lors de sa dernière réunion, notre cercle s'est attaché à l'étude de la lettre collective de Nos Seigneurs les évêques sur le problème rural. Des travaux ont été présentés sur ce sujet par MM. Eloi Hébert, Bruno Pellerin et Lucien Aubry. M. l'abbé Bibaud, aumônier, a ajouté quelques commentaires à ces causeries. A la fin de la séance, M. Nestor Vincent a expliqué le nouveau mode d'octrois du ministère de l'Agriculture en ce qui concerne les engrais chimiques.

Hermann Camirand,
secrétaire.

Cap-Santé

(Portneuf)

Environ 25 cultivateurs assistaient à la réunion tenue par le cercle le 3 mars. On remarquait aussi la présence de M. le curé Gagnon et de M. Trudel, agronome. La réunion a été présidée par M. Georges Marcotte. La discussion a porté sur l'achat des engrais chimiques, l'organisation d'une Caisse Populaire, les cours donnés aux jeunes agriculteurs, etc. Il a été décidé d'organiser une soirée récréative au profit du cercle. Par une résolution transmise à notre député fédéral, nous protestons contre l'avance de l'heure et demandons que l'heure solaire, pendant les mois d'été, reste en vigueur partout.

Lorenzo Lavallée,
secrétaire.

L'Acadie

(St-Jean)

M. Amédée Lemieux a présidé la réunion du cercle local tenue le 29 février. Dans une brève allocution, M. l'aumônier a encouragé les cultivateurs à faire partie de leur association professionnelle. Divers sujets ont été discutés, dont l'unification des associations agricoles, l'achat des engrais chimiques, l'achat des grains de semence, etc. A propos des grains de semence, une résolution a été adoptée et transmise aux ministres de l'Agriculture à Ottawa et à Québec. Nous demandons qu'en considération de la faible récolte de l'an dernier et des revenus peu élevés des cultivateurs, une certaine quantité de grains de semence soit mise gratuitement au printemps à la disposition de ces derniers.

Gérard Breault,
secrétaire.

La-Baie-des-Sables

(Matane)

Il a surtout été question de l'achat des engrais chimiques au cours de notre réunion du 17 février. Cette question réglée, nous avons présentés nos regrets et nos hommages à M. l'abbé Leblond, vicaire, qui nous quitte pour aller exercer son ministère à Ste-Luce. Les cercles de la jeunesse agricole et de la jeunesse étudiante ainsi que les forestiers catholiques s'étaient joints à nous pour la circonstance. Parlant au nom des cultivateurs, le président du cercle de l'U. C. C. a rappelé l'excellent travail accompli chez nous par M. l'abbé Leblond et lui a dit comme les paroissiens étaient unanimes à regretter son départ. Une bourse a été présentée au héros de cette fête qui a lui-même exprimé ses remerciements dans une touchante allocution.

François-Arthur Dubé,
secrétaire.

Harricana-Ouest

Conformément à la coutume, la séance du 28 février s'ouvre par la prière. Le procès verbal lu, le secrétaire invite les cultivateurs à remplir le questionnaire sur la culture des patates. On passe ensuite à l'achat des engrais chimiques. Les commandes seront groupées et données définitivement lors de notre réunion du 6 mars. M. Zacharie Crépeault présidait l'assemblée.

Arsène Forest,
secrétaire.

(à suivre)

Ste-Scolastique

Le 6 mars, le cercle local tenait séance à la salle paroissiale sous la présidence de M. Albert Laframboise. Celui-ci a pris la parole de même que M. le curé. Tous deux ont parlé de la nécessité de l'Union, des avantages qu'elle procure aux cultivateurs, de l'achat des engrais chimiques, etc.



ticle du "Guide". Le procès-verbal lu et adopté. M. l'aumônier met les membres en garde contre certains vendeurs peu scrupuleux qui viennent offrir toutes sortes de riens aux cultivateurs pour des prix extravagants. On parle d'engrais chimiques et l'on décide d'acheter des conserves en coopération.

Raymond Proulx,
secrétaire.

St-Ephrem

(Beauce)

Cent membres assistent à la réunion du 6 mars. Le président, M. Pierre-Fidèle Deslauriers, parle de coopération. Des travaux sont présentés par MM. Anselme Marois et Jean-Marie Longchamps sur la fertilisation des pâturages et l'achat des engrais chimiques. Le cercle adopte une résolution pour demander au gouvernement un octroi de \$200.00 qui serait utilisé pour aider les membres de l'U. C. C. à acheter les engrais chimiques nécessaires à la fertilisation de leurs pâturages.

Jean-Marie Longchamps,
secrétaire.

J.-Donat Campeau,
secrétaire.

Dupuy

(Abitibi)

Le président ouvre l'assemblée de février par la lecture d'un ar-

GRATIS contre l'ASTHME

Les Capsules RAZ-MAIL de Templeton font cesser les sifflements, les suffocations, l'oppression; facilitent la respiration; vous permettent de travailler, de l'aise et de dormir paisiblement. Soulagement sûr et RAPIDE. Essayez la valeur de RAZ-MAIL dans votre propre cas. Achetez-en une boîte de 50c. ou de \$1 chez votre pharmacien; ou, pour recevoir un essai gratuit, écrivez à Dept 18, TEMPLETONS LIMITED, 56 Colborne Street, Toronto, 2, Ontario.

Véritable Blé-d'Inde à Silo de Virginie de D. & F.

Certifié No 1

Epis triés à la main, sans bouts
Germination, 90 à 100%

Produit une récolte plus abondante que les autres variétés sur les fermes expérimentales de dix-sept Etats des E.-U.

HYBRIDES DU SUD "SWEEPSTAKES"

Le Blé d'Inde à Silo idéal pour le Nord

Nos producteurs de la Virginie coopérant avec les fermes expérimentales de Connecticut et New York, après dix années d'hybridation des meilleures variétés du Sud et du Nord, ont développé un Hybride produisant les plants de haute taille et la récolte abondante des variétés du Sud et la précocité des variétés du Nord, et plus de grains que ces deux variétés. Planté le 22 mai, il est prêt à couper vers le 15 septembre. Produit rapidement de gros plants vigoureux d'environ 14 pieds de hauteur. Les feuilles sont larges et rapprochées, et demeurent vertes longtemps après la maturité des épis. Chaque plant porte ordinairement deux gros épis et pèse un quart de fois plus que les autres variétés de même hauteur. Le fourrage contient plus de grain et plus de protéine.

EUREKA CERTIFIÉ

A la ferme expérimentale de Connecticut, notre variété a produit 22 tonnes à l'acre. Dans un terrible ouragan l'Eureka ordinaire fut abattu mais l'Eureka Certifié dans des sillons attenants ne fut pas endommagé. Notre Eureka a produit le plus de pesantier en grain et en fourrage dans une épreuve de trois ans à la ferme expérimentale du New Jersey, sur 75 variétés.

OLD VIRGINIA

Mûrit tôt, feuillage plus rapproché, plus trapu, plus facile à récolter et produit un pourcentage de grain élevé. Il a produit une moyenne de 70 minots de grain par acre durant cinq ans à la ferme expérimentale de Williamsburg, Va. Ses épis sont un peu lents à mûrir, mais il produit une abondance de tiges longues et feuillues qui font les délices des bestiaux. 100-110 jours.

SWEEPSTAKES JAUNE XXX

Dix jours plus hâtif que l'Eureka. Il a produit une moyenne de 15 minots de grains de plus par acre dans des expérimentations de six ans de neuf Etats différents. Le plus gros grain de toutes les variétés jaunes, couleur dorée foncée, et de gros épis de 12 pouces de long. L'Université de West Virginia dit: "Il a produit la meilleure récolte de grain (60 minots à l'acre) et il a mûri juste avant une gelée précoce qui a endommagé les variétés plus tardives".

SWEEPSTAKES ROUGE VIRGINIA WEST BRANCH

Grain rouge foncé. Dans une expérimentation du Massachusetts, il a produit 22 tonnes de fourrage par acre. Ses plants sont très attrayants, érigés, feuillus et très uniformes. Les tiges et les feuilles contiennent tous les éléments nécessaires pour en faire une variété à fourrage particulièrement précieuse. Tiges de 10 à 12 pieds de hauteur, très feuillues de la base à l'extrémité, épis de 11 à 13 pouces de long avec de 12 à 16 rangées de grains.

SURE CROP DE D. & F.

Produit une formidable récolte de grain et de fourrage durant une courte saison. Le plus gros épi des blés-d'Inde hâtifs; environ un pied de long. Grain jaune rougeâtre. 19 tonnes de fourrage par acre. L'épi mesure de 10 à 14 pouces de long avec de 14 à 16 rangs de gros grains jaunes. Hauteur 8 à 10 pieds, 90 à 110 jours. Un semis fait le 5 juin fut récolté le 5 septembre.

PRIX — F. A. B. Montréal — Transport en plus							Poste payée dans Québec		
	2 lbs	7 lbs	14 lbs	28 lbs	56 lbs	Par 5 minots	2 lbs	7 lbs	14 lbs
Hybrides du Sud "Sweepstakes"	0.40	1.10	2.00	3.65	7.00	6.75	0.70	1.85	3.15
Eureka Certifié									
Old Virginia									
Sweepstakes Jaune XXX									
Sweepstakes Rouge Virginia West Branch	0.20	.60	1.00	1.85	3.20	3.40	0.50	1.35	2.15
Sure Crop de D. & F.									

Avec une commande nous vous enverrons notre NOUVEAU LIVRE D'HORTICULTURE. Ce catalogue renferme plus de 200 pages d'utiles renseignements sur le jardinage, ainsi que les plus nouvelles et les meilleures variétés de fleurs et légumes valant la peine d'être cultivés.

DUPUY & FERGUSON, Ltée

442, PLACE JACQUES-CARTIER
MONTREAL

Maison essentiellement canadienne-française

12ième Cours-à-Domicile de l'U. C. C.

(Suite de la page 17)

De la coopérative d'électricité.

Dans notre province le problème de l'électrification des fermes est encore à résoudre pour les quatre cinquièmes des cultivateurs. Sa solution pourrait être grandement hâtée par l'établissement de coopératives d'électricité, comme il en existe des centaines aux Etats-Unis et en Europe.

Les coopérateurs européens ont organisé la distribution de l'électricité dans des milliers de fermes.

En Suède les cultivateurs fournissent, par l'entremise de leurs coopératives, le capital nécessaire à la construction des lignes de distribution et des transformateurs. Les coopératives achètent en gros l'énergie des centrales et en font le détail au prix coûtant à leurs membres. La construction de leurs lignes est faite suivant les meilleures données de la technique, sous la surveillance d'ingénieurs de l'Etat.

En Finlande, au Danemark, plusieurs coopératives d'électricité complètent l'action des organisations municipales ou communales de distribution de l'électricité.

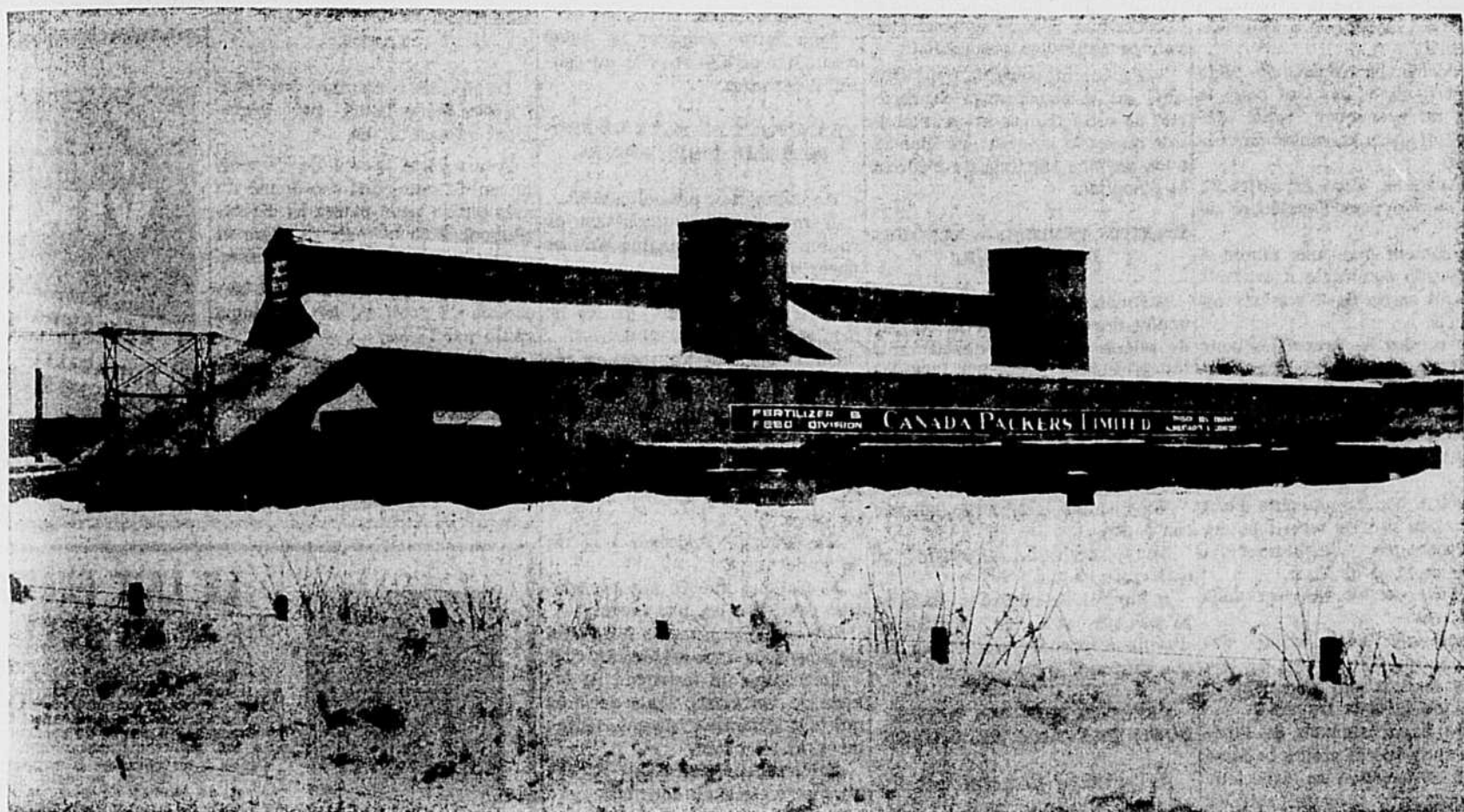
En Tcheco-Slovaquie, plusieurs milliers de fermes ont été électrifiées, grâce à des coopératives de distribution ou de crédit.

Aux Etats-Unis, le mouvement coopératif de l'électrification des fermes a été grandement stimulé par le travail de l'administration de l'électrification rurale (R.E.A.)

QUESTIONNAIRE

- 1.—Qu'est-ce que la mise en commun?
- 2.—Quels sont ses avantages?
- 3.—Quels sont les avantages du contrat en coopération?
- 4.—Qu'est-ce qu'une coopérative de vente?
- 5.—Quelle législation s'applique à nos coopératives?

La Nouvelle Demeure
DES
ENGRAIS et NOURRITURES
SHUR-GAIN



Cette manufacture est équipée pour fabriquer
une nourriture de la **PLUS HAUTE QUALITÉ**
et avec un **SERVICE EFFICACE!**



Cette manufacture d'engrais composée d'ouvriers expérimentés et surveillée par des chimistes experts est la plus moderne au Canada. L'équipement et la machinerie sont les plus nouveaux qui existent sur le marché aujourd'hui, tandis que les plus grandes facilités de recevoir et de délivrer la marchandise permettent de manier vos commandes dans un temps minimum et pour votre plus grande satisfaction.

Cet emplacement a une capacité de livraison de 1000 tonnes par jour, soit par bateau, par chemin de fer ou par camion.

Six wagons de chemin de fer et huit camions peuvent être chargés en même temps, hâtant ainsi le service pour les clients et mettant fin aux attentes et aux délais déplaisants.

Un maniement efficace et rapide d'un engrais de qualité est la base de cette entière organisation.

CANADA PACKERS LIMITED

DIVISION DES ENGRAIS ALIMENTAIRES ET CHIMIQUES

6000, ST. PATRICK ST.

MONTREAL

Causerie légale

Suite de la page 14)

De plus l'article 241 déclare :

Quiconque est nommé à une charge municipale et refuse ou néglige d'accepter cette charge en ne prêtant pas le serment d'office, ou refuse ou néglige d'en remplir les devoirs pendant trois mois consécutifs, est déchu de plein droit de telle charge.

Il s'ensuit que lorsqu'un membre du conseil a négligé de prendre part à ses délibérations pendant trois mois de calendrier consécutifs, il est déchu de plein droit de sa charge.

Ne peut justifier son défaut, le fait que le troisième mois il n'y a pas eu de séance faute de quorum, deux conseillers seulement s'étant présentés qui ont demandé l'ajournement, vu que par son absence il a contribué ce jour-là à l'inaction du conseil.

La déchéance s'opère de plein droit et il n'y a pas lieu pour le conseil de prononcer cette déchéance ni de la constater par résolution.

Le conseiller alors est sujet au quo warranto pour l'empêcher de siéger.

Evidemment que pour savoir si la résolution est légale il faudrait savoir s'il s'agit de 3 sessions ou de 3 mois.

Pour vendre les propriétés pour taxes il n'est pas nécessaire d'envoyer des avis personnels.

OBSTRUE UN COURS D'EAU. — FOSSE DE VOISIN INUTILE.

Un voisin bouche un cours d'eau qui traverse sur les terres, et me fait avertir par l'inspecteur de creuser un fossé de ligne.

Ce cours versait son eau dans la traverse.

L'inspecteur fait la visite des lieux juge que la traverse est nécessaire d'après son jugement et l'avertit de faire la traverse.

Contre l'avertissement de l'inspecteur mon voisin creuse le fossé de ligne et demande un inspecteur d'un autre rang pour recevoir les travaux, etc.?

Vous auriez dû vous servir d'abord des avantages de l'article 59 du Code municipal qui déclare :

Quiconque obstrue ou laisse obstruer d'une manière quelconque un cours d'eau municipal encourt, outre les dommages occasionnés, une amende n'excédant pas une piastre pour chaque jour de l'obstruction continue à exister, après deux jours de notification verbale ou écrite de la part de tout intéressé à l'effet de faire disparaître l'obstruction.

L'action pénale pour défaut d'entretien d'un cours d'eau verba-

lisé peut être prise par le demandeur seul en son nom particulier. Actuellement il semble que le fossé de ligne a été creusé sans droit et il se pourrait qu'il y ait lieu à l'action négative.

Le rapport déposé aux archives ne saurait être ainsi annulé, mais si le rapport fait par l'inspecteur au conseil est consigné au livre des minutes c'est suffisant.

ACCIDENT D'AUTO. — COMBIEN RECLAMER.

Combien réclamer pour ma mère pour un accident d'automobile?

Elle s'en allait à pieds dans le chemin elle s'est fait frapper par une automobile et s'est fait casser les deux jambes, et elle a été trois mois à l'hôpital, etc.?

Demandez \$400.00 et vous allez voir ce qu'ils vont vous offrir.

Le médecin pourrait vous dire quel est le pourcentage d'incapacité de cette femme ce qui établirait mieux le montant à réclamer, avec en plus les frais de médecin et d'hôpital.

BILLOTS VENDUS. — RECOURS DU VENDEUR.

Au mois de septembre 1937 j'ai vendu des billets à un possesseur de scierie et celui-ci devait venir les chercher à l'automne 1937, les scier, les toiser et les payer à raison de \$13.00 du mille pieds.

Il a refusé de les charroyer sous prétexte que le chemin n'était pas convenable, etc.?

Vous pouvez le forcer à exécuter son contrat.

Vous pouvez lui réclamer ce qu'il vous doit.

Il faudrait le mettre en demeure par un avis en due forme d'avoir à prendre ses billets tel que convenu.

PRESCRIPTION DES GAGES POUR TRAVAUX DE CHEMIN.

A l'automne 1936 j'ai travaillé pendant plusieurs jours au chemin et je n'ai retiré aucun paiement de cet ouvrage.

Le patron n'a pas tenu les comptes et il manque la moitié de notre temps, que faire?

Le temps se prescrit-il dans un an?

Présentez votre compte au conseil tel que vous le connaissez et s'il ne paie pas poursuivez la corporation.

La prescription est de 5 ans pour ce genre d'ouvrage.

SALAIRE DE \$45 A \$52.

Un homme qui est payé \$45.00 par mois depuis le premier janvier a-t-il le droit maintenant de se faire payer \$52 par mois?

Cela dépend du genre d'ouvrage qu'il fait.

GAGES DU FILS DEMEURANT CHEZ SON PERE.

Mon père me met à la porte à l'âge de 23 ans.

Puis-je réclamer du salaire à partir de l'âge de 21 ans. Pour deux ans \$1280, je n'ai pas averti mon père que j'étais à salaire depuis l'âge de 21 ans?

Vous n'avez pas droit à cette réclamation.

CLOTURE DE VOISIN NEUVE. — AVIS AVANT LE 1er FEVRIER.

Un homme a avisé au mois de février, par lettre enregistrée, son voisin pour faire de la clôture de ligne. Depuis cet homme a vendu sa terre.

Faut-il un autre avis? L'avis aurait dû être envoyé avant le 1er février et non pas au mois de février.

Votre avis ne vaut rien vis-à-vis du vendeur, ni de l'acheteur.

L'article 205 déclare :

L'inspecteur agraie ne peut ordonner de faire, dans une municipalité rurale, une clôture nouvelle, ou d'en réparer une ancienne tellement détériorée qu'elle coûterait autant qu'une nouvelle, à moins que la partie qui y est obligée n'ait reçu un avis spécial par écrit à cet effet avant le premier jour du mois de février précédent.

DOMMAGES CAUSES PAR UN COURS D'EAU. — DROIT D'ACTION.

Le cours d'eau du rang voisin a été verbalisé sur notre rang et il nous cause des dommages tous les ans.

Peut-on réclamer les dommages?

De quelle manière?

En prenant une action contre la corporation et les intéressés.

Pour faire changer le cours d'eau il faut une requête au conseil à cet effet.

TRANSPORT DE PAYE DE FROMAGERIE POUR DETTES.

Un cultivateur me doit \$25.00.

Il m'a donné l'autorisation de retirer \$3.00 par semaine sur ses payes de fromagerie.

Il a donné ordre au secrétaire de la fromagerie de garder ce montant et de me le remettre.?

Oui ce mode de transport est régulier.

TESTAMENT

Ma femme et moi avons fait notre testament au dernier vivant les biens.

Ma femme est décédée à la fin de juillet 1937.

Je n'ai pas encore fait enregistrer celui fait en ma faveur.

Est-ce que je pourrais faire mon testament en faveur de mon fils?

Vous faites un testament en faveur de votre fils. Vous déclarez nul tout testament fait antérieurement. Et c'est tout.

Oubliez l'enregistrement de celui que vous avez déjà fait.

S'il s'agit du testament de votre femme il faut le faire enregistrer pour vous transporter ses biens et pouvoir les donner à votre fils.

BOIS FRANC DE LA CABANE A SUCRE EST DU GREEMENT.

J'ai vendu ma terre pas le roulant sauf un râteau, une faucheuse et une corde de bois de pulpe non écoré, et le grément de sucre.

Voilà la réserve de l'acheteur sur le contrat.

Ai-je droit au bois franc qui est dans le hangar de la cabane à sucre?

Non.

LAVEUSE ELECTRIQUE

J'ai acheté une laveuse électrique il y a un an, elle était garantie.

Aujourd'hui nous sommes dans l'impossibilité de faire les paiements à temps et ils veulent venir la chercher.

J'aimerais savoir si ma signature est bonne?

Il est probable que par son silence ou par ses actes votre mari a approuvé la signature que vous aviez mise au bas du contrat.

Si oui, alors ça y est.

ROLE DE PERCEPTION. — RÈGLEMENT D'IMPOSITION DE TAXES.

Le rôle de perception des taxes n'a pas été ordonné par règlement suivant la loi.

Après s'être aperçu de l'erreur, le conseil municipal a ordonné un avis public pour passer le dit règlement dans le mois de mars et ordonner la perception des taxes.

Est-ce que ce règlement est bon comme s'il avait été fait en temps voulu par la loi?

Le rôle de perception n'a pas besoin de règlement. Il est fait par le secrétaire qui en donne avis.

L'imposition des taxes doit être faite par règlement en vertu de l'article qui dit :

Toutes les taxes sont imposables par règlement ou procès-verbal, sauf dans les cas autrement réglés.

Pour imposer une taxe, il faut de toute nécessité un règlement ou un procès-verbal, sauf les cas autrement réglés.

Le montant à prélever et le taux de la taxe doivent être déterminés dans le règlement. Autrement, le conseil se trouverait à déléguer ses pouvoirs à son secrétaire-trésorier, ce qu'il n'a pas le droit de faire. Les formalités prescrites par la loi sont de rigueur quand il s'agit de taxes.

L'imposition des taxes par résolution est illégale.

Il n'y a pas de date fixée pour ce règlement d'imposition de taxes.

On ne peut les percevoir qu'après la passation d'un règlement.

Si aucune injustice n'a été créée ce règlement devrait être bon pour l'avenir.

LES ÉCRÉMEUSES VIKING
sont célèbres pour
L'ÉCRÉPAGE À FOND
ET LEUR
DURABILITÉ ÉPROUVÉE

SWEDISH SEPARATOR CO. LIMITED
MONTREAL
AGENTS LOCAUX PARTOUT

LE LAIT PROVIENT DU SOL!



Le lait que produisent les vaches en pacage fournit le plus d'argent au producteur laitier. C'est du sol qu'il provient. Un bon pacage donne une meilleure herbe à meilleur marché. Le coût de production de l'année est immédiatement réduit.

Grâce à un pacage bien préparé et bien fertilisé, on obtient de deux à quatre semaines de pacage de plus, et l'on épargne du temps et des dépenses d'hivernement.

Tous les trèfles tirent abondamment du sol la potasse utilisable. Pour maintenir l'approvisionnement la plupart des sols à pacages exigent plus que les engrais de la ferme. Et vos engrais à pacages doivent contenir une juste proportion de Potasse.

La POTASSE perfectionne le PATURAGE

AMERICAN POTASH INSTITUTE, INC.

17, Main Street, Est.

:-:

:-:

Hamilton, Canada

VOUS POUVEZ
Acheter DES

POUSSINS

CLASSIFIÉS

SELON LEURS
CATEGORIES PAR
LE GOUVERNEMENT

POUPRE
Poussins
R. O. P.



Voici les étiquettes des
catégories pour le commerce

ROUGE
Poussins
engendrés de
cochets R. O. P.



BLEU
Poussins
engendrés de
cochets R. O. P.



POUSSINS R.O.P.—Ce sont des poussins issus de sujets soumis à la réaction sanguine et possédant toutes les qualités exigées par le "Record of Performance": aptitude à pondre, à couvrir et qualité de la chair. Chaque poussin est enregistré et a sa fiche. Ils sont en vente chez les éleveurs R.O.P. seulement. On ne saurait trouver meilleurs sujets pour fonder un poulailler ni plus excellents cochetts pour améliorer le troupeau.

POUSSINS ENGENDRÉS DE COCHETS R.O.P.—Ce sont des poussins nés de l'union de cochetts R.O.P. et de poulettes approuvées vivant ensemble, soumises à l'épreuve sanguine, élevées et sélectionnées pour leur aptitude à pondre, à couvrir et la qualité de leur chair.

POUSSINS APPROUVÉS—nés de l'union de cochetts approuvés et de poulettes approuvées vivant ensemble, soumises à la réaction sanguine, élevées et sélectionnées pour leur aptitude à pondre, à couvrir et la qualité de leur chair.

Pour recevoir plus amples renseignements, écrivez au
MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE, Ottawa
Honorable James G. Gardiner, ministre.

Précisez la catégorie et achetez avec confiance

SEMENCES d'exposition PERRON

Pour vos graines de semence et accessoires de jardin — souvenez-vous toujours que: "Chez PERRON tout est bon."

NOUVEAU CATALOGUE GRATIS
Magnifique catalogue des semences, tout illustré, 172 pages, plusieurs en couleurs naturelles, le plus beau et le plus complet au pays.

Les plus belles variétés de Pensées Parisiennes à fleurs géantes.
Envoyez 15 cent timbres et vous recevrez un paquet de Pensées Parisiennes géantes No 2549 ainsi que notre nouveau catalogue gratis.
Décloupez ce coupon, mettez-le à la poste aujourd'hui même.

COUPON
Destiné à recevoir 15 cent timbres. Veuillez m'envoyer 1 paquet de Pensées Parisiennes géantes No 2549 et votre nouveau catalogue gratis.
Nom.....
Adresse.....

W.H. PERRON & CIE
GRAINETIERS & PÉPINIÉRISTES
935 BLVD ST LAURENT, MONTREAL

PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

2. — A VENDRE

GEANTS DES FLANDRES BLANC. — Jeunes et sujets adultes de premier choix. Descendants de sujets de 14 à 17 lbs. S'adresser au **CLAPIER GEANT**, Ste-Anne de Pocatière, Co. Kamouraska.

TABAC naturel canadien de haute qualité, bien mûri, en feuilles, haché, cigares, etc. Demandez liste de prix à J.-J. Gareau, St-Roch de l'Acadian, P. Q.

TERRE A VENDRE. — Terre de 280 arpents, 120 en culture, balance en bois, située à 18 milles de Montréal, 10 milles de St-Jean, 2 milles de l'église, 1/2 mille de l'école. Maison de 9 app., eau dans la maison et dans les bâtiments. Roulant au complet. Vendra avec stock ou sans stock. 4246, rue St-Hubert, Montréal, P. Q. Tél. Cherrier : 5283.

A VENDRE : jeunes taureaux canadiens de 1 an, de l'année, nés février et mars, troupeaux de choix et éprouvés, vaches à records. Albani Nichols, La Présentation, comté de St-Hyacinthe, P. Q.

Bon TABAC en feuilles, 7c., 8c., 10c. la livre. Pour recevoir liste de prix du gros, envoyez timbre de 3c. Universal Tobacco Co. Reg., B. 500, Pont-Etchemin, St-Romuald, P. Q.

3. — DIVERS

AIGUISSONS CLIPPERS pour vaches, chevaux, moutons; tondeuses de barbillon; 35 cents le "set"; coupeurs, hache-viande, 15 cts. Ouvrage garanti. Vendons lames neuves, \$2.75 le set. Herménégilde Fontaine & Fils, Notre-Dame de Pierreville, comté d'Yamaska, P. Q. Achetons lames usagées.

AIGUISSONS TONDEUSES, barbillon, moutons, vaches, chevaux, 35 cts le set. Ouvrage garanti. Achetons lames usagées, réparons têtes clippers; vendons lames neuves, \$2.75 le set, têtes de clippers, \$2.50. Coupe-cornes, \$15.00. Stewart Sharpening Shop, Notre-Dame de Pierreville, comté d'Yamaska, P. Q.

DEMANDEZ mes listes de prix, accessoires pour sucreries. J'achète sirop et sucre d'érable, charrs d'écorces de pruche, etc. Distributeurs demandés. Léger-L. Hardy, St-Basile, Portneuf, P. Q.

ANNONCES COLLECTIVES

POUR SEMENCES. — L'Association des producteurs de semence de Bagot, offre en vente à des prix avantageux, des grains et graines de semence, en diverses catégories. Conditions spéciales accordées aux cercles de l'U. C. C., ou à tout autre groupement de cultivateurs. Demandez nos prix. S'adresser à Donat Rivard, gérant des ventes, B. P. Clairvaux, (Bagot), P. Q.

A VENDRE à bonnes conditions: Percheron noir enregistré, classé B, 3 ans au printemps, 1500 lbs; aussi Percheron enregistré, couleur gris bleu, âgé de deux ans en mai; quatre étalons belges classés A; poulain de deux ans et demi classé B; poulain de deux ans. S'adresser à J.-O. Lavigne, secrétaire de l'U. C. C., St-Norbert d'Arthabaska, P. Q.

ON DEMANDE à acheter un silo de seconde main, mais en bonne condition. Indiquer dimensions et prix. Ecrire à M. Antonio Bertrand, Cap-Santé, cté de Portneuf, P. Q.

A VENDRE. — Le cercle de l'U. C. C. de l'Acadie offre à des prix avantageux de la graine de mil no 1 et de la lentille. S'adresser à Gérard Brault, secrétaire, L'Acadie, comté de St-Jean, P. Q.

Québec, le 16 mars 1938

FIL DE LIN, de coton et mercerisé, prêt au tissage pour les besoins des travaux domestiques. Liste de prix fournie gratuitement sur demande. Echantillons envoyés sur réception de 10 centins. **LE FIL DE LIN**, Casier postal 162, Grand'Mère, P. Q.

ATTENTION. — Manteaux printemps : femmes, filles, \$1.25; Robes soie, crêpe, velours, etc., 3 pour \$1.45; Souliers de toilette, femmes, filles : \$0.60. — Paletot printemps, hommes, jeunes gens : \$1.25. — Habillez-vous bon marché, linge seconde main. Agents demandés. — J.-A. Poulin, St-Zacharie, P. Q.

JEUNES GENS de 18 ans et plus demandés pour apprendre la profession de détectives. Cours par correspondance. Informations gratis. Ecrire à **MAURICE-J. JULIEN**, Boîte postale 25, Station T, Montréal, P. Q.

SANS EXCEPTION. — Tous les jardins de notre province, peuvent produire à bon marché, plusieurs espèces de fruits, pour la table et les conserves : Raisins, Cassis, Framboises, grosses prunes, Poires, Pommes, Cerises, etc. Demandez ce qui peut convenir à votre localité. Pépinières **ARTHUR-V. GADBOIS**, Rougemont, Qué. "Escompte important aux cercles de l'U.C.C."

AGENTS DEMANDES. — Sur réception de 10 cts, vous recevrez comme échantillon un chapeau de dame, et notre liste de prix du gros. Aussi envoyez 05 cts, pour transport. Hâtez-vous car la quantité est limitée. Adressez : **DOMINION NEW & SECOND HAND HAT**, Casier postal 134, ST-SAUVEUR, cité de Québec, P. Q.

ATTENTION. — Habillez-vous à bon marché avec linge de seconde main. Manteaux : \$1.60; robes, \$0.37, cts, etc. Avons besoin d'agents dans chaque paroisse. Demandez notre circulaire. P.-E. Poulin, St-Zacharie, P. Q.

ATTENTION !
Gagnez \$10.00 à \$20.00 par semaine

Vendez lingerie usagée dans votre maison. Petit capital requis. Gros profits. Seule maison canadienne-française au Canada. Vendons lingerie usagée en gros et détail, à prix défiant toute compétition. Marchandise de première qualité. Demandez notre catalogue avec explication.

Magasin de Lingerie Usagée, Gros et Détail,
110, rue Ste-Thérèse, Québec

4. — POUSSINS

ACHETEZ VOS POUSSINS dans la province. Poussins P.R.B. certifiés de troupeaux sélectionnés avec accouplement R.O.P. Tous ces sujets d'élevage ont subi l'épreuve du sang. De tels poussins laissent des profits à l'éleveur. Prix sur demande. Couvoir Coopératif de St-Antoine de Verchères, Th Marchessault, gérant.

POUSSINS ROUGES A VENDRE. — Lignée moderne de Rhode-Island rouges. Records du gouvernement pour nos poules sous le contrôle R.O.P. (306 à 200 oeufs). Ponte d'hiver : 5 à 6 douzaines par jour par 100 poules, donnant à M. Elzéar Bazinet, La Présentation, des bénéfices de \$2.00 net par poulet en 6 mois. 100 poussins gratuits au client qui, en 1938, approchera ou dépassera le plus ces bénéfices. La majorité de nos coqs sont nés de poules R.O.P. Troupeau approuvé et éprouvé contre la diarrhée blanche. La Ferme avicole moderne, Ste-Madeleine, comté de St-Hyacinthe.

POUSSINS RUEL. — Les poussins Ruel Frère, sont forts et vigoureux. Le Couvoir Ruel Frère vous garantit satisfaction. Ecrivez ou téléphonez-nous pour nos prix et races. Couvoir Ruel Frère, Marieville, P. Q. (Tél.: 119).

POUSSINS, race P.R.B. — Informez-vous à nos nombreux clients. Demandez prix poussins, poulettes, coquets sexés. Epreuve du sang, laboratoire, certificat du gouvernement de Québec. Couvoir de Laurierville, P. Q.

NOS POUSSINS Leghorn blancs reconnus les meilleurs depuis 12 ans, au prix de \$11.00 le cent en mars et en avril, sont la meilleure valeur de la saison. Profitez-en ! Pour détails écrivez-nous ou venez nous voir. Boire & Frère, ferme avicole Drummond, Wickham-Ouest, P. Q.

POUSSINS de la plus haute qualité aux plus bas prix. — Goddard Chick Hatcheries, Britannia Heights, Ont.

POUSSINS de la meilleure qualité Plymouth Rock Barrés. Poulettes et coquets sexés. Poulettes 5 semaines et plus. Demandez prix. Couvoir Coopératif (certifié), Montmagny.

LIVRAISON IMMEDIATE. — Nous aurons un nombre limité de poussins d'un jour de la plupart des races. Pourront être livrés sur les commandes de dernière heure pendant les deux prochaines semaines. Premier arrivé, premier servi. Bray Hatchery, Boîte B, 7, rue Larocque, Sherbrooke, P. Q.

COCHETS EXTRA. — Nous nous arrangeons pour pouvoir livrer des coquets extra durant la semaine qui commence le 21 mars. Races variées. Prix raisonnables. Commandez dès maintenant. Bray Hatchery, Boîte B, 7, rue Larocque, Sherbrooke, P. Q.

COCHETS EN CROISSANCE. — Durant la semaine commençant le 21 mars. Poussins âgés de 10 jours à 3 semaines. Livraison immédiate tant qu'il y en aura. Demandez nos prix : Bray Hatchery, Boîte B, 7, rue Larocque, Sherbrooke, P. Q.

A VENDRE. — Poussins Rhodes Island rouges, certifiés de troupeaux ayant subi l'épreuve du sang sans "réacteurs". Aussi poulettes et avoine Cartier de semence, ainsi que quelques taureaux canadiens. S'adresser à Honoré Chabot, directeur de l'U. C. C., St-Gervais, Co. Bel-lechasse, P. Q.

5. — REMEDES

CAPSULES ANTI-VERMINEUSES. — Pour les chevaux qui souffrent généralement de vers intestinaux. L'emploi de ces capsules les en débarrasse sûrement purifie le sang, rend l'animal vigoureux et plus doux d'entretien. S'emploie dans la portion. Par malle, 75 sous. S'adresser à Ths-Louis Girard, St-Félicien, Cté de Roberval, P. Q.

PRISES PIDARD — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00. Adressez-vous à Ths-Ls Girard, St-Félicien, comté Roberval, Qué.

Tablettes Toussine POUR LES CHEVAUX

Contre : Toux, Goutte, bronchite et Souffle Excellentes aussi pour donner l'appétit, renforcer, purifier le sang et faire muer. Elles débarrassent aussi des vers. Pourquoi vous exposez à perdre votre cheval pour la modique somme de 50c ? Une bouteille de Toussine prise le printemps et à l'automne assure la santé de votre cheval. Expédiez **FRANCO** sur réception du prix \$0.50 la bouteille. En vente aussi à Québec, à la Pharmacie Brunet, rue St-Joseph. Dr Jos COMTOIS, St-Barthélemy, P. Q.

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE ? Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élastique, ni de bandage, ni de lames d'acier. Ecrivez à Smith Manufacturing Co., Dépt. 200, Preston, Ont. 2-9-16-23-30 mars

6. — SEMENCES

GRAINES FRAICHES des meilleures variétés de légumes et fleurs; 6 paquets pour 25 sous, 14 paquets pour 50 sous. Bulbes de glaïeuls de choix : 15 pour 50 sous; 35 pour \$1.00. M. Savard, Ste-Angele de L'Avai, cté de Nicolet, P. Q.

Cours postcolaires à St-Denis



Photographie des jeunes gens qui ont suivi les cours postcolaires à St-Denis. De gauche à droite, 1ère rangée : MM. Gérard Pelletier, Laurent Dubé, Léonidas Frank, Jean Dionne, Arm. Frank, Eug. Raymond, J.-B. Chouinard, Ls. Martin, Lionel Plourde. 2e rangée (galerie) : MM. Ger. Hudon, Maurice Garon, Ach. Garon, Laurent Garon, Ad. Dubé, Geo. Dionne, Geo. Desjardins, Raym. Garon, Renolt Frank, Gilles Garon, Jos. Raymond, M. Jos. Hudon, agronome; M. le curé Gervais; MM. J.-B. Langlais, Bertrand Garon, Mendoza Dionne, René Raymond, Léo. Garon, Thomas Rossignol, Lionel Garon, Léo Dionne, Alb. Boucher, Paul Plourde, Ls. Bonenfant, Marius Levesque, P.-E. Dionne et Ant. Dubé. — Absents : MM. Henri et Noël Gagnon.

L'amélioration des pâturages

(Suite de la page 6)

Ce mélange peut aussi être semé sans plante abri, au commencement du mois d'août, en sol soumis jusqu'à date à la jachère. Cette pratique donne de bons résultats en contrecarrant le développement des mauvaises herbes; le semis a généralement le temps de faire une bonne pousse avant l'automne.

Dans les deux cas, on pourra faire pâturer légèrement à l'automne de la première année, si la croissance de l'herbe le permet. L'année suivante, le champ sera pâturé mais avec ménagement. (Ce mélange n'est pas destiné à fournir du foin). Il est bon de faire brouter ras, mais il faut aussi éviter une paissance trop intensive. Les animaux devraient être retirés du pâturage pendant les pluies violentes, si le piétinement est susceptible de bouleverser le terrain.

Mélange pour foin et pâturage. (Pour pâturages en rotation):—

Trèfle rouge	6 lbs
Trèfle alsike	2 "
Mil	6 "
Paturin du Kentucky .. .	3 "
Paturin du Canada .. .	3 "

20 lbs
Ce mélange est ensémené avec une céréale. Après avoir donné une ou deux récoltes de foin, le terrain peut être ensuite employé comme pâturage.

Sur les sols qui lui sont propices, la luzerne pourrait être ajoutée avec avantage au mélange ci-dessus, et semée à raison de 2 lbs par acre.

ENTRETIEN OU CONDUITE DES PATURAGES

Si l'on veut obtenir d'un pâturage son maximum de rendement, il faudrait le considérer comme une récolte importante et lui donner les soins voulus.

1° — Division du pâturage.

Il est recommandable de diviser le pâturage en deux clos, afin de pouvoir mieux contrôler la paissance de l'herbe. Ceci ne doit être fait cependant que si les clos ain-

si séparés seront tous deux pourvus d'eau et, si possible, d'ombre.

2° — Contrôle de la paissance.

La meilleure époque pour envoyer les animaux sur le pâturage est lorsque l'herbe a 3 ou 4 pouces de hauteur. C'est alors que l'herbe est la plus riche en protéine. On ne retire les animaux que lorsque le pâturage a été brouté ras et on les ramène lorsque l'herbe a de nouveau atteint une hauteur de 2, 3 ou 4 pouces.

3° — Fauchage.

On ne doit jamais laisser l'herbe épier sur les pâturages car elle perd alors de sa valeur nutritive, et l'herbe longue contrecarre le développement du trèfle blanc sauvage. Il vaut mieux faucher cette herbe trop longue. Les animaux consommeront l'herbe coupée, et sans encourir de perte, on encouragera ainsi la pousse d'une herbe jeune et très nutritive.

Il faudrait aussi passer la faucheuse chaque fois que des mauvaises herbes se développent sur le pâturage et menacent de former des graines.

4° — Hersage et épandage des déjections.

Il est important de herser les pâturages à l'automne pour épandre les déjections, et de bonne heure au printemps pour aérer le sol et favoriser le départ de la végétation. La herse à dents fait ordinairement un bon travail.

Lorsque, sur de vieux pâturages permanents, on voudrait essayer de pratiquer un semis sans labourer, il faudra souvent, sur les terres fortes, employer la herse à disques.

5° — Roulage.

En terrains plats, sujets à se soulever par les gelées, le passage du rouleau, dans le mois de mai, après que la terre est suffisamment ressuyée, tassera le sol autour des racines et favorisera la reprise de la végétation.

R. LESPERANCE, B.S.A.

BONNES NOUVELLES POUR LES FEMMES SOUFFRANTES

Si vous souffrez de maux de tête, de douleurs au dos ou au côté, de troubles urinaires, demandez notre TRAITEMENT D'ESSAI POUR DIX JOURS, spécialement préparé par les femmes.

Selon des témoignages signés, ces traitements sûrs, simples, d'application facile à la maison, remédient aux divers maux dont tant de femmes sont atteintes et ont déjà parfaitement soulagé des milliers de femmes canadiennes.

Traitement d'essai sur demande. Envoyez 10 sous.

VANDERHOOF & Co., LIMITED
Boîte 247, Dépt. 71-C4a,
Windsor, Ont.



Allen Nouveautés,
St-Zacharie, Qué.

MARCHÉ

-:- Vos Ventes -:-

Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 14 mars 1938 par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Ltée.

PORCS

Porc à bacon (sélection)
190 à 230 lbs. 10.25 à 10.60
Prime: \$1.00

Porc à bacon.
180 à 230 lbs. 10.25 à 10.60

Porc à boucherie,
160 à 240 lbs. 9.75 à 10.10

Porc léger,
120 à 160 lbs. 9.25 à 9.60

Porc lourd,
240 à 270 lbs. 9.75 à 10.10

Extra lourd.—
270 lbs. 9.25 à 9.60

Truies 7.00 à 7.50

VACHES

Choix 4.50 à 4.75

Bonne 4.00 à 4.25

Moyenne 3.50 à 4.00

Commune 2.50 à 3.00

Très Comm. 2.00 à 2.25

VEAUX DE LAIT

Choix 6.50 à 7.00

Bonne 6.00 à 6.50

Moyen 5.50 à 6.00

Commune 4.50 à 5.00

VEAUX DE CHAMP

Bon 3.50 à 4.00

Moyen 3.00 à 3.50

Commune 2.50 à 3.00

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Choix 7.00 à 7.50

Pesant 6.00 à 6.50

Bélier 6.00 à 6.50

Commune 6.00 à 6.50

MOUTONS

Bon 4.50—5.00

Commune 3.00—3.50

BOUVILLONS

Choix 6.00 à 6.25

Bon 5.50 à 5.75

Moyen 4.75 à 5.25

Commune 4.25 à 4.75

Com. lég. 3.50 à 4.00

TAUREAUX

Choix 4.25 à 4.50

Bon 3.75 à 4.00

Moyen 3.50 à 3.75

Commune 3.00 à 3.50

TAURES

Choix 5.00 à 5.25

Bonne 4.50 à 5.00

Moyenne 4.00 à 4.50

Commune 2.50 à 3.00

Animaux abattus

PORCS

la livre

80 à 110 12½ à 13

125 à 160 12¾ à 13¼

160 et plus 12½ à 13

Truies 11 à 11½

Porcs abattus 13.85

Marché plus ferme

VEAUX

Veaux de lait 11¼ à 13¼

POULETS

engraissés au lait

A 5 livres et plus 0.28

B 5 livres et plus 0.26

sélectionnés

A 5 livres et plus 0.27

B 0.25

C 0.21

POULES

A 5 livres et plus 0.22

B 0.21

B 3 à 4 livres 0.19

B 2 à 3 livres 0.17

OEUFs

A-1 gros 0.29

A-1 moyens 0.28

A-1 poulettes 0.27

A-gros 0.30

A-poulettes 0.28

A-moyens 0.29

B 0.26

C 0.24

Le marché du foin et de la paille

Voici, en résumé, quelle était la situation du marché du foin et de la paille, au Canada, le 24 février. Les prix donnés ci-dessous sont ceux offerts ou payés aux cultivateurs et les données apparaissant sous le sous-titre "Disponibilités" représentent approximativement les quantités disponibles à la ferme.

QUEBEC

DEMANDE. — Les affaires sont très actives dans le nord de la province et tout spécialement dans la région du Lac St-Jean. Dans les autres centres du Québec, la demande se limite à la consommation locale. Le marché américain n'achète que les foins de trèfle et, vu leur rareté, les exportations sont très limitées. Le marché de la paille est généralement actif pour la saison.

DISPONIBILITE. — Les foins de catégorie No. 2 diminuent graduellement mais les réserves de fourrages de catégorie No. 3 sont encore très abondantes.

PRIX. — Les commerçants ont coté aux cultivateurs de la région de Montréal les prix suivants: foins de catégorie No. 2 \$7.25 à \$7.75 la tonne selon la sorte; foins de catégorie No. 3, \$6 à \$6.75 la tonne selon la sorte et la localité; paille d'avoine \$5 à \$6.00 la tonne suivant la localité. Dans la région du Lac St-Jean et Chicoutimi, on a offert \$16.00 la tonne pour le foin de mil mêlé No. 2 et les foins mêlés No. 2.

ONTARIO NORD, EST ET CENTRE

DEMANDE. — La rareté se faisant de plus en plus sentir dans le nord de l'Ontario, la demande est très ferme. Dans l'est de la province, on ne rapporte que quelques transactions de fourrage de catégorie No. 1.

DISPONIBILITES. — Il y a disette dans le nord de l'Ontario. Les foins de catégorie No. 3 sont encore abondants dans l'est et le centre de la province.

ONTARIO SUD-OUEST

DEMANDE. — Les affaires sont toujours actives par suite d'une consommation domestique normale et de la grande demande qui existe sur les marchés américains pour les foins de luzerne de troisième, deuxième ou première coupe et pour les foins fortement mélangés de luzerne de catégorie No. 1.

DISPONIBILITES. — Les foins de mil et les foins fortement mélangés de luzerne sont les plus abondants. Il reste encore environ 50% de la récolte aux mains de la culture.

PRIX. — Les commerçants ont payé aux cultivateurs les prix suivants: luzerne de troisième coupe ou luzerne de choix de deuxième coupe \$11.00 la tonne; luzerne de

PRODUITS LAITIERS

Prix du 10 mars

BEURRE

No 1 pasteurisé 35 la lb net

Le Comptoir Coopératif

peut vous fournir à bonnes conditions :

Les engrais chimiques La tôle ondulée
Les engrais alimentaires Les treillages métalliques
La clôture de fils barbelés La peinture et le ciment

L'huile à moteur 100% pure, en bidons de 15, 30 et 45 gallons; en bidons de 5 gallons, \$4.00 F.O.B., Montréal.

Ecrivez au

COMPTOIR COOPERATIF, LTEE
515, Avenue Viger,
Montréal.

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurrieres et fromageries.

304, Place d'Youville,

-:-

MONTREAL

Tél. : PL. 9112

E.-W. CARON

145-149, Des Commissaires-Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains louses — chars assortis.

Demandez les produits CARONA

BUREAU CHEF : QUEBEC, QUE.

CHICOUTIMI

SUCCURSALES :
RIVIERE DU LOUP

MONT-JOLI

J.-B. Renaud & Cie, Inc.

FONDEE EN 1845

La plus grande organisation du genre dans la Province

FARINE, GRAIN, EPICERIES, PROVISIONS, FRUITS, POISSON ETC.

SUBSIDIAIRE :
OLD CITY MFG. CO.
LTD.
QUEBEC, QUE.

-:- ELEVEURS -:-

Pour vos rations balancées

Exigez les marques

Moulée de croissance

Moulée à Ponte

Grains mêlés

Engraisement volailles

Toutes nos rations balancées sont enregistrées et sont sous la surveillance d'un agronome diplômé, attaché à la maison.

CARTIER

et

LACMO

Moulée à Renards

LACHANCE & MOREL, Limitée

Québec.

Maison essentiellement Canadienne-Française.

deuxième coupe, \$9.00 la tonne;
luzerne de première coupe, \$6.00 la tonne. Mil No. 2, \$6 à \$7.00 la tonne; mil No. 3, \$5 à \$6.00 la tonne; paille de blé, \$4.00 la tonne; paille d'avoine, \$3.50 la tonne.

Les secours directs

Le ministère du travail annonce, après un rapport de la Commission nationale de placement qu'il y avait au mois de décembre dernier 969,980 personnes au Canada recevant des secours directs.

Les Farines Robin Hood

sont les favorites des ménagères du Québec

Décentralisation

(Suite de la page 24)

employé du "centre forestier", prenons le cas d'un vérificateur du mesurage: à l'automne, sous la direction du garde-forestier, il fera la vérification du mesurage dans son district. Au printemps et à l'été, il pourra être mis en charge d'une équipe de gardes-feu recrutée comme nous l'avons dit plus haut.

10—Nous croyons que tous les services y gagneraient si les multiples charges d'inspecteurs étaient combinées en une seule. L'inspecteur des coupes au garde-souches; l'inspecteur des salaires; l'inspecteur d'hygiène; l'inspecteur des gardes-chasse et de pêche sur les concessions forestières; l'inspecteur de l'observance de la loi du dimanche et de la protection des animaux pourra être un seul et même fonctionnaire.

Distribués en nombre suffisant dans leurs districts respectifs, ces fonctionnaires devront y résider et seront responsables de leur travail directement au chef du "centre forestier".

11—Les gardes - forestiers qui devront tous être des hommes expérimentés serviront d'agents de liaison entre le bureau du chef et les divers fonctionnaires sous son contrôle.

12—Organisée de cette manière, l'exploitation forestière serait contrôlée d'une manière efficace, dans l'intérêt non seulement des employeurs et des employés, mais aussi dans celui de la province.

De temps à autre, le chef pourra réunir ses divers employés et leur donner des conférences sur leurs multiples devoirs. Ce sera la bonne manière de former des compétences et de régler les plaintes et récriminations qui traînent des mois et des mois sans solution.

tions qui traînent des mois et des mois sans solution.

Connaissant la vague des ordonnances, il n'est pas surprenant que les plaintes viennent de tous les côtés.

Les infractions à la loi des salaires, celle du mesurage, de l'hygiène ou des coupes seront ou arrêtées ou réglées dans les limites du "centre forestier", où elles sont commises sans avoir recours à une multitude de rapports.

On sait ce qui arrive à la majorité de ces rapports. Un bon nombre se perdent en route; d'autres vont au panier à leur arrivée aux bureaux administratifs, tandis que d'autres ne reviennent de leur long pèlerinage, qu'après le départ des plaignants. Épuisés de leur randonnée, ils reviennent mourir à leur point de départ où on les enterre au cimetière des oubliettes.

Jusqu'à présent, la routine des vieilles administrations a empêché la modernisation du service forestier.

Lorsqu'on construit un édifice avec des matériaux de démolition, on ne peut pas s'attendre à avoir un chef-d'œuvre !

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut décentraliser les services si nous voulons construire un organisme qui appliquera loyalement les lois, organisera l'industrie forestière, en vue de l'intérêt général et prendra les mesures nécessaires pour conserver, augmenter et embellir le précieux héritage des forêts québécoises.

Pour atteindre le but, il nous manque une condition: de la volonté ! Et encore de la volonté !

Louis-Philippe COTE

Québec, le 14 mars 1938.

ENCORE UNE VICTOIRE

Près de 200 membres de l'U.C.C. qui ont travaillé à la coupe et au charriage du bois à pulpe dans les chantiers de la compagnie Lake St. John Paper, dans la région de Dolbeau au Lac St-Jean, recevront bientôt de leurs employeurs des chèques additionnels sur le règlement qu'ils ont déjà reçu pour leur travail.

Voici la raison de ce remboursement:

Tous ces bûcherons avaient signé une feuille d'engagement à forfait par laquelle ils convenaient de couper du bois à pulpe de 4 pieds à raison de \$2.00 la corde. (On sait que la corde légale est de 128 pieds cubes apparents).

Or, les entrepreneurs ayant fait mesurer le bois d'après la méthode cubique, ou solide, ils ont tenté de faire croire à leurs employés que 100 pieds cubes solides étaient l'équivalent d'une corde légale, tandis que suivant la vérité, il y a

une différence de plus d'un sixième entre les deux mesures.

En effet, il a été établi que cette différence représentée en monnaie était de \$0.35.

N'ayant pas été payés au taux de \$2.35 les cent pieds cubes, et voulant réclamer la différence qui leur appartient, les quelques 200 membres de la section des bûcherons, U.C.C. qui ont travaillé dans les chantiers de la compagnie Lake St. John, ont délégué M. Robert Deschênes, notre propagandiste dans cette région, auprès des autorités gouvernementales pour exposer leur cause et demander justice.

L'intervention de M. Deschênes a obtenu tout le succès désiré.

Monsieur le sous-ministre des Terres et Forêts l'a assuré que les mesures nécessaires allaient être prises pour forcer la compagnie réfractaire à rembourser ce qu'elle doit à ses employés.

Un enquêteur a été dépêché sur place avec instruction de vérifier les livres de temps et de règlement des camps, où les réclamants ont travaillé durant la dernière saison.

La cause de nos membres est tout à fait claire. On peut s'en rendre compte en lisant l'article de l'ordonnance concernant les taux à forfait fixés par l'arrêté ministériel qui ne peut être interprété de plusieurs manières.

"Tous ceux qui travailleront à forfait devront être payés d'après les unités de mesures officielles, et devront recevoir au moins deux (2.00) dollars la corde pour le bois non écorcé, sauf pour le tremble et le peuplier \$1.75 la corde, et, en plus, dans les deux cas, un (1.00) dollar la corde pour l'écorçage. La corde prévue dans le présent arrêté ministériel est la corde de cent vingt-huit (128) pieds cubes mesure apparente et si la mesure solide est adoptée, il devra y avoir augmentation équivalente des prix".

"En attendant le médecin"

Publié sous les auspices de la ligue de Sécurité de la province de Québec.

(Suite)

XIII

NOYES (secours aux). — Voir. Asphyxie).

Etendre le noyé sur le ventre, la tête inclinée de côté; essayer d'ouvrir les mâchoires (souvent serrées) et de mettre un doigt dans la gorge pour faire vomir; attirer la langue hors de la bouche. Pratiquer sur tout le corps des frictions vigoureuses avec eau-de-vie, vinaigre ou tout liquide excitant qu'on aura sous la main. Envelopper le noyé de linges chauds si possible. Si le noyé ne reprend pas respiration dès le début de ces soins, il faudra immédiatement et avant tout pratiquer la respiration artificielle.

OEIL (affections accidentelles).

Corps étrangers. — Les corps étrangers de l'oeil peuvent atteindre la conjonctive ou la cornée; les corps étrangers de la conjonctive (moucheron, grain de sable, poussière de charbon), provoquent de la gêne et du larmoiement, mais n'étant pas incrustés dans les tissus ils peuvent s'extraire facilement. On commence par instiller quelques gouttes d'huile d'olive, ensuite on fait regarder le sujet en haut et on abaisse la paupière inférieure; si le corps étranger est ainsi découvert son enlèvement avec une boulette d'ouate ou le simple rebord d'une bague est des plus simples, si on ne le trouve pas, il faut le chercher sous la paupière supérieure. Pour cela, on fait regarder le sujet en bas, on saisit les cils entre le pouce et l'index et, posant à plat sur la paupière la tige de la sonde cannelée, on renverse sur elle même la paupière; le corps étranger mis en évidence est extrait comme dans le cas précédent.

Lorsqu'un grain de sable ou de charbon ou une poussière quelconque a pénétré dans l'oeil, il faut d'abord instiller avec un compte-gouttes quelques gouttes d'huile d'olive qui est calmante. Ensuite on fait regarder le sujet en haut et on abaisse la paupière inférieure pour voir si le corps étranger s'y trouve caché. S'il n'y

Nous remercions sincèrement M. le sous-ministre des Terres et Forêts d'avoir fait droit aux demandes des membres de notre association en leur faisant avoir justice.

Nous aurons prochainement d'autres réclamations dans le genre de celle qu'il vient de régler, à lui présenter.

Le-P. COTE.

Explication

Plusieurs membres nous écrivent pour nous demander comment nous arrivons à établir l'équivalent de \$2.35 les cent pieds cubes comparé au prix de \$2.00 la corde.

On y arrive par une simple règle de mathématique.

Le problème se pose et se résout comme suit:

1 corde de 128 pieds cubes apparents égale 85 pieds cubes solides.

100 pieds cubes solides = 150.59 pieds cubes apparents.

Si 128 pieds cubes apparents valent \$2.00, combien valent 150.59 pieds cubes apparents.

Où 128 pieds valent \$2.00; 150.59 valent X.

Rép. \$2.35.

est pas, on le cherche sous la paupière supérieure avec un crayon très mince ou une allumette ou une paille (posés à plat naturellement), on tire doucement les cils vers le haut de façon à renverser la paupière sur l'allumette ou la paille, ce qui se fait aisément et sans douleur. Dans les deux cas une fois le corps étranger découvert on l'enlève doucement soit avec une petite pointe de coton, soit avec le bord d'une bague très propre. Il arrive souvent que malgré l'extraction, le sujet continue à sentir le corps étranger pendant quelque temps. En ce cas, renouveler les applications d'huile d'olive.

Plaies de l'oeil. — Les plaies de l'oeil ne peuvent être traitées que par le médecin; il faut s'abstenir de tout lavage et de tout attouchement intempestif. Si la douleur est très vive on pourra instiller quelques gouttes d'huile d'olive, ensuite on protégera l'oeil par un pansement posé à plat (pansement sous enveloppe), et maintenu par une bande.

Brûlures de l'oeil. — Dans les brûlures par jets de vapeur, métaux en fusion, pointes rougies, liquides bouillants, on pourra laver l'oeil à l'eau boriquée, instiller de l'huile d'olive et panser à sec, comme il a été dit ci-dessus, ou mieux, appliquer un pansement imbibé d'eau bouillie tiède. Les brûlures par la chaux réclament un lavage immédiat avec de l'eau sucrée, les brûlures par acides un lavage à l'eau bicarbonatée, les brûlures par alcali (ammoniaque, soude, potasse), un lavage à l'eau boriquée. La plus simple sera d'administrer ces substances sous forme de bain d'oeil avec l'oeillère.

(à suivre)

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS
sur DEMANDE
ALBERT FOURNIER
934 ST-CATHERINE MONTREAL

LS-Philippe Côté

Organisateur Général

de la Section des Bûcherons U. C. C.

B. P. 55 — DIVISION "B" QUEBEC

J.-F. DIONNE, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC

1438 Sicard

Montréal.

Vérification municipale, scolaire, commerciale et industrielle.

Tél.: CLairval 5940

Téléphone: 2-1404

Lesage & Lesage

Avocats — Barristers

56, rue St-Pierre

Québec

Paul Lesage, L.L.L.

Jean Lesage, L.L.L.

ESSAYEZ GRATIS

ONGUENT CAMPREX. — Fa-mieux composé à base d'extraits végétaux. Milliers d'attestations, pour hémorroïdes, eczéma, plaies, aussi démangeaisons, enflures, boutons. Envoyez \$0.40 pour paquet contenant pot régulier et boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci et, si pas satisfait, retournez pot régulier non ouvert, et votre argent sera remboursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA

FABRIQUE

St-Paul de Chester

(Arthabaska), Qué.

POUR S'ENROLER DANS L'UNION

Les ouvriers forestiers et employés de scieries qui désirent s'enrôler dans leur association professionnelle peuvent le faire eux-mêmes en adressant leur cotisation et abonnement directement à Québec, au bureau de la section des Bûcherons.

Vous n'avez qu'à remplir le coupon d'abonnement et nous l'envoyer avec votre remise.

LA SECTION DES BUCHERONS U. C. C.

B. P. 55, Station "B"

Québec.

Ci-inclus, veuillez trouver la somme de \$..... pour abonnement au journal "La Terre de Chez Nous" et ma cotisation de membre pour un an.

Veuillez m'adresser mon certificat - reçu et mon insigne à.....

(Signature au long)

Comté de P. Q.
(Ecrivez lisiblement en lettres moulées de préférence.)

Cotisation \$1.00

Abonnement 1.00

Bouton-insigne .25

Québec, le 16 mars 1938

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Page 23

Décentralisation

POUR administrer le domaine forestier de la province de Québec méthodiquement, il faudrait réorganiser sans tarder les divers services administratifs.

Le système actuel ressemble trop à une dictature.

Actuellement, pour fins d'administration, le domaine forestier est divisé en neuf districts. Un ingénieur forestier est en charge de chacune de ces divisions. Ces fonctionnaires ont sous leurs ordres d'autres ingénieurs, des inspecteurs, des gardes-forestiers, des vérificateurs de mesurage et un nombre incalculable d'aides, dont un grand nombre sont des incompetents qui paralysent les services.

A part quelques fonctionnaires permanents, la majorité du personnel se recrute chaque saison parmi les employés des compagnies forestières.

C'est dire que 80% de ces fonctionnaires temporaires travaillent quatre à cinq mois pour le service forestier et sept à huit mois pour les exploitants de forêts. A tour de rôle, ils doivent servir deux maîtres dont les intérêts sont souvent en conflit.

Prenons, par exemple, les vérificateurs, gardes-forestiers, mesureurs de bois et leurs aides qui ne remplissent que temporairement des charges de responsabilité. Ces employés temporaires, au service de l'Etat, malgré toute leur honnêteté, sont pris nécessairement entre deux feux.

Pour trois mois d'emploi, croyez-vous qu'ils risqueront de perdre neuf autres mois de salaire à cause de rapports qui ne seraient pas du goût de leur principal employeur? Connaissant la nature humaine, nous refusons de le croire!

Pour remédier à cette situation anormale et s'assurer les services de fonctionnaires absolument impartiaux, il faudrait réorganiser le service forestier de manière à ce que les fonctionnaires chargés des mesurages, de l'observance des règlements, de l'exploitation, de la protection contre le feu, de l'hygiène, des salaires, etc., soient assurés d'un travail régulier à l'année.

Actuellement, il arrive chaque mois au parlement des tonnes et des tonnes de rapports des divers districts. Toute cette littérature presque toujours inutile, dort dans des tiroirs et des armoires où elle n'est d'aucune utilité pour personne.

Comment décongestionner les divers services du département des Terres et Forêts?

Comment faciliter l'application des lois forestières?

Nous répondrons à ces questions par une suggestion que nous soumettons humblement à l'attention des législateurs.

Par la création de "centres forestiers" qui seraient régis et administrés par un fonctionnaire à qui des pouvoirs étendus seraient attribués.

En décentralisant les services d'exploitation, des mesurages, de l'hygiène, de la protection des forêts, etc., chacun de ces services y gagnerait en efficacité.

Avec la méthode actuelle, on sait quelle armée d'inspecteurs est requise pour faire observer tant bien que mal les lois et ordonnances. La plupart du temps, tout se résume à des rapports qui, s'ils ne vont pas dormir dans les filières, prennent des mois avant que des instructions soient données au fonctionnaire qui a demandé des ordres.

Il y a d'excellentes lois dans les statuts; le grand bobo, c'est qu'on ne trouve pas le moyen de les faire observer. Trop de complications ou "red tape" dans l'exécutif.

Le cycle qu'un rapport est obligé de parcourir avant d'obtenir des résultats est trop long. Les risques de s'écarter et se perdre en route sont si nombreux qu'une bien petite proportion obtient les résultats visés.

Si, au lieu d'une centrale sans fils de racordement, les autorités créaient aux endroits stratégiques, des "centres forestiers" ayant des pouvoirs suffisants pour faire observer les lois sans avoir à communiquer chaque fois avec le pouvoir central, ce serait un progrès considérable et l'acheminement vers une politique forestière idéale.

Il ne serait pas nécessaire d'appliquer simultanément cette innovation à tous les districts forestiers. Que l'on procède par étape, en créant deux ou trois "centres forestiers" pour la première année: un sur la Côte Nord et l'autre sur la côte sud. La région de Chicoutimi et du Lac St-Jean, par exemple, semble toute désignée pour l'expérience.

L'exécutif de la section des bûcherons qui étudie ce problème depuis quelque temps croit devoir mettre devant le public les grandes lignes de ce qu'elle entend par un "centre forestier".

Dans toute organisation bien constituée, il faut d'abord un chef.

Comme le domaine forestier est déjà divisé en neuf districts à la tête desquels il y a un ingénieur forestier, dont la compétence n'est pas contestée, le choix d'un chef sera relativement facile.

Les limites d'un "centre forestier" ne devront pas être nécessairement les mêmes que celles des districts actuels. Elles pourront être changées pour répondre aux besoins du service.

Le succès de cette organisation dépendra surtout, des pouvoirs qui seront attribués au chef de l'unité.

La raison pour laquelle les lois forestières sont si critiquées, c'est à cause de la lenteur que l'on apporte à remédier aux plaintes qui sont portées par les ouvriers et les entrepreneurs. Avant d'avoir une réponse, quand il faut que la plainte passe par une dizaine de fonctionnaires et souvent par autant de bureaux, l'hiver se passe sans que l'ouvrier ait pu obtenir justice.

Voici à présent comment devrait être organisé un "centre forestier" au point de vue du personnel:

1—Un chef avec autorité absolue pour régler toutes les plaintes dans son district. Ce fonctionnaire devrait avoir l'autorité de congédier tout subalterne qui ne remplirait pas son devoir.

2—Le chef d'unité serait secondé dans son travail par d'autres ingénieurs forestiers, des vérificateurs de mesurage, des gardes-forestiers, des mesureurs licenciés, etc.

3—Une bonne partie du personnel pourrait être fournie par l'école des gardes.

4—Le district formant un "centre forestier" sera divisé en sections par le chef de l'unité suivant l'étendue de la forêt sous location, l'importance des exploitations, les rivières, lacs, routes, etc.

5—Les gardes-forestiers et leurs aides devront résider dans les limites du centre forestier. Leur travail sera permanent. Comme ils seront payés raisonnablement, ils travailleront durant les douze mois de l'année pour le même patron et n'auront aucune courbette à faire devant leur employeur de demain comme c'est le cas actuellement.

6—Un ingénieur compétent pourra diriger l'aménagement, l'exploitation, la protection et le reboisement du "centre forestier" dont il sera le chef. Etant assisté par un personnel permanent, il pourra dresser et entraîner ses aides qui deviendront vite des experts dans leurs diverses fonctions.

Chaque saison, il n'aura pas besoin de se recruter de nouveaux gardes-forestiers, mesureurs, vérificateurs, gardes - feu, inspecteurs des salaires, inspecteurs d'hygiène, gardes-chasses et de pêche, etc.

7—Dans d'autres pays où l'aménagement, l'exploitation et la garde des domaines forestiers se font scientifiquement, ces divers services sont en charge du même fonctionnaire qui, étant donné qu'il a les pouvoirs voulus, est responsable de la bonne administration du district confié à sa juridiction.

8—Pourquoi ne pas confier aux mesureurs de bois et à leurs assistants le soin de la protection des forêts contre le feu? Ils auraient ainsi du travail à l'année et ne seraient plus obligés d'aller, chaque saison, quémander du travail aux exploitants dont les vues sont souvent en conflit avec les intérêts de la province.

9—Pour démontrer par un exemple, les diverses fonctions que pourrait remplir un

(Suite à la page 23)

FORUM

de renseignements

Dans cette colonne, l'organisateur général de la section des bûcherons de l'U.C.C. répondra chaque semaine aux demandes de renseignements que les membres de la section lui adresseront sur des sujets forestiers seulement. Veuillez donner pour signature votre numéro de membre.

L.-P. C.

1.—a) Je travaille à salaire au chargement de bois à pulpe sur des chars dans une cour de chemin de fer.

b) Mon employeur ne me paie qu'une plaque et cinquante par jour de 10 heures à mes frais et l'ouvrage est très dur.

c) Est-il possible de réclamer \$45.00 par mois lors de mon règlement? 9772.

R.—a) Le travail que vous faites n'est pas sous l'empire de la Loi pour assurer des salaires raisonnables aux ouvriers forestiers.

b) L'ordonnance numéro 4 de l'Office des Salaires raisonnables, supposée régler votre cas, et qui devait être en force, le 15 février dernier, est actuellement en carême! Peut-être ressuscitera-t-elle à Pâques! En attendant, vos patrons ont la liberté de vous faire jeûner forcément. Je vous assure qu'un grand nombre vont profiter de ce répit.

c) Vous ne pourrez pas vous faire payer \$45.00 par mois à moins que vous ayez un contrat d'engagement à ce taux de salaire ou que vous vous soyez engagé devant témoins, sans contrat.

2.—a) Comment m'y prendre pour me faire payer les heures supplémentaires que j'ai faites au-dessus de 10 heures et que mon employeur refuse de me payer?

b) Est-il permis dans les chantiers de maltraiter les chevaux? Est-ce que cette loi n'est que pour les villes? Comment faire pour obtenir la protection des lois pour ces pauvres animaux si cruellement traités?

c) Les inspecteurs d'hygiène pour les exploitations forestières doivent-ils entrer dans les camps lors de leurs inspections ou accepter simplement les déclarations de l'entrepreneur? Est-il permis de faire sécher les harnais et les couvertes à chevaux dans les camps des hommes?

d) Est-il permis de débiter la viande à coups de hache et sur des planchers jamais lavés et couverts de crachats? — 6455.

R.—a) Pour vous faire payer vos heures supplémentaires, voyez d'abord à bien tenir votre temps et si possible, faites-le viser par le commis du camp. S'il refuse, faites-le corroborer par un ou deux de vos compagnons de travail. Si votre employeur refuse de vous les payer, envoyez votre compte détaillé au bureau des réclamations du département des Terres et Forêts, à 142, rue St-Jean, Québec.

b) La loi fédérale pour prévenir la cruauté contre les animaux s'applique partout où il y a des animaux, en chantier comme ailleurs. Pour faire punir les violateurs de cette loi, il suffit de les dénoncer à un magistrat ou à un juge de paix et de faire la preuve de leur culpabilité.

c) Quand un inspecteur d'hygiène fait la visite d'un chantier, son devoir est de visiter minutieusement toutes les pièces du campement. Il doit apporter une attention particulière aux cuisines, à la ventilation, à la propreté des planchers, à la qualité de la nourriture, aux égouts, aux latrines, etc.

Malheureusement, il paraît que nous n'avons pas encore aucune législation pour défendre aux employeurs d'empoisonner les dorois en y faisant sécher harnais et couvertes. Sous ce rapport, nous sommes 25 ans en arrière des provinces voisines.

d) Les viandes sont un article de consommation des plus susceptibles d'être maculées et contaminées; c'est pourquoi elles doivent être manipulées avec un grand soin.

Quand un cuisinier débite la viande dans les conditions que vous avez décrites, il devient un "empoisonneur patenté"!

3.— Nous habitons un village situé sur la frontière des Etats-Unis. Une compagnie canadienne opère une scierie dans notre paroisse, la plupart des employés sont des Américains qui viennent nous enlever le pain de la bouche tandis que si nous essayons d'aller travailler de l'autre côté des lignes, nous sommes arrêtés et jetés en prison. Pourquoi nos gouvernements endurent-ils de pareilles injustices?

A qui devons nous nous adresser pour faire cesser ce scandale? — 4492.

R.—a) Ce que vous venez de dire prouve que vos voisins ont le sens de la protection plus développé que vos concitoyens! Cela prouve aussi que certains Canadiens manquent de dignité et de fierté nationale.

b) Si vous avez un conseil municipal dans votre localité, c'est aux membres de ce conseil de protester auprès des autorités gouvernementales au moyen de résolutions.

Votre conseil peut aussi, s'il le veut, adopter un règlement pour imposer une taxe sur les ouvriers étrangers qui viennent travailler dans les limites de la municipalité.

c) Que votre cercle adopte des résolutions de protestation et les adresse à l'honorable premier ministre, à l'honorable ministre du Travail, ainsi qu'à vos députés fédéraux et provinciaux. C'est leur devoir de vous protéger de l'envahissement de vos industries par les étrangers. "Charité bien ordonnée commence chez soi." Les Américains appliquent ce proverbe bien mieux que nous. Imitons-les!

4.— N'ayant pas été payé suivant l'ordonnance gouvernementale, j'ai envoyé ma feuille d'engagement et ma feuille de règlement au département des Terres et Forêts pour me faire rembourser. Voilà deux mois de cela et je n'ai eu aucune nouvelle. Que me conseillez-vous de faire? — 1174.

R.— Souvent, les employeurs traînent avant de donner une réponse. Ne vous laissez pas d'écarter au bureau des réclamations; ce bureau a un nombreux personnel pour s'occuper de vos plaintes.

Soyez persévérant! Des milliers de réclamants ont eu satisfaction; pourquoi pas vous?

Ecrivez à 142, rue St-Jean, Québec.

Quand vous aurez lu la TERRE DE CHEZ NOUS, ne la déchirez pas; donnez-la à votre voisin.

Les canadiens le préfèrent

THE
"SALADA"